

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26/06/2025

---

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin, à 19 heures 40,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle Decauville, Ferme du Bois Briard, Rue du Bois Briard, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET, Medhy ZEGHOUF, Danielle VALERO, Pascal CHATAGNON, Pierre PROT, Cendrine CHAUMONT, Olivier POTOKAR, Mélinda BAYOL, Ronan FLEURY (du point 10 au point 63), Diarra BADIANE, Yvan COUVIDAT, Lucas MESLIN, Myriam BOUBEL, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Carmèle BONNET, Jean CARON, Pascal CAUCHEBRAIS, Mara DEL MEI-GUILBERT, Tania TI-A-HING, Philippe DARDILLAC, Stéphane JOURNE, Danièle OVONO, Freddy N'SONDE, Virginie VILLEMIN, Natacha GIRARD, Jordan SCHWAB, Dioulaba INJAI, Rémy COURTAUX, Rafik GARNIT, Pétroline BEROT (jusqu'au point 39), Jean-Baptiste GRAH, Farida AMRANI, Abdoul-Aziz M BAYE, Gérard GIANATI, Azzedine SERIDJI, Edwige PRISCA, Henri CHAILLOT, Julie NUAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Claude MAISONNAVE-COUTEROU donnant pouvoir à Cendrine CHAUMONT, Agnès OMER donnant pouvoir à Natacha GIRARD, Alban BAKARY donnant pouvoir à Pierre PROT, Michel BONNAFOUS donnant pouvoir à Tania TI-A-HING, Fatoumata KOITA donnant pouvoir à Lucas MESLIN, Laurène HANNA donnant pouvoir à Yvan COUVIDAT, Pétroline BEROT donnant pouvoir à Rafik GARNIT (à partir du point 40) Fadila BEN DOULAT donnant pouvoir à Gérard GIANATI, Dominique MARQUE donnant pouvoir à Carmèle BONNET, Charles MARIETTE donnant pouvoir à Pascal CHATAGNON, Mina FAYED donnant pouvoir à Rémy COURTAUX

Absent(e)s :

Ronan FLEURY (du point 1 au point 9 et au point 64), Corinne BOURGEOIS, Henry SIMENOU, Valdemar DE SOUSA, Edward TOTO

Secrétaire de séance : Monsieur Jordan SCHWAB

---

# PROCÈS-VERBAL

**Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire, ouvre la séance à 19h40**

**Monsieur le Maire :** L'ordre du jour étant très long ce soir, je propose que nous démarrions cette session du Conseil municipal tout à fait particulière : A la fois puisque c'est le dernier Conseil municipal qui se tient en dehors de ce que l'on pourra appeler la période de campagne électorale qui débutera au premier septembre, ensuite parce qu'en plus du compte administratif, c'est un Conseil municipal avec plus d'une soixantaine de points et enfin, parce que, comme nous le faisons chaque année, l'Assemblée citoyenne va venir nous rendre son rapport sur le chantier qu'elle a mené cette année.

Je propose que nous démarrions en remerciant et en saluant toutes celles et ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux, peut être plus nombreux puisque moins nombreux dans la salle que d'habitude, ce qui est lié évidemment, à cet incendie qui s'est déclaré ce matin sur un camp de roms, sur le parking de l'hippodrome sur le territoire de Ris-Orangis. Il y a en ce moment même 80 pompiers qui sont sur site et, l'orage étant passé hier et le prochain orage étant annoncé pour mercredi prochain, nous allons donc entrer à nouveau dans une période de sécheresse. Ce sont majoritairement des pneus qui brûlent, il est donc assez probable que cela brûle encore deux, trois jours.

Ces types d'incendies sont évidemment très très longs à circonscrire donc nous avons une pensée pour tous les effectifs du SDIS 91 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui sont sur le site depuis ce matin et, puisque je vois sur les réseaux sociaux, que la question se pose, évidemment nous avons un service du SDIS.

Le SDIS ce sont les pompiers, services de secours et d'incendie du département qui mesurent également s'il y a des cas de toxicité et le cas échéant, nous en serions informés. Mais dès aujourd'hui, avec le sens du vent, des mesures de précautions ont été prises dans les écoles concernées par les vents, très majoritairement d'ailleurs sur Evry-Courcouronnes, qui était à peu près la seule concernée aujourd'hui avec un vent d'ouest, mais cela pourrait changer dans les 3 jours qui viennent.

J'en ai fini de ce point d'information.

Je vous informe également, avant de démarrer la séance, de la démission du Conseil municipal de Samir BENAMARA, avec effet au 16 mai 2025 et de son remplacement par Edward TOTO.

Je vous informe également - je l'avais fait au précédent Conseil – qu'il y avait eu la création d'un groupe avec 3 personnes, Monsieur N'SONDE, Monsieur GRAH et Monsieur SERIDJI, et j'avais également annoncé, toujours au précédent Conseil, que nous avons reçu une 1ère démission de ce groupe, celle de Monsieur GRAH. La 2ème démission, celle de Monsieur SERIDJI, étant arrivée également, le groupe « EVERY COURCOURONNES POUR TOUS » est donc d'emblée dissous puisque conformément à notre règlement intérieur, il faut être au moins deux pour constituer un groupe.

Je voulais également indiquer une modification dans la délégation de Claude MAISONNAVE-COUTEROU qui, conformément au travail qu'elle mène avec la Région Ile de France en charge de cette délégation depuis plusieurs mois maintenant, se voit ajouter le bien-être animal puisque nous concourons depuis plusieurs mois dans le cadre des villes amies des animaux.

**Monsieur BEAUDET, Maire donne la parole à Jordan SCHWAB, secrétaire de séance, et l'invite à procéder à l'appel des conseillers municipaux.**

**Jordan SCHWAB procède à l'appel, Medhy ZEGHOUF annonce les pouvoirs.**

**Le quorum est atteint.**

**Monsieur le Maire** : Merci Jordan, le quorum est donc assez nettement atteint malgré les difficultés de circulation aujourd'hui.

Je vous propose d'approuver le Procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2025.

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire** : Comme à l'accoutumée, je vous indique que dorénavant les Communications du Maire seront jointes au procès-verbal (annexe 2). Je le dis pour le public : les Communications de Maire, c'est un petit détail des rendez-vous importants que j'ai pu avoir, au titre de ma casquette de Maire évidemment, dans les 2 mois qui séparent chaque Conseil municipal.

Je vous informe - et au moment où je vous parle - je ne sais pas, c'est la raison pour laquelle Madame la Députée est sortie un instant - que nous avons deux motions qui ont été déposées sur Gaza : Une par le groupe d'opposition « EVERY-COURCOURONNES NOUVEAU FRONT POPULAIRE » et une par le groupe de la Majorité. Une discussion est actuellement en cours pour essayer de proposer une motion commune. Je vous en redirai donc un mot au cours de la séance. Cette ou ces motions sont de toutes façons, seront évidemment abordées en fin de séance comme d'habitude.

Je vous rappelle également que dans le cadre de notre ordre du jour copieux, sur le dossier numéro 4, « Approbation du renouvellement de la convention constitutive du GIP GENOPOLE », étant Président du GIP, je ne prendrai pas part au vote.

Je ne prendrai pas part au vote non plus sur le dossier 15 qui est « L'Approbation du compte administratif 2024 », c'est la loi.

Nous avons également plusieurs délibérations sans vote : les 18, 51 et 60, ce sont des « prend acte ».

Je lève la séance, comme le veut la procédure, pour céder la parole à Pascal CHATAGNON qui va introduire le sujet de la présentation de l'avis de notre Assemblée citoyenne. Nous nous donnons 30 minutes sur ce sujet.

**Monsieur le Maire suspend la séance à 19h45 pour entendre l'avis de l'Assemblée citoyenne.**

**Pascal CHATAGNON** : Merci Monsieur le Maire, bonjour chers collègues.

L'Assemblée citoyenne vient aujourd'hui nous présenter son 4ème rapport, son 4ème avis.

Elle a travaillé sur le thème de la production de logements - c'est dans la continuité des échanges sur la question de l'attractivité, le sujet qui avait été traité la dernière fois - autour de deux déclinaisons et deux sujets : quels types de logements sont à privilégier, dans quels quartiers les construire et comment s'appuyer sur la charte de la construction durable pour déployer une stratégie globale.

Le groupe et l'Assemblée se sont retrouvés 4 fois, 4 groupes de travail qui se sont réunis entre le mois d'avril et le mois de juin, avec un groupe toujours aussi dense d'une cinquantaine de personnes, moitié hommes moitié femmes, avec des représentants des instances de participation et aussi avec des outils d'animation assez innovants pour leur méthodologie de travail.

Je vais tout de suite donner la parole à Anne-Marie LAZOU et Patrick BEAUJEAN qui sont les deux rapporteurs pour ce soir et c'est Anne-Marie qui commence.

Madame LAZOU et Monsieur BEAUJEAN présentent les travaux de l'Assemblée citoyenne en commentant un Powerpoint diffusé sur écran et annexé au présent procès-verbal (annexe 1).

**François GENEAU DE LAMARLIERE** (*Chargé de mission Participation Citoyenne à la Direction Vie Associative et Démocratie Locale*) intervient pour des précisions : *Bonsoir à tous. Je me permets de prendre la parole pour vous indiquer qu'étant contraints par le temps, nous allons passer certains éléments, tout aussi intéressants mais que nous pourrions vous communiquer par la suite et qui sont liés à la place de la participation citoyenne dans les projets de construction et aux nécessités de mettre en place de la consultation, de la concertation à chacune des phases. Ce sont des points assez denses sur lesquels l'Assemblée citoyenne avait un certain nombre de recommandations à vous faire mais nous vous communiquerons tout cela en temps voulu pour que vous puissiez en prendre connaissance tranquillement.*

### **Applaudissements à l'issue de la présentation.**

**Monsieur le Maire :** Merci à vous pour ce travail. J'ai eu l'occasion de passer vous voir une fois et de venir plancher un petit peu devant vous une seconde fois. J'adore l'Assemblée citoyenne - je crois que nous en sommes à la 4ème année - il y a une agitation intellectuelle, il y a ... Patrick (BEAUJEAN) le disait tout à l'heure et je voudrais tout de suite le rassurer ou pas : nous sommes en démocratie et donc, quand nous sommes élus, la première fois autour de cette table, nous sommes à peu près aussi incompetents que vous.

Je pense que c'est important de comprendre cela, c'est un enjeu essentiel, je ne sais pas si tout le monde a bien conscience de cela. J'ai demandé aux Ressources humaines de me le préciser, il y a peu de temps, il s'exerce 450 métiers différents à la Mairie d'Evry-Courcouronnes, 450 !

Et donc quand vous êtes élu... Moi par exemple, j'étais journaliste avant d'être Maire. Je peux éventuellement diriger un service de communication mais construire une route, appréhender l'aménagement du territoire, rénover un gymnase...

Si je vous dis cela - évidemment, nous sommes entourés de compétences - c'est que la vie de l'habitant comme la vie de l'élu, qui est souvent un habitant également, est essentielle et doit dépasser la question complexe de la compétence.

Ce qui en revanche est important, autant chez l'élu que chez l'habitant, c'est justement de comprendre que c'est complexe, que les enjeux ne sont pas si simples. Je me souviens quand je suis venu plancher devant vous, nous avons évoqué, dans ce mille-feuilles de documents administratifs que vous avez évoqués, qui va du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) au PLU (Plan Local d'Urbanisme) en passant par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), vous avez évoqué le SCOT.

Cette espèce de complexité, complémentarité que certains pourraient utiliser comme une antinomie entre la nécessité, par exemple, de préserver des terres agricoles ici et d'aller construire du logement là, parce qu'il manque un million de logements en France et parce que nous avons 977 000 mal logés en Ile de France et parce que nous avons 6 500 demandes en flux constant de logements à Evry-Courcouronnes, pour à peu près 300 logements qui se libèrent.

Là, on touche du doigt la complexité de l'enjeu entre la transition écologique, environnementale et sociale, et évidemment les enjeux climatiques, mais aussi les enjeux sociaux à la fois, de celles et ceux qui sont déjà dans le logement existant, avec des problématiques, d'ailleurs très complexes, que tout le monde ne peut pas comprendre.

Vous avez, tout à l'heure, mis une photo d'un immeuble avec des ferronneries un peu bariolées : cela ne paraît pas, mais nous avons un cas en ce moment, aux Pyramides, derrière la fameuse Lucarne, sur un patrimoine qui doit être réhabilité : pour le réhabiliter au sens de l'environnement d'aujourd'hui, il faut enlever toute la structure métallique qu'il y a sur le bâtiment mais qui fait son cachet ! Parce que sur la centaine, je crois, de percées murales que génère cette structure métallique, ce sont des ponts thermiques partout, qui font que ce bâtiment, ce patrimoine, est impossible à isoler aux normes d'aujourd'hui si nous les conservons.

Franchement, avant que nous ayons la réunion avec les concepteurs, j'étais incapable de penser cela.

Tout cela pour vous dire que le sujet est éminemment complexe et vous vous êtes livrés à l'exercice avec - je l'ai vu, je vous ai regardés travailler - beaucoup de plaisir et avec parfois avec des désaccords, je me souviens du débat que vous avez eu sur le logement étudiant par exemple, vous n'étiez pas tous en phase mais cela a été dit par vous trois, avec la volonté d'essayer de coconstruire.

Je pense que c'est ce qui me plaît le plus dans la démarche de l'Assemblée citoyenne.

La population aujourd'hui, telle qu'elle vit son rapport aux collectivités, compte près de 70 000 habitants, si on se fie à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) dans cette ville. Cela veut dire qu'il y a, à peu près, 70 000 avis différents sur à peu près tous les sujets et c'est bien d'être dans une assemblée comme l'Assemblée citoyenne pour se rendre compte que finalement, réunir une majorité, faire entendre raison, exprimer la complexité, est un enjeu éminemment difficile pour tous et encore, quand on prend le logement, on prend un sujet important mais on ne prend qu'un des sujets des 450 métiers que j'évoquais tout à l'heure.

Donc un grand merci pour ce travail, évidemment comme nous le faisons chaque année, nous allons nous nourrir de toutes ces préconisations, avec la satisfaction qu'une grande partie est déjà dans notre spectre : la question de fixer des familles, la question de revenir à un peu plus de mixité sociale avec beaucoup plus d'accessions en s'appuyant notamment sur l'arrivée de nouveaux transports, le Tzen 4, le T12...

Vous avez évoqué tout à l'heure, Anne-Marie, un petit peu moins de 4000 logements qui restent à construire.

Lorsque je suis devenu Maire de la Ville fusionnée le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y en avait en réalité 5 600, nous en avons retiré 1 600, oui 1 600 : 300 autour de la Dame du Lac et de Courteville, pour ceux de Courcouronnes qui s'en souviennent, et 1 300 sur Evry, notamment parce que la question des services publics, la question de la proximité aux transports qui se développent, nous paraissait ne pas permettre de continuer à développer tous ces logements, et qu'il fallait retrouver de la mesure et retrouver un équilibre, équipements publics, centralité, domicile-travail et, évidemment, qualité de logements, avec, c'est la volonté - et nous en reparlerons tout à l'heure, par exemple sur la résidence du Bois Briard - d'avoir des logements qui soient plus grands, plus confortables et qui se permettent d'accueillir des familles parce que nous avons besoin - c'est notre charge sociale à l'échelle de la région Ile de France - de répondre évidemment à la demande de logements, c'est le rôle des grandes villes comme les nôtres, que cela plaise ou que cela ne plaise pas. Cela n'empêche pas évidemment de développer les espaces verts et de continuer à développer nos parcs...

Mais il faut aussi le faire en ayant la capacité -vous l'avez vu, vous l'avez bien ciblé - de jouer sur les générations. Nous avons été une des Villes les plus jeunes de France pendant très longtemps et donc, mécaniquement, nous vieillissons plus vite que les autres.

Nous avons dépassé les 10 000 seniors il y a 2 ans, nous en étions très très loin. Nous avons d'ailleurs avec Danielle VALERO créé un service senior, il y a 3 ans maintenant parce que nos deux villes, d'Evry et de Courcouronnes n'en avaient pas antérieurement, parce que nous avions très peu de seniors.

Donc la question de renouveler la population avec des familles plus jeunes, plus grandes, qui se fixent, sont des enjeux évidemment importants.

Merci pour toutes ces préconisations que nous allons dorénavant faire nôtres, pour continuer à faire avancer les projets dont nous avons besoin, évidemment de façon endogène à l'intérieur d'Evry-Courcouronnes mais aussi, j'insiste là-dessus très souvent, dans notre rôle social à l'échelle du territoire, celui de l'Agglomération et celui d'une région comme la nôtre.

Merci à vous. (*applaudissements*)

**Monsieur le Maire rouvre la séance du Conseil municipal à 20h20.**

**Monsieur le Maire :** Je vous informe qu'il n'y aura donc qu'une seule motion, qui devrait donc être unanime, c'est une très bonne chose et je veux donc remercier d'avance tous les groupes qui ont participé à cette rédaction unique.

**1) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'ONG Première Urgence Internationale - Aide humanitaire aux populations civiles à GAZA - Année 2025**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

L'attaque du Hamas contre des civils israéliens a entraîné une riposte massive de l'armée israélienne sur la bande de Gaza, causant une crise humanitaire majeure.

Depuis octobre 2023 on compte 55 637 morts dont 15 613 enfants, 129 880 blessés dont 34 173 enfants, 11 200 disparus (probablement dans les décombres) et 1,9 million de personnes déplacées soit près de 85 % de la population de Gaza.

Les infrastructures de santé, l'accès à l'aide humanitaire et les services essentiels sont gravement compromis. Toute la population souffre d'insécurité alimentaire, et 470 000 personnes sont menacées de famine.

Afin de soutenir l'aide d'urgence à destination des populations civiles à Gaza, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à Première Urgence Internationale qui présente les garanties nécessaires pour un bon acheminement et une mise en œuvre efficace de l'aide aux populations civiles de Gaza.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à Première Urgence Internationale d'un montant de 10 000 € dans le cadre de l'aide humanitaire aux populations civiles à GAZA.

**Monsieur le Maire :** Merci Pascal, je voudrais ajouter et préciser que c'est la 3ème subvention que nous versons et sous ma casquette régionale - au delà des subventions évidemment bien plus larges, nous sommes à 350 000 € votés à l'échelle régionale - tout est fait pour que je puisse me rendre sur place - ce qui pour l'instant est impossible - comme je l'ai fait cette semaine, sur le territoire en guerre en Ukraine.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Farida AMRANI :** Merci Monsieur le Maire. Au moment où je prononce ces mots, deux millions de gazaouis sont parqués sur 18 % de leur territoire, coupés du monde, sous blocus, assoiffés, affamés, exterminés par l'armée israélienne, le génocide se poursuit. Hier encore, 20 personnes ont été tuées parce qu'elles allaient récupérer un simple sac de farine.

Aujourd'hui, avec mon groupe, nous voterons bien évidemment cette subvention exceptionnelle à destination de la population civile de Gaza. Nous la voterons parce que les besoins sont immenses, parce que l'urgence humanitaire est absolue.

Notre groupe se permet néanmoins, Monsieur le Maire, d'effectuer des réserves importantes sur l'association que vous avez choisie. D'abord, parce que le rapport transmis par cette dernière en 2023 ne permet pas de savoir clairement, à quoi ont servi ces 10 000 € versés par notre Conseil municipal. Aucune ligne précise, aucun projet...

**Monsieur le Maire :** Pardonnez moi Madame la Députée , vous parlez d'ACTED ?

**Farida AMRANI :** Oui.

**Monsieur le Maire** : Nous venons d'indiquer que nous ne verserons pas cette subvention à ACTED.

**Farida AMRANI** : Vous avez changé d'avis et la délibération entre temps ?

**Monsieur le Maire** : Nous avons dit que nous réfléchissions et Pascal CHATAGNON vient de vous donner le nom de l'association à qui nous versons.

**Farida AMRANI** : Quelle association ?

**Pascal CHATAGNON** : Première Urgence Internationale.

**Farida AMRANI** : Bon, très bien, si c'était le souhait... Parce que l'association Evry-Palestine nous avait fait une proposition qui nous semblait tout à fait cohérente.

**Monsieur le Maire** : C'est celle-ci.

**Farida AMRANI** : C'est celle-ci ? Bon très bien alors, parce que cela parlait du comité populaire, local, notamment, alors est ce que c'est la même chose ?

**Pascal CHATAGNON** : Première urgence internationale a été choisie suite à un échange que nous avons eu toute la journée, et depuis hier, notamment Bertrand POISSON, avec Evry-Palestine.

**Farida AMRANI** : Eh bien, j'en suis ravie, merci beaucoup.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) à l'ONG Première Urgence Internationale au titre de l'aide humanitaire aux populations civiles à Gaza.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

## **2) Approbation de l'adhésion de la Commune à l'association "Empreintes Citoyennes" - Désignation d'un représentant**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

La Commune s'engage activement en faveur de la démocratie locale afin de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, valoriser leur expertise d'usagers et encourager l'innovation sociale.

La collaboration avec l'association « Empreintes Citoyennes » et son comité d'éthique permettra une évaluation continue des pratiques participatives, notamment à travers la candidature au label « Villages et Villes Citoyen(ne)s » et l'intégration à la communauté « Territoires Citoyens » qui favorise par ailleurs les échanges entre territoires et le partage de bonnes pratiques.

Il est donc proposé d'adhérer à l'association Empreintes Citoyennes et de désigner Pascal CHATAGNON en tant que représentant de la Commune auprès de l'association.

La cotisation pour l'année 2025 est de 1000 € (mille euros).

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune à l'Association « Empreintes Citoyennes » et désigner le représentant de la Commune auprès de l'association.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'Association « Empreintes Citoyennes».
- DESIGNE Monsieur Pascal CHATAGNON, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, en tant que représentant de la Commune auprès de l'association.
- DIT que le montant de l'adhésion 2025 est fixé à 1000 € (mille euros), correspondant à la cotisation d'une Ville de 40 000 à 80 000 habitants.
- DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Commune 2025.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document afférent.

### **3) Approbation d'une convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association MJC Simone Signoret**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

La Commune, consciente des besoins de sa population dans les domaines social, éducatif ou encore culturel, souhaite pérenniser son partenariat avec la MJC Simone SIGNORET dans le cadre du renouvellement d'une convention de partenariat.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois sans pouvoir excéder trois années consécutives.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec la MJC Simone Signoret et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Pascal CHATAGNON** : J'en en profite pour saluer sa Présidente, Guylaine LECOMTE et mes collègues, Medhy ZEGHOUF et Lucas MESLIN, qui sont associés par leurs délégations au bon fonctionnement de la MJC.

**Monsieur le Maire** : Merci Pascal et coucou Madame la Présidente, qui doit, comme à chaque Conseil, nous regarder.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association MJC Simone Signoret.
- DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite renouvelable annuellement, dans la limite de deux fois (durée maximum 3 ans).

- RAPPELLE que le montant de la subvention 2025 a fait l'objet d'une convention de subventionnement avec la MJC Simone Signoret conformément aux dispositions de la délibération n° CM20250213\_019 du Conseil municipal en date du 13 février 2025 susvisée.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents.

#### **4) Approbation du renouvellement de la convention constitutive du GIP GENOPOLE**

**Monsieur le Maire ne participe ni à la présentation du dossier ni au vote.**

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

Le groupement d'intérêt public GENOPOLE a été constitué en 2002, pour une durée de 12 ans. La Commune historique d'Evry faisait partie des membres fondateurs.

Il s'agissait de créer un pôle de recherche et de développement économique, industriel et technologique dans le domaine des sciences biologiques, en particulier de la génomique et des biotechnologies, fédérant les différents sites de recherche en génomique, génétique et sciences connexes de la région Ile de France et susceptible d'intervenir sur l'ensemble du territoire national.

La convention constitutive du GIP GENOPOLE a été renouvelée en 2014, pour la même durée, afin lui permettre de continuer ses actions et d'étendre son réseau d'acteurs.

La convention arrivant à expiration il convient de la renouveler, pour une durée de 9 ans, en adaptant les missions du GIP pour tenir compte des transformations du paysage de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation intervenues ces dernières années.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention constitutive du GIP GENOPOLE.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Ne participe(nt) pas au vote :**

Stéphane BEAUDET (#OnEstEnsemble)

- APPROUVE les termes de la nouvelle convention constitutive du GIP GENOPOLE.
- DIT que la convention constitutive devra être approuvée par l'ensemble des organes compétents de chacun des membres du GIP GENOPOLE.
- PRECISE que l'entrée en vigueur de cette convention est soumise à son approbation par les autorités ministérielles et à sa formalisation par un Arrêté ministériel publié au Journal Officiel.
- RAPPELLE que la Commune d'Evry-Courcouronnes, membre fondateur et commune d'implantation du GIP GENOPOLE ne contribue pas financièrement au GIP GENOPOLE.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette convention constitutive.

## 5) Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec Radio France

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

Dans le cadre de la politique nationale de développement des jumelages des institutions culturelles avec les quartiers en politique de la ville, la Commune souhaite construire un partenariat avec Radio France, société nationale de radiodiffusion, qui regroupe sept chaînes nationales de radio et développe une offre de média globale et de contenus numériques.

Radio France est aussi un acteur majeur de la culture, avec quatre formations musicales permanentes, l'Orchestre national de France, l'Orchestre philharmonique de Radio France, le Chœur de Radio France et la Maîtrise de Radio France.

Ce partenariat s'inscrira dans le cadre d'une convention conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec Radio France et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec Radio France.
- DIT que cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par les deux parties.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de partenariat et tout document afférent.

## 6) Approbation d'une convention avec l'ensemble des partenaires du projet Ethnofonik 2025

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

La Commune soutient les projets qui présentent un intérêt dans la découverte de pratiques artistiques et culturelles à tous les âges de la vie et pour tous les habitants de la commune.

Dans ce cadre, elle organise l'édition 2025 du projet Ethnofonik, événement international dédié aux musiques du monde, (du 19 au 30 novembre 2025), en partenariat avec la MJC Simone Signoret, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, les JM France, la Scène Nationale de l'Essonne – Agora/Desnos, la SMAC l'Empreinte, la SMAC Le Plan et les communes de Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis, dans le cadre d'une convention de partenariat.

La convention sera conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 mars 2026. La Commune, en plus des actions qu'elle organisera en son nom propre, s'engage à participer aux frais généraux du projet à hauteur de 3 000 € (trois mille euros). Cette somme sera versée à la MJC CS Simone Signoret.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention Ethnofonik à conclure avec l'ensemble des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 3 000 € à la MJC CS Simone Signoret pour participation aux frais généraux du projet.**

**Monsieur le Maire** : Le concert annuel est à ne pas manquer, c'est juste exceptionnel.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention Ethnofonik 2025 à conclure avec les partenaires du projet : la MJC Simone Signoret, La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, les JM France, La Scène Nationale de l'Essonne, la Smac Le Plan, la SMAC L'Empreinte et les communes de Corbeil-Essonnes et de Ris-Orangis.

- DIT que cette convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 mars 2026.

- APPROUVE le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à la MJC CS Simone Signoret pour la participation aux frais généraux du projet Ethnofonik 2025, conformément aux dispositions de la convention.

- PRECISE que cette somme sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

## **7) Approbation d'une convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré - DSDEN**

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 27 mai 2024, lorsque qu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires durant la pause méridienne, l'État prend désormais en charge la rémunération du personnel d'accompagnement des élèves en situation de handicap affecté sur ce temps, dès lors que ces personnels relèvent de l'État.

La commune reste toutefois compétente pour mettre en œuvre toutes les autres mesures, à l'exception de l'accompagnement humain, nécessaires à l'accès effectif des élèves en situation de handicap à ces services.

Afin de formaliser cette nouvelle répartition des compétences et responsabilités, l'Éducation nationale sollicite la signature d'une convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le le temps de la pause méridienne dans le premier degré, à conclure avec l'Académie de Versailles en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).
- DIT que la présente délibération sera transmise à la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et publiée conformément à la réglementation en vigueur,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant,

## 8) Approbation de la Charte du Parc Naturel Urbain de Grand Paris Sud

**Rapporteur : Myriam BOUBEL**

La Communauté d'agglomération s'est dotée d'une compétence « Valorisation de la Seine et de ses berges » afin de définir une stratégie de mise en valeur, de préservation et de développement du fleuve.

A ce titre, elle a défini un projet de Parc Naturel Urbain (PNU) et l'élaboration d'un plan d'actions destiné à protéger le patrimoine commun de la Seine et à reconnecter et renforcer les liens entre les communes riveraines de la Seine et les habitants.

Cette future structure permettra d'articuler les différents projets liés à la Seine et de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, culturel et historique, constituant l'identité de notre territoire communal et de notre agglomération.

La Charte présente le programme d'actions de la première phase (2024-2032), fixe les engagements des différents acteurs du territoire et les perspectives d'évolution.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la Charte du Parc Naturel Urbain de Grand Paris Sud.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pétronille BEROT** : J'aurais juste une question à poser en fait : Comment ce PNU va être concilié avec le projet d'agrandissement du port HAROPA ?

**Monsieur le Maire** : Cela n'a strictement rien à voir en fait, ce n'est pas du tout le sujet. Sur le projet du port d'HAROPA, nous l'avons déjà évoqué, il n'y a pas de projet, il y a une sollicitation du port d'HAROPA, que jusque là, tout le monde a rejetée, la Ville la première.

Là, il s'agit plutôt d'une harmonisation des pratiques autour de la Seine sur les villes de l'Agglomération, sur le mobilier urbain, sur ces choses-là, donc nous ne sommes pas du tout sur les projets d'aménagement. Ce n'est pas du tout un document pour cela.

**Medhy ZEGHOUF** : C'est ce qui accompagne notamment les baignades en Seine à Ris-Orangis et à Corbeil, toute la politique de développement autour des berges que nous souhaitons mettre en place, sur le chemin, au niveau des tennis, etc, etc.

Donc, nous sommes plutôt sur une politique d'animation des berges et des activités fluviales que sur l'aménagement.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la Charte du Parc Naturel Urbain de Grand Paris Sud, qui fixe le périmètre dudit parc, détermine les actions et mesures de mise en valeur, de développement et de soutien, fondées sur la protection et la valorisation du patrimoine et des paysages de la Seine et de ses berges, et fédère les différents acteurs autour du programme d'actions.

- S'ENGAGE à respecter les principes définis par la Charte du Parc Naturel Urbain.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents se rapportant à la Charte du Parc Naturel Urbain.

## **9) Approbation d'une convention de partenariat avec l'Association Communauté Jeunesse - Femmes Solidarité 91**

**Rapporteur : Virginie VILLEMIN**

La Commune souhaite renforcer son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre de sa Stratégie Municipale de Promotion des Valeurs de la République (adoptée en juin 2024) et de la stratégie du CLSPD.

Ainsi, afin de compléter son action en la matière la Ville collabore avec l'association Femmes Solidarité 91, labellisée LEAO, pour :

- L'organisation de sessions de formation à destination des professionnels de la Ville et des membres du Réseau de Prévention des Violences Sexistes et Intrafamiliales ;
- L'organisation de temps de sensibilisation et de prévention sur les sujets liés à l'égalité femmes/hommes, et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment en lien avec les structures municipales, les associations et les établissements scolaires du territoire ;
- L'accueil, l'accompagnement spécialisé et le suivi des femmes victimes de violences conjugales qui souhaitent être écoutées, accueillies et accompagnées au sein du LEAO de FEMMES SOLIDARITE 91, au regard de son champ de compétences, orientées par le Point Justice.

Une convention d'un an, renouvelable, est proposée pour formaliser cette collaboration.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association « Communauté Jeunesse - Femmes Solidarité 91 » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association « Communauté Jeunesse - Femmes Solidarité 91 »

- DIT que cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle pourra être reconduite sous réserve de la signature d'un avenant entre les deux parties.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

## **10) Approbation de la convention-cadre de mise à disposition d'utilisation du stade Desroys du Roure - Ligue de Paris IDF de Football / District de l'Essonne de Football**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

Le terrain de football du stade Desroys du Roure, a été rénové en 2024 avec la pose d'un sol synthétique pour maximiser son utilisation.

La concrétisation de ce projet a été facilitée par les financements de la Région Ile-de-France et de la Fédération Française de Football (F.F.F.) représentée par la Ligue du Football Amateur pour des montants respectifs de 228 976 € et 40 000 €.

La Commune souhaite mettre ce terrain à disposition du District de l'Essonne pour organiser des compétitions (estimation de 2 par an) jusqu'à la saison 2027-2028), à titre gracieux, dans le cadre d'une convention.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention-cadre de mise à disposition gracieuse du terrain de football du Stade Desroys du Roure au profit de la F.F.F. représentée par la Ligue de Paris IDF et le District de l'Essonne et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention-cadre relative aux mises à disposition du terrain de football du Stade Desroys du Roure à la Fédération Française de Football (FFF), représentée par la Ligue de Paris Ile-de-France de Football, et le District de l'Essonne de Football.

- DIT que cette convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 30 juin 2028.

- DIT que les mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

- DIT que la Ligue de Paris Ile-de-France de Football et le District de l'Essonne de Football, représentant la Fédération Française de Football (FFF), s'engagent à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention-cadre relative aux mises à disposition et tout document s'y rapportant.

## **11) Approbation de la convention cadre "Engagement des Psychologues libéraux ou salariés en centre de santé et maison de santé et de l'Assurance maladie" pour la prise en charge des consultations de psychologue dans le cadre du dispositif « mon soutien psy » - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**

**Rapporteur : Danielle VALERO**

La dégradation de la santé mentale de la population représente un enjeu de santé publique majeur, et les pouvoirs publics ont fait de la santé mentale la Grande Cause Nationale 2025.

Le dispositif « mon soutien psy » permet aux personnes angoissées, déprimées ou ressentant un mal-être de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique prises en charge à 100 % par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé (mutuelles).

Pour permettre cette prise en charge, il est nécessaire que le psychologue soit agréé par l'assurance maladie en fonction de son expérience professionnelle et qu'une convention soit signée avec la CPAM du lieu d'exercice.

La Commune a recruté 2 psychologues (pour un Equivalent Temps Plein) pour son Centre Municipal de Santé, afin d'offrir cette possibilité aux Evry- Courcouronnais.

La présente convention-cadre a pour objet de définir le processus d'organisation et les modalités de tarification des séances d'accompagnement psychologique réalisées par des psychologues dans le cadre « mon soutien psy ».

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la Convention-cadre pour l'Engagement des Psychologues libéraux ou salariés en centre de santé et maison de santé et de l'Assurance maladie à conclure avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne et les professionnels de santé.

- DIT que les conventions signées dans ce cadre seront conclues pour une durée d'un an. Elles seront ensuite renouvelables annuellement, par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tous documents relatifs à l'exécution de ce partenariat.

## **12) Approbation de la pérennisation du service de navette Seniors à la demande et de la modification du règlement intérieur**

**Rapporteur : Danielle VALERO**

Par délibération en date du 10 octobre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre à titre expérimental d'un service navette à la demande pour les seniors et a adopté le Règlement intérieur définissant les modalités d'utilisation.

Actuellement, la navette propose un fonctionnement mixte entre une desserte fixe de lieux prédéfinis (*Restaurant du Foyer-Club, l'Hôtel de Ville, la CNAV, ...*) et une prise en charge à la demande permettant aux seniors de se rendre dans différents lieux sur le territoire communal ou limitrophe (*médecin, hôpital, Spot, Grand-Frais, coiffeur, ...*).

Suite à l'évaluation du dispositif, le service répond à la demande des usagers mais il est nécessaire d'apporter des ajustements pour compléter l'offre :

- Une augmentation des créneaux à la demande,
- La mise en place d'un véhicule supplémentaire (type Kangoo) qui répond à la demande de transport individuel.

**Il est demandé au Conseil Municipal de pérenniser ce service à la demande et d'approuver la mise à jour du règlement de fonctionnement.**

**Monsieur le Maire :** Merci pour tout ce travail fait pour les seniors.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la pérennisation du service de Navette Seniors à la demande.
- APPROUVE le règlement intérieur modifié du service de Navette Senior à la demande.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à ce service.

### **13) Approbation de l'actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)**

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

Le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est un document obligatoire, régissant l'accueil du jeune enfant et sa famille au sein des crèches collectives, multi-accueils et crèches familiales.

La CAF a communiqué de nouvelles instructions concernant la tarification des accueils d'enfants en EAJE. Il convient donc de réactualiser le règlement de fonctionnement des EAJE.

La mise à jour du règlement a également été nécessaire pour y intégrer l'arrivée du référent santé pour la Direction du Développement de l'Enfant.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants actualisé.
- DIT que les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2025.
- DIT que les recettes afférentes sont inscrites au budget de la Commune.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le règlement et tout document s'y rapportant,

### **14) Approbation du compte de gestion 2024**

**Rapporteur : Jean CARON**

Le compte de gestion 2024 constitue une synthèse de la comptabilité de la Commune, établie par le Comptable public. Il confirme la bonne exécution budgétaire et la concordance avec les autorisations votées.

En section de fonctionnement, les réalisations s'élèvent à 116,46 M€ en dépenses (80,92 % du

prévisionnel) et 131,52 M€ en recettes (91,39 %), dégagant un résultat définitif positif de 35,49 M€.

En investissement, les dépenses atteignent 83,06 M€ (64,10 %) et les recettes 48,44 M€ (37,38 %), générant un résultat final négatif de -26,61 M€. Le résultat du budget annexe des parkings dissous a été intégré. Les opérations comptables sont parfaitement conformes, assurant l'exactitude et la sincérité des comptes.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2024 établi par le comptable.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Farida AMRANI** : Merci Monsieur le Maire. Nous avons bien pris le temps d'examiner avec attention ce compte administratif de 2024...

**Monsieur le Maire** : Excusez-moi, le compte administratif c'est le point d'après, là c'est le compte de gestion.

**Farida AMRANI** : Point 14 ce n'est pas cela ?

**Monsieur le Maire** : Non c'est le 15.

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 3 contre, 3 abstention)

**Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- PREND connaissance du résultat d'exécution de l'exercice clos du budget principal de la Commune pour l'année 2024, tel qu'il figure dans le compte de gestion ci-annexé, dressé par Monsieur le Trésorier Principal.

- CONSTATE la concordance entre le compte de gestion 2024 de Monsieur le Trésorier Principal et le compte administratif 2024 de Monsieur le Maire.

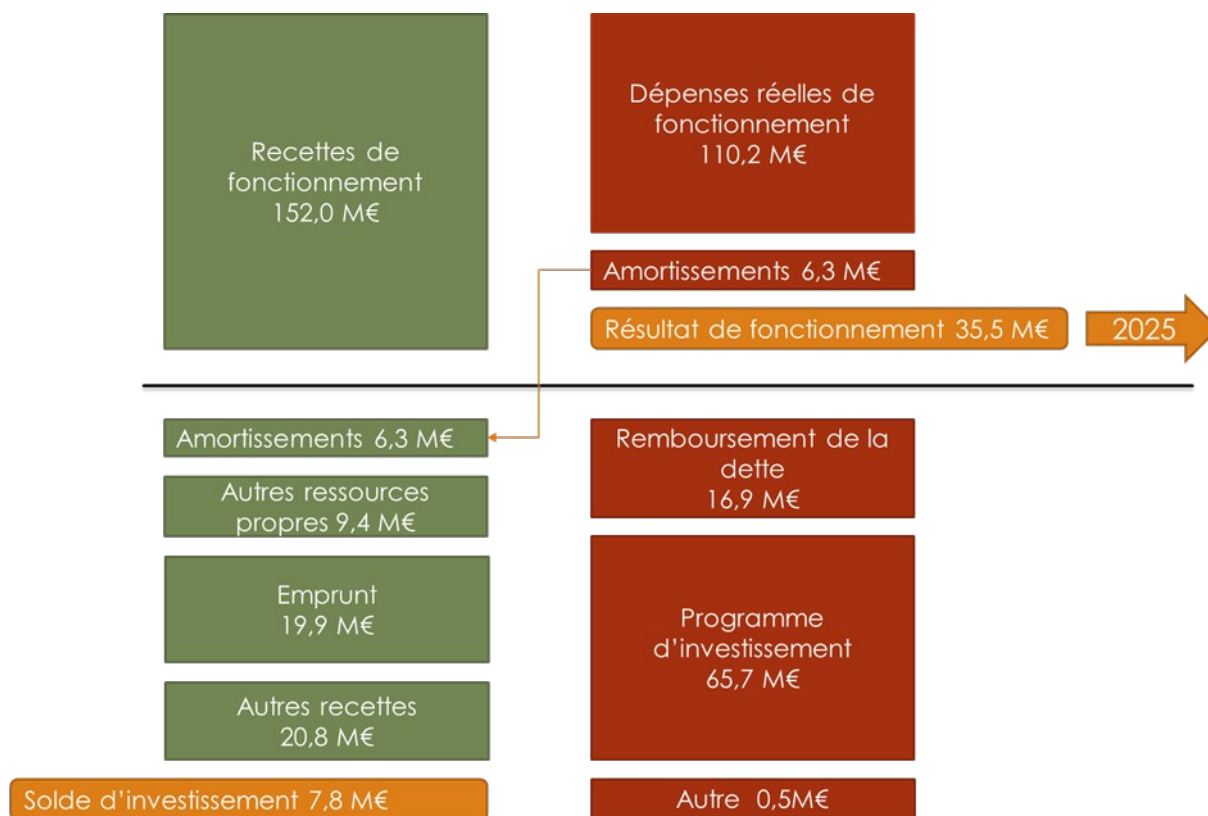
- APPROUVE le compte de gestion 2024 pour le budget principal de la Commune, établi par Monsieur le Trésorier Principal.

## **15) Approbation du compte administratif 2024**

**Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Medhy ZEGHOUF, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et quitte la salle.**

**Rapporteur : Jean CARON**

Jean CARON commente un document projeté sur écran (annexe 3 du présent procès-verbal) dont les éléments essentiels sont repris ci-dessous :



**Medhy ZEGHOUF** : Merci pour cette présentation complète et concise.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Premier Adjoint au Maire ouvre le débat.**

**Farida AMRANI** : Nous avons examiné avec attention ce compte administratif 2024. Il nous montre une situation financière qui reste fragile et, surtout, qui se détériore.

Quelques chiffres suffisent à illustrer cette tendance :

- La capacité d'auto-financement, vous l'avez dit, qui baisse de 14 % par rapport à l'an dernier, ce qui réduit considérablement les marges de manœuvre de notre commune ;
- La dette continue à augmenter, vous l'avez dit monsieur, elle passe à 154 millions d'euros, soit quand même, au moment où nous nous parlons, plus de 3 millions d'euros de plus qu'en 2023 ;
- Et surtout, la trésorerie chute de façon spectaculaire, passant de 36 millions à seulement 10 millions d'euros disponibles.

Donc soyons clairs - et là le propos pour mon groupe n'est pas de condamner par principe l'endettement – l'investissement public peut justifier et doit justifier un recours à l'emprunt. Ce qui nous interroge ici, ce n'est pas la dette non plus, c'est la gestion, nous parlons de gestion, de la manière dont le budget est piloté, planifié, exécuté ou, justement, pas exécuté.

En effet, une autre alerte ressort à la lecture de ce compte administratif : celle d'un manque de sincérité budgétaire. A peine 80 % des dépenses de fonctionnement sont réalisées – cela on le retrouve à la page 216 – 64 % seulement de dépenses d'investissement exécutées et surtout, surtout ! 37 % seulement de recettes d'investissement effectivement perçues, cela c'est la page 217. Même les dépenses de personnel, qui sont un poste crucial, important et central pour une collectivité, sont en dessous des prévisions : 62,2 millions d'euros dépensés contre 63,7 millions budgétés.

Ce décalage entre ce qui est voté et ce qui est effectivement réalisé soulève tout de même quelques questions légitimes : Est-ce qu'il y a un problème de gestion interne ? Peut-être... Est-ce qu'il y a un manque de personnel pour exécuter les projets ? Y a t-il un gel volontaire des crédits ? S'agit-il d'une stratégie politique affichée, annoncer beaucoup pour réaliser peu ?

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce flou. Les habitantes et les habitants ont le droit à un

budget sincère, crédible et exécuté. Les annonces sans suite, les projets bloqués, ce sont – vous le savez – toujours des services publics qui reculent et des habitants de notre ville qui attendent pour rien. Donc nous demandons plus de clarté, plus de cohérence et surtout une gestion à la hauteur des engagements votés.

Le budget, vous l'aurez compris, n'est pas un document de communication : c'est un contrat et un contrat avec la population.

Je vous remercie.

**Medhy ZEGHOUF** : Merci Madame AMRANI.

(à Jean CARON) Je te laisse répondre, juste deux éléments tout de même car j'ai noté ce que vous nous avez dit : la différence entre ce qui est voté et ce qui est exécuté, cela s'appelle tout simplement, Madame AMRANI, la vraie vie, des vrais gens, dans une vraie collectivité. Quand il y a un décalage d'à peine 1 million sur plus de 60 millions en ressources humaines, forcément, sur une collectivité de plus de 1 500 agents, il arrive que quelques postes restent vacants et nous ne sommes jamais à 1 600 agents sur 1 600 agents, cela c'est partout, dans toutes les collectivités, et aussi à l'Assemblée Nationale où vous travaillez, c'est juste la vraie vie.

Le 2ème élément sur lequel je souhaitais revenir – après je laisserai évidemment mon collègue répondre techniquement – c'est quand vous nous dites « services publics bloqués ». On pourrait y passer la soirée mais j'aimerais bien faire un inventaire à la Prévert de tout ce qui a été inauguré ces derniers mois comme services publics dans cette commune, le nombre d'écoles qui ont été inaugurées, le Pôle Enfance des Loges qui va ouvrir dès la rentrée de septembre...

La liste est quand même très longue, donc vous ne pouvez pas à la fois dénoncer le fait que nous n'exécutons pas un budget, ce qui rendrait impossible, qui bloquerait un certain nombre de projets pour les habitants, et donc des services publics en recul et, en même temps, une politique d'investissement beaucoup trop importante dans cette commune, il y a là, excusez-moi du peu, une contradiction qui me semble quand même assez évidente, mais ce n'est pas la première et certainement pas la dernière...

**Jean CARON** : Sur la qualité d'exécution, cela montre simplement que nous n'avons pas la même lecture même si nous avons les mêmes tableaux chiffrés. Moi je ne doute absolument pas de la sincérité des valeurs qui sont dans le tableau et qui sont produites par notre administration qui, dans le domaine du contrôle et de la finance est particulièrement efficace.

Alors je ne comprends pas vos commentaires puisqu'en réalisation sur les recettes de fonctionnement, nous sommes à 106 % en exécution et sur ces 106 % d'exécution, nous avons 1 % à peu près de produits exceptionnels – c'est à dire non prévus – donc nous sommes aux alentours de peut-être 105 % d'exécution. Qu'est ce que cela veut dire ? Eh bien nous avons fait 5 % de recettes de fonctionnement de plus que prévu, donc cela peut être vu de manière très positive, en tout cas c'est comme cela que je le vois.

Et j'ai la même lecture – et c'est cela qui est un peu perturbant – sur les dépenses de fonctionnement puisque notre taux de réalisation est de 81 %, ce qui veut dire que nous avons plutôt fait des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Sur les ressources humaines - nous échangeons à chaque budget sur ce sujet – c'est une part extrêmement importante de notre budget comme vous le savez, nous n'avons pas forcément beaucoup la main dessus, la marge de manœuvre sur ce budget est extrêmement faible, nous sommes plutôt sur quelque chose de subi en raison de ce qui vient de l'échelle nationale.

Donc oui, c'est tendu, c'est vrai, super tendu même, mais c'est comme cela depuis tellement longtemps et nous n'en sortons pas, nous ne voyons pas très bien comment la diminution des ressources de l'État pourrait nous permettre d'être un peu moins tendus...

Sur la ventilation du budget d'investissement, je la trouve à peu près dans les normes en termes de répartition des ressources. Donc là non plus je n'ai pas tout à fait la même lecture.

Je comprends, parce que nous avons déjà échangé sur l'inquiétude. Mais ce que je vois, globalement, c'est que nous sommes sur notre trajectoire : nous avons dit que nous arriverions à 150 millions d'euros environ, en pic, il y a quelques années lorsque nous vous avons fait la présentation de notre programme et de la programmation pluriannuelle des investissements, nous finissons à 154 millions d'euros, je ne trouve pas que cela soit un motif particulier d'inquiétude, d'autant plus que vous allez voir dans le sujet suivant que nous continuons à faire de la gestion très active de la dette, c'est à dire qu'à chaque fois que nous avons une capacité qui se libère, que nous avons une bonne nouvelle, nous re-gérons la dette, nous en remboursons une partie, nous la renégocions, ce qui produit des effets très efficaces.

Donc nous restons à peu près sur le même discours que nous avons, vous et moi, les autres années, c'est à dire une inquiétude d'un certain côté de la table et je vais traduire ma position - qui est celle de toute l'équipe – en disant qu'aussi longtemps que nous sommes sur la trajectoire prévue et que les choses se passent comme prévu dans un environnement assez cauchemardesque, j'ai la faiblesse de dire que ce n'est pas si mal que cela.

**Farida AMRANI** : Monsieur CARON, je parlais des recettes d'investissement et pas de fonctionnement. Vous m'avez parlé de fonctionnement, moi je vous parle des recettes d'investissement : 37 % seulement ont été recouvrées.

**Jean CARON** : Oui mais là aussi, techniquement – et vous l'avez vu dans les restes à réaliser – plus vous avez d'exécution en investissement et moins proportionnellement, à iso volume en ressources humaines, vous en exécutez dans les 12 mois de l'exécution budgétaire. Donc il y a beaucoup de restes à réaliser et c'est aussi pour cela qu'en recettes il y a beaucoup de restes à réaliser. Donc effectivement, dans le créneau de 12 mois, sur ce budget d'investissement, vous ne trouverez jamais une exécution à 70 %.

**Medhy ZEGHOUF** : Tout simplement – et je complète ce que tu dis Jean, très justement – nous avons un certain nombre de partenaires et nos partenaires principaux sur les subventions pour un certain nombre de projets - notamment les écoles dont nous parlons depuis tout à l'heure – sont l'État, via différents fonds, et le Département. Et tout simplement, lorsque l'on arrive en automne, soit en fin d'année budgétaire, ils ne versent plus sur l'année en cours mais à partir du début de l'année suivante, ce qui fait que chaque année, dans toutes les communes, vous n'arrivez jamais à dépasser les 60 % et quelques de recouvrement.

**Rafik GARNIT** : Bonsoir à tous. Je tiens à vous remercier Monsieur CARON pour la précision et la qualité des documents et j'en profite aussi pour saluer le travail exécuté par nos agents.

Comme vous l'avez dit, vous avez une lecture qui s'inscrit dans votre stratégie, donc permettez-moi d'avoir une vision un peu différente - nous avons eu l'occasion d'échanger sur nos divergences – moi je le comprends différemment.

Il s'agit là de constater que nous réalisons un excédent très important, 35 millions d'euros, on le réalise tous les ans, mais pour quoi faire ?

En fait, cet excédent que nous réalisons, nous sert essentiellement à faire de l'auto-financement. Mais cet auto-financement lui-même, à quoi nous sert-il ? J'ai une lecture un peu différente de votre stratégie et j'essaie de comprendre pourquoi vous allez chercher autant d'auto-financement avec tous ces excédents.

Pour arriver à ce point, l'idée est de revoir nos services publics, leur fonctionnement, de recourir à certains moments aux entreprises privées quand cela est possible, d'accentuer sur certains points les critères de sélection, par exemple sur le tissu associatif, limiter les subventions en recourant très régulièrement à de l'exceptionnel - nous en avons un florilège dans les prochaines délibérations - , d'essayer d'augmenter les recettes là où cela est possible, partout, au détriment parfois du pouvoir d'achat de nos concitoyens – on note cette année une hausse, vous l'avez soulignée, des produits de facturation des prestations municipales, c'est la plus haute de votre mandat, c'est vous qui le précisez en page 301 – par exemple, la hausse des frais liés à la police municipale et au domaine public, les frais de stationnement, etc. Toutes ces petites recettes mises bout à bout, on va chercher à les maximiser au plus haut, on va tout chercher. Cela peut avoir un

impact sur nos habitants.

Et comme vous ne pouvez pas rembourser la dette par de l'emprunt, cet effort de fonctionnement est maintenant rendu obligatoire, pour plusieurs années, pour pouvoir tenir votre programme d'investissement.

Nous ne remettons pas en cause les investissements devenus obligatoires et urgents sur le patrimoine existant, toutes nos écoles, nos gymnases, que vous avez estimés à 100 millions.

La question se pose plus pour les autres 180 millions... Là il y a des questions à se poser, aller courir chercher tous ces projets nous met par moment dans des situations un peu périlleuses.

Peut-être, par exemple, pouvez-vous nous préciser sur La Poste, à combien nous en sommes ? Sur toutes les dépenses, entre les frais d'achat, de travaux, de réaménagement de La Poste, vous précisez que nous en sommes à la 1ère tranche de remboursement, pourrions-nous avoir un focus sur ce sujet ? Ce serait assez intéressant...

Voilà aussi une réalité qu'il faut regarder en face : nous avons une hausse historique de la dette. Vous l'avez précisé, nous en sommes à plus de 150 millions d'euros et nous empruntons encore cette année plus de 30 millions d'euros. Je pense donc que vous doublerez le niveau de la dette depuis la prise de mandat pour atteindre la fin de ce programme, ce qui conduira inévitablement à une hausse historique de nos charges financières, une hausse historique de nos recettes fiscales - d'ailleurs peut-être pouvez-vous nous indiquer la variation de la recette fiscale de 2019 à aujourd'hui ? Ce serait intéressant de la voir – une hausse historique, je l'ai dit, des recettes de fonctionnement au détriment parfois du pouvoir d'achat de nos habitants. Par exemple, nous sommes au maximum sur les taxes sur l'électricité, sur le stationnement, nous battons des records.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Medhy ZEGHOUF** : Merci Monsieur GARNIT. Beaucoup de questions et beaucoup de sujets en fonctionnement, en investissement, en mélangeant par ailleurs les choses sur un certain nombre d'entre eux et je vais y revenir.

Dans le désordre : Sur La Poste – puisque c'est le sujet que vous évoquiez quasiment à la fin - c'est un projet dont la maîtrise d'ouvrage est à l'Agglomération, c'est l'Agglomération qui a payé la démolition de La Poste et la part qui reste à la charge de la Ville - même si je n'ai pas le montant en tête mais nous vous le communiquerons – a consisté à prendre en charge la moitié du coût du déménagement de La Poste entre la dalle où l'on connaît aujourd'hui et l'ouverture, la semaine dernière, du nouveau bureau au sein du Spot, qui donne d'ailleurs entièrement satisfaction aux habitants.

Ce qui m'a perturbé le plus, les points sur lesquels nous sommes le plus en désaccord avec vous, c'est sur la lecture, en fonctionnement, des prestations municipales qui seraient en hausse pour nos habitants. C'est complètement faux ! Le problème, c'est que vous confondez la consommation des services publics qui augmente, dans une ville où, effectivement, on concentre des difficultés sociales et où nos populations sont de plus en plus demandeuses d'un certain nombre de ces services publics, et forcément, ce qui transparaît dans les comptes, c'est le volume qui augmente mais si le volume augmente, ce n'est pas parce que nous avons augmenté nos tarifs ! Depuis 2020 nous les avons baissés pour 90 % de la population ! Nous en parlons souvent ici tout de même ! La cantine à 1 €, etc, etc. Toutes les prestations municipales, depuis 2020, ont baissé pour près de 90 % de nos habitants. Nous n'avons jamais passé une délibération en Conseil municipal depuis le début du mandat pour augmenter !

Donc si cela augmente, c'est simplement parce qu'il y a plus de personnes qui consomment des services publics. Exemple : la restauration scolaire. Quand il y a 2 ans nous avons fait le choix de changer de prestataire, de reprendre en charge la restauration et de sortir du marché commun de l'Agglomération, que nous prenons un nouveau délégataire de service public, que nous offrons la possibilité aux habitants, aux familles, de pouvoir choisir leur menu, forcément cela engendre une augmentation du nombre d'enfants inscrits à la restauration donc forcément les chiffres

augmentent ! Vous voyez bien que le point de départ, déjà, n'est pas le bon.

La 2ème chose sur laquelle je souhaitais revenir – et Jean (CARON) évidemment je te laisserai compléter si j'oublie quelque chose – c'est exactement la même lecture que vous faites sur les subventions aux associations.

Peut-être que vous n'étiez pas là au Conseil municipal de vote du budget mais Pascal (CHATAGNON) a présenté un point complet des subventions de fonctionnement aux associations qui sont en augmentation par rapport à l'année dernière. Factuellement, nous pouvons vous ressortir la délibération, l'enveloppe globale de subventions en fonctionnement aux associations sur la Ville est en augmentation cette année. Donc il faudra me dire où nous avons baissé les subventions aux associations...

Et moi je me réjouis qu'à côté de cette enveloppe qui est elle-même en augmentation - oui, là vous avez raison - on passe quasiment sur la plupart des Conseils municipaux un certain nombre de délibérations pour accorder des subventions exceptionnelles à des associations qui portent des projets ambitieux. Nous en aurons aussi sur ce Conseil municipal : quand un club de sport porte fanion, quel qu'il soit, qu'il va défendre les valeurs d'Evry-Courcouronnes en France ou à l'étranger, oui c'est une fierté pour le Conseil municipal, je crois, de délibérer pour accompagner financièrement cette association.

Donc vous voyez, nous pouvons être d'accord sur le constat mais nous ne sommes pas d'accord sur les explications et ce que je vous dis depuis tout à l'heure est absolument factuel, il suffit de reprendre toutes les délibérations qui sont votées ici à chaque Conseil.

Jean (CARON), si tu veux compléter ?

**Jean CARON** : Oui, uniquement sur un point assez évident, que nous partageons tous depuis très longtemps : la hausse des recettes fiscales. Cela fait des années et des années que nous votons des taux d'augmentation – en tout cas ceux qui sont dans nos mains - à zéro. Nous avons déjà abordé à de multiples reprises que oui, il y a des hausses, mais ce ne sont pas les nôtres, c'est surtout l'effet des bases, que nous ne décidons pas, qui créent cette hausse du résultat fiscal.

**Rafik GARNIT** : Si je peux compléter, même s'il ne s'agit pas de trop s'étendre sur ce sujet, je vous fais juste une demande : pouvez-vous publier la variation du taux d'imposition de 2019 à 2024 ?

**Medhy ZEGHOUF** : Nous le ferons sans problème, d'autant plus que nous avons assumé ici, en début de mandat, nous l'avons assumé publiquement dans notre programme municipal, nous l'avons assumé publiquement vis-à-vis des habitants et forcément publiquement en Conseil municipal, puisqu'il en a été délibéré en début de mandat, l'augmentation une fois de la taxe foncière pour financer notre programmation pluriannuelle d'investissement et les 250 millions d'euros que nous avons investis tout au long de ce mandat pour rénover tout ce que nous rénovons et sur lesquels vous êtes visiblement d'accord puisque vous nous avez accordé un satisfecit au début de votre intervention.

Le choix a été fait une fois. L'augmentation – Jean (CARON) vous l'a expliqué, n'est pas du tout liée à ce que l'on vote ici en Conseil municipal depuis le début du mandat.

**Rafik GARNIT** : Merci pour la précision, donc vous reconnaissez qu'il y a bien eu une augmentation de nos impôts, vous reconnaissez cela, et que ce n'est pas zéro comme j'ai pu l'entendre.

**Medhy ZEGHOUF** : Il y a eu, une fois, une augmentation de la taxe foncière qui a été assumée publiquement. Peut-être que la machine à remonter le temps est en panne et que vous avez oublié ce que nous avons voté ici en Conseil municipal mais oui, cela a été assumé publiquement, nous pouvons y revenir 3 ou 4 ans plus tard mais il n'y a rien de bien nouveau.

Pas d'autre intervention sur ce point ? Je remercie chacun et chacune pour la qualité du débat, les services pour la préparation et Jean (CARON) pour la présentation.

## Plus de question, plus de débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (42 pour, 3 contre, 3 abstention)

### Votant contre :

Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

### S'abstenant :

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

### Ne participe(nt) pas au vote :

Stéphane BEAUDET (#OnEstEnsemble)

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 de la Commune d'Evry-Courcouronnes, avec les réalisations suivantes par chapitre :

### Dépenses d'investissement

	Chapitre	Montant
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	156 540,70 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	61 184,62 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	16 941 148,38 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	558 128,51 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	95 248,62 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 440 798,01 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	49 589 749,39 €
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	210 700,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>83 058 498,23 €</b>

### Recettes d'investissement

	Chapitre	Montant
001	REPRISE DE RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	8 011 533,72 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 293 478,76 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	61 184,62 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	9 457 357,57 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	12 539 879,02 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	19 901 247,20 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	177 276,98 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>56 446 957,87 €</b>

### Dépenses de fonctionnement

	Chapitre	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 820 059,03 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	62 273 001,27 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 293 478,76 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 754 179,42 €
66	CHARGES FINANCIERES	4 272 511,49 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 575,88 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>116 458 805,85 €</b>

### Recettes de fonctionnement

	Chapitre	Montant
002	REPRISE DE RESULTAT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 433 816,97 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 078 391,75 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	156 540,70 €
70	PRODUITS DE SERVICES	8 058 569,02 €
73	IMPOTS ET TAXES	18 405 204,00 €
731	FISCALITE LOCALE	60 471 425,86 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 381 243,51 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 479 328,76 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 486 628,44 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>151 951 149,01 €</b>

## 16) Affectation des résultats de l'exercice 2024

**Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.**

**Rapporteur : Jean CARON**

Conformément à l'instruction M57, les résultats définitifs 2024 font l'objet d'une affectation après le vote du compte administratif.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 35,5 M€, tandis que la section d'investissement présente un déficit de -26,6 M€, partiellement compensé par un solde positif de 22,4 M€ en reste à réaliser. Le besoin de financement net en investissement s'élève à -4,2 M€.

Ce montant est prélevé sur l'excédent de fonctionnement via le compte 1068, le solde de 31,3 M€ étant reporté en fonctionnement (chapitre R002).

Les écritures seront intégrées au budget supplémentaire 2025.

**Il est demandé au Conseil municipal de valider ces affectations.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 3 contre, 3 abstention)

**Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Evy-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evy-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evy-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recette au compte 002 [résultat de fonctionnement reporté], pour la somme de 31 320 293,86 € et pour la somme de 4 172 049,30 € en recette au compte 1068.

- PRECISE que le solde déficitaire de la section d'investissement sera reporté en dépense au compte 001 [solde d'exécution de la section d'investissement reporté], soit la somme de 26 611 540,36 €.

- PRECISE que la reprise des résultats fera l'objet d'une inscription budgétaire au budget supplémentaire 2025.

**17) Approbation du budget supplémentaire 2025****Rapporteur : Jean CARON**

Jean CARON commente un document projeté sur écran (annexe 3 du présent procès-verbal) dont les éléments essentiels sont repris ci-dessous :

Le Budget Supplémentaire est une Décision Modificative qui doit être votée avant le 30 juin, et dont l'objet principal consiste à reprendre les résultats de l'année précédente.

Le Budget Supplémentaire intègre la reprise de résultat excédentaire en fonctionnement à hauteur de 31,3 M€, ce qui permet de :

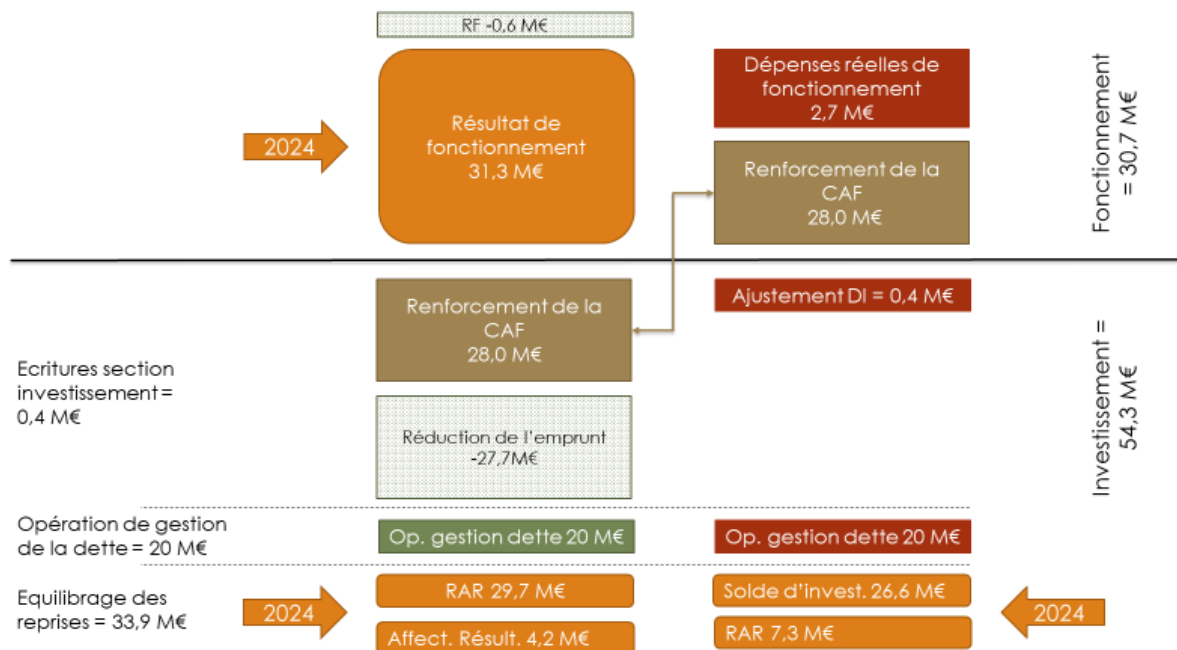
- ⌚ Réduire les recettes de fonctionnement de l'exercice de -0,6 M€ pour les adapter aux notifications reçues ;
- ⌚ Ajouter 2,7 M€ de dépenses réelles de fonctionnement pour tenir compte des niveaux de réalisation ;
- ⌚ Renforcer le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement à hauteur de 28 M€. Il s'agit là de l'utilisation majoritaire de la reprise de résultat puisque cet abondement représente 89 % de la reprise.

Le Budget Supplémentaire intègre la reprise équilibrée des résultats d'investissement, comme déterminé par la délibération d'affectation des résultats par un lot d'écritures qui représentent 33,9 M€ en dépense comme en recette d'investissement.

Le renforcement du financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement (28 M€) permet de :

- Financer des adaptations marginales du programme d'investissement annuel pour un montant global de 0,4 M€ ;
- Réduire le recours à l'emprunt pour financer la section d'investissement et réduire ainsi l'endettement futur de la Ville, à hauteur de -27,7 M€. Il s'agit là de l'utilisation majoritaire du renforcement de l'autofinancement issue de la reprise de résultat, puisque cette réduction représente 99 % des ressources nouvelles.

Le Budget Supplémentaire est également l'occasion d'inscrire des crédits nécessaires à une opération de gestion de la dette, pour optimiser les coûts de la dette existante. Ces inscriptions budgétaires sont équilibrées, avec 20 M€ en dépenses comme en recettes d'investissement.



Le Budget Supplémentaire soumis à l'approbation du Conseil Municipal comprend les inscriptions suivantes par chapitre :

	BS 2025
Reprise de résultat	31 320 293,86 €
Produits des services	35 800,00 €
Fiscalité locale	- 1 094 473,00 €
Dotations et participations	407 952,00 €
Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>30 749 572,86 €</b>

	BS 2025
Charges à caractère général	1 914 309,00 €
Charges de personnel	434 484,00 €
Atténuation de produit	283,00 €
Autres charges de gestion courante	356 719,10 €
Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Opérations de transfert entre sections	1 615 000,00 €
Virement à la section d'investissement	26 108 777,76 €

		nouvelles	
Reprise de résultat		26 611 540,36 €	26 611 540,36 €
Immobilisations incorporelles	84 280,80 €	- 182 450,00 €	- 98 169,20 €
Subventions d'équipement	42 051,14 €	23 710,00 €	65 761,14 €
Immobilisations corporelles	7 166 990,78 €	- 715 274,00 €	6 451 716,78 €
Immobilisations en cours	984,00 €	1 060 000,00 €	1 060 984,00 €
Dotations, fonds divers et réserves		182 700,00 €	182 700,00 €
Emprunts et dettes assimilées		20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 294 306,72 €</b>	<b>46 980 226,36 €</b>	<b>54 274 533,08 €</b>

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2025
Subvention d'investissement	15 133 797,78 €		15 133 797,78 €
Emprunts et dettes assimilées	14 600 000,00 €	- 7 655 091,76 €	6 944 908,24 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		4 172 049,30 €	4 172 049,30 €
Virement de la section de fonctionnement		26 408 777,76 €	26 408 777,76 €
Opérations de transfert entre sections		1 615 000,00 €	1 615 000,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>29 733 797,78 €</b>	<b>24 540 735,30 €</b>	<b>54 274 533,08 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2025.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 3 contre, 3 abstention)

**Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- VOTE par chapitre, les sections d'investissement et de fonctionnement du budget supplémentaire 2025 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

	BS 2025
Reprise de résultat	31 320 293,86 €
Produits des services	35 800,00 €
Fiscalité locale	- 1 094 473,00 €
Dotations et participations	407 952,00 €
Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>30 749 572,86 €</b>

	BS 2025
Charges à caractère général	1 914 309,00 €
Charges de personnel	434 484,00 €
Atténuation de produit	283,00 €
Autres charges de gestion courante	356 719,10 €
Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Opérations de transfert entre sections	1 615 000,00 €
Virement à la section d'investissement	26 408 777,76 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>30 749 572,86 €</b>

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2025
Reprise de résultat		26 611 540,36 €	26 611 540,36 €
Immobilisations incorporelles	84 280,80 €	- 182 450,00 €	- 98 169,20 €
Subventions d'équipement	42 051,14 €	23 710,00 €	65 761,14 €
Immobilisations corporelles	7 166 990,78 €	- 715 274,00 €	6 451 716,78 €
Immobilisations en cours	984,00 €	1 060 000,00 €	1 060 984,00 €
Dotations, fonds divers et réserves		182 700,00 €	182 700,00 €
Emprunts et dettes assimilées		20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 294 306,72 €</b>	<b>46 980 226,36 €</b>	<b>54 274 533,08 €</b>

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2025
Subvention d'investissement	15 133 797,78 €		15 133 797,78 €
Emprunts et dettes assimilées	14 600 000,00 €	- 7 655 091,76 €	6 944 908,24 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		4 172 049,30 €	4 172 049,30 €
Virement de la section de fonctionnement		26 408 777,76 €	26 408 777,76 €
Opérations de transfert entre sections		1 615 000,00 €	1 615 000,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>29 733 797,78 €</b>	<b>24 540 735,30 €</b>	<b>54 274 533,08 €</b>

## 18) Communication du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2024

**Rapporteur : Jean CARON**

La Commune a été bénéficiaire sur l'exercice 2024 d'une attribution d'un montant de 5 054 414 € au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France.

La présentation d'un rapport sur l'utilisation des fonds perçus durant le premier semestre 2025 constitue une obligation légale.

**Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport FSRIF 2024.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND acte de la communication par Monsieur le Maire du rapport relatif à l'utilisation de l'attribution 2024 au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, dont le volume global est de 5 054 414 €.

**19) Approbation de la reconduction de l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à hauteur de 50% pour les travaux concourant à des économies d'énergie - Année 2026**

**Rapporteur : Jean CARON**

Les communes peuvent décider d'exonérer de TFPB à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 %, pour une durée de trois ans, les propriétaires de logements de plus de 10 ans qui effectuent des travaux de plus de 10 000 € sur un an ou de plus de 15 000 € sur trois ans, engendrant des économies d'énergie.

L'exonération doit être votée chaque année avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable l'année suivante.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction de l'exonération de TFPB de 50 % pour les logements éligibles à ce dispositif au titre de l'année 2026.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Je tenais à vous remercier sur cette délibération notamment par rapport à la réactivité que nous avons pu avoir sur certaines copropriétés, qui étaient déjà, entre guillemets, déjà éligibles à cette exonération et pour lesquelles il y eu, pas un quiproquo, mais une incompréhension peut-être avec les services des impôts et où nous avons essuyé quelques rejets.

Je voudrais juste simplement ici, préciser le choix qui a été retenu. En fait, cette exonération pouvait aller jusqu'à 100 % et elle était initialement prévue jusqu'à 5 ans. On a voté, nous, pour la ramener à 3 ans et vous avez décidé d'appliquer un taux à 50 %.

C'est donc un choix de votre part de réduire le « cadeau fiscal » que nous aurions pu faire à nos copropriétaires qui parfois en ont besoin.

**Monsieur le Maire** : Oui, nous pourrions dire cela. Cela s'appelle le verre à moitié vide ou à moitié plein, nous pourrions dire que nous avons fait un cadeau fiscal à 50 % aussi, voilà... Vous voyez, nous nous retrouvons presque au milieu du gué tous les deux.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

– DECIDE d'appliquer l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (part communale) sur une durée de trois ans pour les logements ayant fait l'objet de travaux ou de dépenses d'équipement concourant aux économies d'énergie, aux conditions définies à l'article 1383-0B du Code Général des Impôts.

– FIXE le taux d'exonération à 50 %.

– PRECISE que les dépenses d'amélioration énergétiques visées doivent satisfaire à des critères de qualité environnementale édictés au niveau national.

– RAPPELLE l'élargissement de l'éligibilité à la présente exonération à tous les logements de plus de 10 ans au 1er janvier de la première année à partir de laquelle l'exonération est applicable, depuis le 1er janvier 2025.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec ces mesures d'exonération.

## **20) Approbation de la majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à compter de 2026**

**Rapporteur : Jean CARON**

Conformément aux articles 232 et 1407 ter du CGI, la Commune peut majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % le taux de THRS.

Le taux de majoration actuel est de 20 % pour la Commune. Il est proposé de passer ce taux à 60 % à partir de l'exercice 2026, ce qui permettrait d'obtenir 159 k€ de recettes supplémentaires.

La délibération doit être adoptée avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable en 2026.

**Il est demandé au Conseil Municipal de fixer à 60 % la majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE de majorer de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés pour l'année 2026.

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **21) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Approbation de l'actualisation des tarifs - Année 2026**

**Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS**

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est une imposition indirecte facultative applicable sur le territoire de la Commune.

Elle s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique.

Il convient de prévoir, avant le 1er juillet 2025, les modalités d'application de la TLPE à compter du 1er janvier 2026, de fixer les tarifs et d'adopter d'éventuelles exonérations.

**Il est demandé au Conseil municipal de fixer les règles relatives à la Taxe locale sur la**

publicité extérieure applicables à compter du 1er janvier 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE d'exonérer de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure les enseignes comprises entre 7 et 12 m<sup>2</sup> en superficie cumulée.

- PRECISE que les enseignes de moins de 7 m<sup>2</sup> en superficie cumulée sont exonérées de droit.

- DECIDE d'exonérer les enseignes inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup> en superficie cumulée de droit de voirie au titre de l'occupation par surplomb du domaine public.

- DECIDE d'appliquer à l'ensemble des autres dispositifs les tarifs applicables en 2026 prévus par les articles A.454-10, A.454-11 du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS) :

Dispositifs concernés	Superficie	Tarifs 2026 Par m <sup>2</sup> /an*
Publicités et pré enseignes sans affichage numérique	≤ à 50m <sup>2</sup>	24,80 €
	> à 50m <sup>2</sup>	49,70 €
Publicités et pré enseignes avec affichage numérique	≤ à 50m <sup>2</sup>	74,70 €
	> à 50 m <sup>2</sup>	147,50 €
Enseignes	≤ à 12m <sup>2</sup>	Exonération
	Entre 12 et 50 m <sup>2</sup>	49,70 €
	> à 50 m <sup>2</sup>	99,50 €

\* Lorsque les tarifs obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule, ils sont arrondis au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.

- DIT que ces dispositions et tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2026.

- DIT que les recettes afférentes seront inscrites au budget de la Commune.

## 22) Approbation du principe de cession aux enchères de bâtiments modulaires et fixation des prix plancher

**Rapporteur : Stéphane BEAUDET**

La Commune dispose de 4 bâtiments modulaires, qui ont été utilisés lors de travaux dans les écoles mais dont elle n'a plus l'usage.

Ces structures, en bon état général, seront proposées à la vente aux enchères via la plateforme Agorastore, dans le cadre d'un marché conclu le 23 avril 2025. Les mises à prix plancher s'échelonnent de 7 500 € à 70 000 € TTC selon les bâtiments.

En cas d'absence d'enchère, des baisses progressives de 10 % puis 20 % pourront être appliquées. L'acquéreur paiera directement sur la plateforme, Agorastore reversera ensuite le produit net à la Commune. Les ventes seront validées au prix de la dernière enchère. Une seconde délibération fixera les montants définitifs. Les recettes seront inscrites au budget communal.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de cession aux enchères de 4 bâtiments modulaires via la plateforme Agorastore et les prix plancher proposés.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Farida AMRANI :** Merci, serait-il possible d'avoir le prix d'achat par la Collectivité ?

**Monsieur le Maire :** Évidemment, vous l'avez dans les budgets des années précédentes qui sont à votre disposition et je crois que c'est dans la délibération, je ne l'ai pas sous les yeux mais je crois que c'est dans la délibération par ailleurs, mais le cas échéant.

**Voix féminine :** Oui c'est dans la délibération.

**Monsieur le Maire :** Merci, c'est dans la délibération donc, vous l'avez.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en vente aux enchères des 4 bâtiments modulaires suivants :

**1 - Bloc COUGNAUD** de 2020 : 310 m<sup>2</sup>, 5 classes + 1 bloc sanitaire avec passerelle acheté 402 000 € TTC en 2020

**2 - Bloc COUGNAUD** de 2022 : 148 m<sup>2</sup>, 3 classes acheté 199 000 € TTC en 2022

**3 - Bloc ATEMCO** de 2022 : 7 classes + 2 blocs sanitaires (1 fille + 1 garçon) acheté 670 000 € en 2022, séparable en :

- a. 1 ensemble de 3 classes avec les sanitaires, 152,68 m<sup>2</sup>
- b. 1 ensemble de 4 classes, 152,68 m<sup>2</sup>

**4 - Bloc POISSON :** 1 classe, acheté 11 1575 € en 2019, 50 m<sup>2</sup>, (déjà déplacé 2 fois)

- FIXE les prix plancher de mise à l'enchère comme suit :

Type équipement	Année	Prix plancher	État général
1-Bloc Cougnaud	2020	60 000 € TTC	Bon état général
2-Bloc Cougnaud	2022	45 000 € TTC	Bon état général
3a-Bloc Atemco	2022	70 000 € TTC	Bon état général
3b-Bloc Atemco	2022	60 000 € TTC	Bon état général
4-Bloc Poisson	2019	7 500 € TTC	État correct

- DIT que le montant des cessions sera inscrit au titre des recettes de la Commune.

- DIT qu'une nouvelle délibération fixera les prix finaux de vente.

- DIT qu'en cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 10% par rapport à la mise à prix initiale. En cas de nouvel échec, la mise à prix sera encore diminuée de 20%.

- RAPPELLE que conformément aux stipulations du marché conclu avec Agorastore, l'acquéreur s'acquittera du montant de son achat directement auprès de la plateforme et que son prix d'achat comprendra la commission d'Agorastore et que cette dernière reversera les montants des dernières enchères à la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec ces cessions.

## **23) Approbation du versement de subventions - Appel à projets Lutte contre les violences faites aux femmes 2025**

**Rapporteur : Virginie VILLEMIN**

Créé en 2018, l'appel à projets « Lutte contre les violences faites aux femmes » vise à financer la mise en œuvre d'actions d'associations locales sur la prévention, le repérage et la prise en charge des situations de violences faites aux femmes. Il s'agit d'un appel à projet complémentaire à celui « Vie des quartiers ».

Plusieurs associations ont déposé un dossier de demande de subvention. Suite à des échanges avec les associations porteuses de projets et au recueil d'avis techniques auprès des différents services municipaux concernés, une proposition d'attribution de subventions, dont le budget total s'élève à 15 000 €, est présentée au Conseil Municipal pour validation.

Les associations et projets retenus sont les suivants :

- « Accompagnement de femmes victimes de violences conjugales », porté par l'association CIDFF91 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne) : 4 000 €.
- « Actions de sensibilisation et prévention auprès des enfants et des familles autour des violences faites aux femmes et intrafamiliales » portées par l'association Génération Femmes : 1 500 €.
- « Jeunes et pères, tous acteurs contre le sexisme et les violences faites aux femmes », action portée par l'association Génération II : 1 500 €.
- « Sensibilisation et prévention des violences sexistes et sexuelles : comprendre, agir, prévenir », portée par l'association E-graine : 1 000 €.
- « Agir ensemble à Evry-Courcouronnes : renforcement et déploiement des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes », action portée par l'association Femmes Solidarité 91 : 4 000 €.
- « Stop aux violences faites aux Femmes : osez en parler ! », projet porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation – Grand Paris Sud : 1 500 €.
- « Agir contre les violences faites aux femmes », action portée par le Secours Populaire : 1 500 €.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces subventions aux associations dont les projets ont été retenus.**

**Monsieur le Maire :** Merci Virginie et comme chaque année, un immense travail avec les services et merci à ces associations qui le méritent.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement des subventions indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération au titre de l'appel à projets « Lutte contre les violences faites aux femmes » 2025.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- DIT que les associations bénéficiaires de ces subventions exceptionnelles, s'engagent à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces attributions de subventions.

## **24) Approbation du versement de subventions dans le cadre de la programmation estivale 2025**

### **Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

Dans le cadre de sa politique d'animation estivale, la Commune a lancé un appel à projets à destination des associations locales pour enrichir l'offre culturelle, sportive et de loisirs proposée aux habitants pendant l'été 2025.

L'appel à projets s'articule autour de deux axes :

- Le Village Estival du Parc des Coquibus (15 juillet – 10 août 2025), un espace d'animation centralisé accueillant de nombreuses activités accessibles gratuitement ;
- Les animations estivales hors Village (6 juillet – 31 août 2025), pour proposer des actions complémentaires dans les quartiers en dehors de la période du Village Estival.

Les projets sont sélectionnés selon des critères d'intérêt local, de qualité, d'originalité, de respect des valeurs républicaines et de gratuité.

Les tableaux joints en annexe de la délibération font apparaître les actions qu'il est proposé de financer.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de subventions dans le cadre de la programmation estivale aux associations mentionnées dans le tableau annexé, selon les montants indiqués.**

### **Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Farida AMRANI** : Merci Monsieur le Maire. Nous saluons cette délibération qui va permettre de la convivialité et du lien social dans nos quartiers. Dans ce village estival, les animations culturelles, sportives et associatives ont toute leur place dans une ville populaire comme la nôtre. J'en profite d'ailleurs pour remercier les équipes municipales et les associations mobilisées sur ce projet.

Mais nous voulons aussi rappeler un paradoxe : l'animation locale ne peut pas remplacer le droit au départ et quand je dis le droit au départ, c'est le droit au départ en vacances.

Nous aimons beaucoup notre Ville d'Evry-Courcouronnes mais soyons toutes et tous honnêtes, nous aimerions aussi partir et avoir des vacances comme tout le monde dans un autre cadre. C'est pourquoi, je pense que le droit aux vacances est un besoin fondamental, surtout pour notre jeunesse.

Les villes populaires de gauche, comme par exemple Fontenay sous Bois, l'ont très très compris. La-bas, la Municipalité organise chaque été des centres de vacances municipaux pour les enfants entre 6 et 15 ans à la montagne ou à la mer. Ces séjours sont encadrés, accessibles bien entendu financièrement, et permettent à des centaines - et pas à des quinzaines, parce que je sais que la Ville d'Evry fait des colonies de vacances - mais là, je parle quand même de centaines d'enfants qui sont envoyés chaque année en vacances. Donc pourquoi ne pas aussi réfléchir à un projet

aussi ambitieux que celui-ci : permettre à notre jeunesse de quitter un petit peu, pour quelques jours la Ville d'Evry-Courcouronnes.

**Monsieur le Maire** : Je sais bien que qui peut le plus peut le moins et réciproquement ou que la meilleure défense est l'attaque et que l'attaque est... etc.

Il y a, de mémoire, des colonies, il y a des mini séjours organisés par le Service jeunesse, il y a, depuis la fusion, le retour des classes transplantées dans les écoles et je pourrais continuer comme cela.

Evidemment on peut toujours aller chercher une ville qui fait plus que nous ! Je peux aussi en citer un paquet, y compris pas très loin de nous, y compris que vous aimez bien, qui font aussi beaucoup moins...

Donc, nous faisons ce que nous faisons et nous essayons déjà de le faire très bien et j'y ajoute d'ailleurs les week-ends à la mer pour les familles, pas seulement pour les enfants, parce que nous avons aussi des habitants adultes dans cette ville qui n'ont jamais vu la mer et à qui nous permettons d'aller voir la mer gratuitement chaque année, voilà.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur la programmation estivale 2025, selon l'état annexé à la présente délibération.
- DIT que le versement des subventions interviendra sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- DIT que les associations bénéficiaires de ces subventions s'engagent à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec ces subventions.

<b>25) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association étudiante « Intervenir » dans le cadre d'un projet Gate "MédiaSén"</b>
--

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

Dans le cadre d'un projet GATE, l'association étudiante INTERVENIR de Télécom SudParis porte le projet MédiaSén, qui vise à aménager une médiathèque pour des élèves de primaire et de collège dans la commune de Patte d'Oie à Dakar, également membre du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO. Ce projet, à forte dimension solidaire, repose sur la pérennisation de l'accès au savoir et le renforcement des liens éducatifs entre les deux villes.

L'association sollicite une subvention de 500 € pour finaliser l'envoi du matériel et assurer le bon fonctionnement de la médiathèque.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association INTERVENIR dans le cadre de son projet GATE.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à l'association étudiante INTERVENIR dans le cadre de son projet GATE « MédiaSén ».
- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- DIT que l'association INTERVENIR, bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle, s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

**26) Approbation d'un avenant n°1 à la convention de subventionnement avec l'association Evry Football Club (EFC) – 2e semestre de la saison sportive 2024/2025**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

Une convention annuelle de subventionnement, votée lors du Conseil municipal du 13 février 2025, a été conclue avec l'association Evry Football Club (E.F.C.) pour un montant s'élevant à 226 500 €.

Cette subvention est destinée à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

L'Association Evry Football Club (E.F.C.), compte actuellement 1 400 adhérents. Elle connaît une progression sensible du nombre de licenciés, durant cette saison 2024/2025, occasionnant un besoin supplémentaire d'encadrement afin de répondre aux obligations statutaires et sécuritaires en lien avec la pratique (ratio encadrements/adhérents).

Dans ce contexte, la Commune souhaite attribuer à l'Association Evry Football Club (EFC) une subvention complémentaire de fonctionnement de 31 000 € (trente et un mille euros) au titre du 2nd semestre de la saison sportive 2024/2025.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de subventionnement à conclure avec l'association Evry Football Club, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 31 000 € (trente et un mille euros) à cette Association au titre du 2nd semestre de la saison sportive 2024/2025.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant N°1 à la convention de subventionnement 2025 à intervenir avec l'Association Evry Football Club (EFC).
- APPROUVE le versement à l'EFC d'une subvention complémentaire d'un montant de 31 000 € (trente et un mille euros) au titre du 2<sup>nd</sup> semestre de la saison sportive 2024/2025.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- DIT que les autres dispositions de la convention, non modifiés par l'avenant n°1, restent applicables dans leur intégralité.
- DIT que l'Association, bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle, s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant N°1 à la convention de subventionnement avec l'EFC et tout document afférent.

## **27) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Universitaire Evry ASU – Championnat Universitaire de Futsal**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

L'Université d'Évry Paris-Saclay permet à ses étudiants de pratiquer le sport en compétition (Futsal), par l'intermédiaire d'Evry A.S.U., dont les objectifs sont de faire évoluer ses adhérents à tous les niveaux du championnat universitaire et d'animer, à travers du sport loisir, la vie sportive universitaire.

Cette équipe, triple championne de France universitaire Futsal et double Vainqueur du tournoi universitaire Futsal à Eindhoven aux Pays-Bas, s'est qualifiée pour participer au championnat d'Europe universitaire de Futsal du 17 au 25 juillet 2025, à Zagreb en Croatie.

Pour ce déplacement les différentes dépenses seront orientées vers les inscriptions, les déplacements, les hébergements, la restauration, et les tenues sportives.

En ce sens, l'Association Sportive Universitaire Evry A.S.U. sollicite la Commune pour un accompagnement financier à hauteur de 1 500 €.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'Association Sportive Universitaire Evry A.S.U. dans le cadre de sa participation au Championnat Universitaire de Futsal.**

**Yvan COUVIDAT** : Il faut savoir qu'il y a un certain Jérôme FOSCOLO qui traîne dans cette affaire et qui est un amoureux du futsal sur cette Ville. D'ailleurs, une petite dédicace à Diamant Futsal : les féminines ont un peu tout remporté cette année, toutes les compétitions et dernièrement, elles étaient à Nantes pour gagner encore une Coupe de France. Ce n'est pas rien, il faut les féliciter du travail.

Mais là, c'est plutôt dans son cadre universitaire qu'il souhaite partir avec une équipe en championnat universitaire de futsal en Europe.

**Monsieur le Maire** : Merci Yvan et Jérôme ; si tu nous regardes, bravo à toi, bravo aux filles, bravo aussi à l'équipe seniors qui a fait une saison exceptionnelle en D2 puisqu'elle finit 2ème pour sa première saison en D2 donc vraiment, chapeau à tout le club !

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'Association Sportive Universitaire Evry A.S.U., au titre de sa participation au championnat d'Europe universitaire de Futsal du 17 au 25 juillet 2025, à Zagreb en Croatie.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

## **28) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Diamant Futsal - Mise en conformité réglementaire**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

L'association Diamant Futsal est particulièrement investie sur la Commune notamment dans le développement du club à travers ses équipes féminines, masculines et handisport, récemment Championne de France.

Son équipe fanion masculine se retrouve aujourd'hui aux portes de l'accession à la division supérieure (D1) au plus haut niveau national en France. Dès lors, il devient nécessaire de s'interroger et d'anticiper toutes les obligations dont le club va devoir s'astreindre pour prétendre et valider l'accession en D1.

Les postes de dépenses budgétaires identifiés sont orientés pour répondre aux obligations de mise en conformité réglementaire avec la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) et de la Fédération Française de Football (FFF).

En ce sens, l'association Diamant Futsal sollicite la Commune pour un accompagnement financier à hauteur de 10 000 €.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à l'association Diamant Futsal.**

**Yvan COUVIDAT** : Là nous n'allons pas féliciter que Jérôme, c'est toute la famille FOSCOLO qui travaille et œuvre pour faire en sorte que ce club grandisse et tous les bénévoles qu'il y a autour et il faut savoir que la famille s'agrandit.

**Monsieur le Maire** : Nous avons aussi la satisfaction aussi qu'un grand commerce de la Ville soutienne le club, ça y est c'est officiel. Notre recherche de sponsors pour nos clubs de la Ville commence à faire des petits.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros (dix mille euros) à l'association Diamant Futsal dans le cadre de la mise en conformité réglementaire auprès de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) et de la Fédération Française de Football (FFF) liée à l'accession en D1 de l'association.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que l'association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

## **29) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au Club Omnisports SCA 2000 EVERY – Section Trampoline – Championnats de France**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

Le Club Omnisports SCA 2000 EVERY, section Trampoline, a décidé de s'engager dans les 3 championnats de France suivants :

- Par équipe à Levallois-Perret,
- Individuellement au championnat de France Nationale B et au Trophée Fédéral à Poitiers,
- Individuellement et synchronisé aux championnats de France Nationale et Elite à Rennes.

La participation à ces championnats lui permettra de bénéficier d'une expérience unique de compétition de haut niveau, renforçant sa résilience, sa motivation et l'esprit d'équipe. Les athlètes représenteront les valeurs du club et l'engagement sportif de notre Ville.

Les postes de dépenses budgétaires sont orientés vers les coûts d'inscriptions aux compétitions, les déplacements, les hébergements et la restauration.

En ce sens, le Club Omnisports SCA 2000 EVERY, section Trampoline, sollicite la Commune pour un accompagnement financier à hauteur de 2 000 euros.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au Club Omnisports SCA 2000 EVERY, section Trampoline.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € (deux mille euros) au Club Omnisports SCA 2000 EVERY, section Trampoline, au titre de sa participation aux prochains championnats de France 2025 à Levallois-Perret, Poitiers et Rennes.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que le Club Omnisports, bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle, s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

### **30) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au Club Omnisports SCA 2000 EVRY – Section Handball Seniors Filles – Nationale 2**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

La section Handball du SCA 2000 rencontre actuellement des problématiques de déplacements, particulièrement pour l'équipe seniors filles qui évolue en Nationale 2, dans la poule de l'Est.

Les déplacements en province et en région parisienne, au nombre de 12, s'effectuent avec 2 minibus ou en voiture pour un total de 9 000 km.

Les postes de dépenses budgétaires sont orientés vers les coûts d'essence, minibus, péages ainsi que les frais d'hébergement et de restauration.

En ce sens, le Club Omnisports SCA 2000 EVRY, section Handball, sollicite la Commune pour un accompagnement financier à hauteur de 800 €.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € au Club Omnisports SCA 2000 EVRY, section Handball.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € (huit cents euros) au Club Omnisports SCA 2000 EVRY, section Handball, au titre de sa participation au championnat de France Nationale 2.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que le Club Omnisports bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

### **31) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au Club Omnisports Courcouronnes (COC) – Section Gymnastique Artistique - Gala aux Arènes**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

La section Gymnastique Artistique du Club Omnisports Courcouronnes organise, le 28 juin 2025, son Gala de fin d'année aux Arènes d'Évry-Courcouronnes.

Ce Gala, rendez-vous incontournable qui vient clore la saison sportive dans une ambiance festive et conviviale, a également pour but de mettre à l'honneur le travail et les progrès réalisés par les gymnastes tout au long de l'année et de renforcer le lien entre les adhérents, les familles, les bénévoles et les encadrants.

Les postes de dépense budgétaire identifiés sont orientés vers les coûts de location de la salle, de location des plateaux, des prestations artistiques ainsi que des frais divers (création de costumes, chorégraphies, communication, ...).

En ce sens, le Club Omnisports de Courcouronnes (COC), section Gymnastique Artistique, sollicite la Commune pour un accompagnement financier à la hauteur de 5 000 €.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros au Club Omnisports de Courcouronnes (COC) - Section Gymnastique Artistique.**

**Yvan COUVIDAT** : Aux Arènes, un travail va être fait avec les écoles de musique, tous les conservatoires de l'Agglomération, en mélangeant la gymnastique et les conservatoires, donc tout un travail culturel, sportif qui vaut le coup d'être vu.

Donc allez y, c'est samedi à 15h15 aux Arènes, il ne faut vraiment pas louper cela, ils ont déjà vendu plus de 1000 places, ce n'est pas rien, ils ont fait un travail énorme, sachant que leur gala annuel se déroulait jusqu'à présent au gymnase Adélaïde, qui n'est pas vraiment une salle de gala. Là ils vont se retrouver dans une salle où ils peuvent faire un vrai gala et je pense c'est plutôt un beau moment à vivre, donc n'hésitez pas à y aller samedi !

**Monsieur le Maire** : Nous remercions aussi notre Agglomération - vous me direz « l'agglomération c'est nous - qui continue à équiper les Arènes pour que le coût d'ouverture qui était à 15 000 € passe à 10 000 € avec le matériel que nous avons acheté, sonorisation, lumières, etc et plus nous arrivons à baisser le coût d'ouverture des Arènes plus nous pouvons y accueillir des locaux qui n'ont pas les moyens d'une production de spectacle à 100 000 €.

Par ailleurs, bravo au club qui fait une communication incroyable, hyper créative sur l'ensemble des réseaux pour attirer du monde. Ce gala était extraordinaire quand il était à Joséane Adélaïde, il va être fabuleux aux Arènes.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros (cinq mille euros) au Club Omnisports de Courcouronnes, section Gymnastique Artistique pour l'organisation de leur Gala de fin d'année.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que l'association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

**32) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au Club Omnisports Courcouronnes (COC) – Section Sport Adapté - dans le cadre de sa participation au Championnat de France Para-Basket 2025**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

Après avoir obtenu le titre de Vice-Championne de France l'an passé en para-basket, la section Sport Adapté du Club Omnisports de Courcouronnes (COC) tentera d'obtenir le titre cette année en participant au Championnat de France à Mont-de-Marsan (Landes).

La participation à un tel événement valorise le travail et les efforts fournis depuis 11 ans auprès

des personnes en situation de handicap mental et l'investissement des encadrants, des adhérents, des familles et des dirigeants, tous unis pour un même projet de partage et d'insertion.

L'association se déplacera avec un effectif de 18 personnes dont 9 joueurs, deux encadrants, une personne de la communication et 6 accompagnateurs (familles).

La section, à l'appui de son budget prévisionnel, sollicite une participation de la Commune aux frais logistiques comme les déplacements, l'hébergement ainsi que l'encadrement et les repas sur place.

En ce sens, le Club Omnisports de Courcouronnes (COC), section Sport Adapté Para-Basket, sollicite la Commune pour un accompagnement financier à hauteur de 1 500 € (mille cinq cents euros).

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros au Club Omnisports de Courcouronnes (COC), section Sport Adapté Para-Basket pour sa participation au Championnat de France 2025.**

**Yvan COUVIDAT** : Nous leur disons bravo à tous ainsi qu'à Martine et Mathias.

**Monsieur le Maire** : Nous allons remercier évidemment nos sportifs incroyables qui avaient promis de ramener ce titre, ainsi que les parents, car il y a les encadrants du club mais il y a aussi les parents. C'est compliqué d'accompagner ces enfants, ces jeunes. Je ne sais pas si on peut dire « enfants » d'ailleurs parce que nous avons « éclaté » tout le monde parce qu'il y en a un qui fait 2m05, quand même, ce qui rend jalouses les autres équipes !

Je voudrais faire aussi un clin d'œil à Martine (GORIN) qui est leur coach, d'une certaine manière leur gourou. C'est le 2ème titre de championne de France que Martine GORIN rapporte, puisque c'était elle la coach de nos minimes basket du COC, il y a pile 20 ans quand nous étions champions de France de basket, c'était déjà elle, donc merci pour son investissement.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros (mille cinq cents euros) au Club Omnisports de Courcouronnes (COC), section Sport Adapté Para-Basket, dans le cadre de sa participation au Championnat de France 2025.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

**33) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Sportive d'Evry (ASE) – Section Baseball Softball – Challenge de France et Coupe d'Europe 2025**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

L'Amicale Sportive d'Evry – section Baseball Softball organise deux événements majeurs en 2025 :

- Le Challenge de France de Softball Féminin en partenariat avec la Fédération Française de Baseball Softball (6 meilleures équipes françaises, avec près de 90 athlètes, une vingtaine d'officiels, pour 13 matchs de compétition) ;
- L'organisation de la Coupe d'Europe 2025 attribuée à la section Baseball Softball de l'ASE, du par la Fédération Française Baseball Softball et la Fédération Européenne World Baseball Softball Confédération Europe (WBSC Europe). Les 8 meilleurs clubs européens seront réunis avec plus de 120 athlètes.

L'ASE section Baseball Softball a sollicité un soutien financier de la Commune :

- Pour le premier évènement, la demande d'aide concerne les dépenses liées à la couverture audiovisuelle de la compétition, à la location de toilettes sèches et à la production des supports visuels pour un montant de 1 500 €.
- Pour le second évènement, s'ajoutent aux éléments ci-dessus, la charge et coût de gestion des officiels, la retransmission des matchs et la gestion de l'ensemble des transports pur un montant de 4 000 €.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour l'organisation du Challenge de France et 4 000 euros pour celle de la Coupe d'Europe 2025 à l'Amicale Sportive d'Evry – section Baseball Softball.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Ne participe(nt) pas au vote :**

Yvan COUVIDAT (#OnEstEnsemble)

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) pour l'organisation du challenge de France et 4 000 € (quatre mille euros) pour les championnats d'Europe à l'Amicale Sportive d'Evry – section Baseball-Softball, soit un total de 5 500 € (cinq mille cinq cents euros) pour les deux manifestations.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

### **34) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Donnons des elles au vélo (DDEV) - Course des Demois'elles 2025**

**Rapporteur : Yvan COUVIDAT**

L'association « Donnons des elles au vélo » s'investit dans le cadre de l'organisation du critérium cycliste « Course des Demois'elles 2025 » à Evry-Courcouronnes.

L'évènement prend de l'envergure à travers la mise en place d'un village, affichant de nombreuses animations à destination des citoyens d'Évry-Courcouronnes, permettant tout à la fois d'animer le

territoire local et de changer les représentations sur le cyclisme pratiqué par les femmes, en exposant au regard du plus grand nombre les prouesses des championnes de la discipline.

Cette année, au regard de l'ampleur de la manifestation et de l'afflux des spectateurs, les postes de dépenses budgétaires identifiés en augmentation sont les coûts des signaleurs, la location des toilettes et la sécurité motorisée proposée par une association en complément des agents de la Police Municipale.

En ce sens l'association Donnons Des Elles au Vélo (DDEV), sollicite la Commune pour un accompagnement financier à la hauteur de 1 000 euros (mille euros).

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'association Donnons des Elles au Vélo (DDEV).**

**Monsieur le Maire** : Je vous invite à suivre évidemment le « Donnons des Elles au vélo », J-1, puisqu'elles ont gagné maintenant le retour du Tour de France féminin, qui pour l'instant, ne se court que sur une semaine, mais, elles continuent pour montrer que non seulement les filles font du vélo mais qu'elles peuvent faire aussi bien que les hommes.

Elles continuent, ce qui n'avait jamais été le cas, même à l'époque de Jeannie LONGO du grand Tour de France, elles font à J-1, sans routes fermées et nettoyées, le même parcours que les hommes, les 22 étapes du Tour de France, chaque année, dans des conditions exemplaires. Evidemment, comme cela est passé à la télévision, elles sont maintenant rejointes sur leur parcours par beaucoup de clubs et cela donne des cohortes assez exceptionnelles.

C'est bon de se dire que grâce à Claire, grâce au COC, qui a pendant un temps hébergé, incubé d'une certaine manière ce club professionnel, et donc aussi un peu grâce à Evry-Courcouronnes que le Tour de France féminin existe à nouveau et c'est donc une immense fierté.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros (mille euros) pour l'association Donnons Des Elles au Vélo (DDEV) pour l'organisation du critérium cycliste « Course des Demois'elles 2025 ».

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

- DIT que l'association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

### **35) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'AMAC - 50 ans de l'association**

**Rapporteur : Ronan FLEURY**

Conformément à sa volonté de soutenir l'action en direction de son personnel, la Commune a signé une convention annuelle de subventionnement avec l'AMAC fixant les termes de leur partenariat.

Cette subvention est destinée à assurer le fonctionnement de l'association avec la mise en place d'activités sociales, culturelles et sportives du personnel communal.

Par courrier en date du 6 mai 2025, l'AMAC sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion du 50ème anniversaire de l'association afin d'organiser un moment fort de convivialité. Le montant sollicité est de 10 000 €.

**Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'AMAC dans le cadre de l'organisation de son 50e anniversaire.**

**Monsieur le Maire** : Un coucou à Thierry PLOQUIN et à toute son équipe, il nous regarde sans doute !

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement à l'AMAC d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) dans le cadre de l'organisation d'un temps convivial pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'association.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, à l'imputation 65748.
- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

### **36) Approbation du versement à diverses associations par la Société des Crématoriums SAS du produit résultant de la cession des métaux récupérés à l'issue de la crémation - Année 2025**

**Rapporteur : Olivier POTOKAR**

Les métaux issus de la crémation (l'or dentaire, le titane, le cobalt, l'acier des prothèses) ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Dans le cadre de la loi « 3DS », ils font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux. Le produit de la cession est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis.

Ce produit ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;
- Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique.

Dans le cadre de l'exécution de la DSP conclue avec la Société OGF, le délégataire a informé la Commune que le produit financier résultant des métaux issus de la crémation s'élève actuellement à la somme de 19 995,69 €.

**La Commune propose d'autoriser la Société des Crématoriums SAS à faire don de cette somme aux associations et selon la répartition suivantes :**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Répartition des fonds</b>
ADPC 91 - Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne	<b>500,00</b>
Association des Familles d'Evry	<b>1 000,00</b>
EPISODE	<b>5 500,00</b>
JFS EVENTS	<b>1 295,69</b>
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	<b>200,00</b>
SOS AMITIE	<b>500,00</b>
Association des familles de Courcouronnes	<b>5 500,00</b>
Espace Simone Signoret	<b>5 500,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 995,69</b>

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement par la Société des Crématoriums SAS du produit résultant de la cession des métaux récupérés à l'issue des crémations aux associations indiquées.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la Société des Crématoriums SAS à verser aux associations mentionnées au tableau annexé à la présente délibération, et selon les montants indiqués, le produit financier résultant de la cession des métaux récupérés à l'issue des crémations, soit 19 995,69 € (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-neuf centimes) au titre de l'année 2025.

- PRECISE que pour l'Association des Familles de Courcouronnes et l'Association des Familles d'Evry qui sont en cours de demande de reconnaissance de leur caractère d'intérêt général, le versement sera autorisé sous réserve de l'obtention d'une réponse favorable tacite ou expresse à la demande de rescrit fiscal adressée à la DDFIP.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces dons.

### 37) Dénomination de l'esplanade Monseigneur Guy HERBULOT

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

La Municipalité souhaite rendre hommage à Monseigneur Guy HERBULOT (1925-2021), évêque du diocèse d'Évry – Corbeil-Essonnes de 1978 à 2000, à l'occasion du centenaire de sa naissance, par la dénomination d'un lieu de la Commune à son nom.

Le site connu sous le nom de Parvis de la Cathédrale (parcelle AX85, lot 50, propriété de GPA) n'a jamais été officiellement dénommé. Situé au droit de la Cathédrale de la Résurrection, c'est un choix privilégié pour rendre hommage à Monseigneur HERBULOT.

Il est donc proposé de dénommer ce site "Esplanade Monseigneur Guy HERBULOT ».

GPA a émis un avis favorable à cette dénomination.

**Il est demandé au Conseil municipal de dénommer le site connu sous la dénomination non officielle « Parvis de la Cathédrale » : « Esplanade Monseigneur Guy HERBULOT »**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Farida AMRANI :** Ce qui m'ennuie ce n'est pas... - au contraire je reconnais l'histoire de Monsieur Guy HERBULOT, qui a effectivement joué un rôle majeur dans la construction de la Cathédrale - ce qui m'ennuie ici, c'est qu'encore une fois, c'est un nom masculin que nous donnons à une esplanade (*réactions dans la salle*), je sais, mais à un moment donné, il va peut-être falloir réfléchir (*réactions dans la salle*) je sais... Mais nous pouvons lui donner le nom de quelqu'un d'autre car Monseigneur ROMERO, Monseigneur Guy HERBULOT... à un moment donné, peut-être que la place de la femme devrait peut-être apparaître à un moment donné dans cette ville ?

**Monsieur le Maire :** (A Medhy ZEGHOUF) : Je préfère que tu répondes.

**Medhy ZEGHOUF :** Oui je crois, c'est mieux pour tout le monde.

Nous passons quasiment à chaque Conseil municipal, grâce à Virginie (VILLEMIN) et au Groupe Mémoire, qui travaillent sur ces questions depuis le début du mandat, quasiment à chaque Conseil municipal je le disais, une délibération pour dénommer soit un équipement public, soit une nouvelle rue, notamment dans le quartier des Horizons puisqu'il y a des nouvelles voies qui se créent au fur et à mesure de l'évolution de la Ville.

Nous pourrions prendre la liste de toutes les dénominations que nous avons faites depuis le début du mandat, quasiment toutes, si ce n'est presque à l'unanimité, sont des noms de femmes.

Parce que oui, nous avons conscience que c'est un enjeu national. Alors, ce n'est pas le cas uniquement à Evry-Courcouronnes : des études ont montré que dans toutes les communes de France, plus de 90 ou 95 % des noms étaient des noms masculins. Donc, nous avons fait le choix politique en début de mandat - grâce encore une fois aux propositions formulées par le Groupe Mémoire, que pour chaque nouvel équipement ou nouveau nom de voie, on priorise de donner un nom féminin.

En l'occurrence - vous m'excuserez Madame AMRANI - si vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'il y a quand même une cohérence générale sur le quartier, ce que je vous propose peut-être, au lieu d'adresser votre doléance au Conseil municipal, c'est d'écrire au nouveau Pape, Léon XIV, pour lui demander de consacrer des femmes évêques... C'est tout ce que je peux vous proposer, bonne soirée.

**Monsieur le Maire :** Merci Medhy.

Il me semble que dans cette Ville, qui est marquée par de nombreux édifices, par des personnes qui ont compté - nous inaugurons l'Allée Michel CHOQUET il y a une semaine à la Ferme du Bois Briard - nous essayons de rendre hommage, en mémoire, à celles et ceux qui ont apporté des

pierres hyper importantes, à cette Ville. Il n'y aurait pas la Cathédrale qui participe au rayonnement de la Ville, comme la Mosquée, comme la Pagode, comme beaucoup d'autres équipements. Sans Monseigneur HERBULOT, il n'y aurait pas cette Cathédrale !

C'est une demande qui nous a été faite, que nous trouvons parfaitement légitime, et je vais demander aux services de bien vouloir - au cas où il y aurait à la suite de ce débat une quelconque communication publique - que l'on me ressorte toutes les dénominations faites au cours de ce mandat, toutes. J'aimerais avoir la liste précise, que l'on puisse l'utiliser le cas échéant.

Madame AMRANI ?

**Farida AMRANI** : La délibération qui arrive après, c'est encore une proposition de renommer une place et, encore une fois, c'est Jacques PREVERT donc deux (*hommes*), c'est pareil !

En fait, à un moment donné, vous dites que vous comprenez qu'il faut mettre la femme un peu visible, la rendre visible - je sais que vous avez l'habitude de rendre invisibles les femmes Monsieur le Maire ! (*Réactions dans la salle*). Je sais que c'est quelque chose que vous faites très bien ! (*Réactions de désapprobation dans la salle*), cela nous l'avons vu sur tous les réseaux sociaux - mais Monsieur le Maire, ce que je suis en train de vous dire, c'est que sur deux délibérations, deux propositions, ce sont des noms d'hommes.

Donc, à un moment donné, il va falloir penser aussi à mettre des noms de femmes, nos jeunes filles dans nos quartiers ont besoin aussi de se retrouver ! J'aimerais que l'on puisse, à un moment donné, acter que l'on nomme par parité ! Si vous choisissez un homme, après, vous choisissez une femme et vice versa, mais on ne peut pas à chaque fois, nommer deux hommes, je suis désolée.

**Monsieur le Maire** : Tu me pardonneras Medhy, mais cette fois je vais répondre moi-même. Et du coup, je vais rapporter le point d'après à la place de Medhy ZEGHOUF.

**Plus de question, plus de débat.**

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des absentions ? (*à Farida AMRANI*) Vous pourriez assumer et voter contre ou vous abstenir. Je vous remercie, c'est donc unanime.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

- DECIDE de dénommer le site connu sous le nom de Parvis de la Cathédrale (parcelle AX85, lot n° 50), implanté sur la parcelle AX87, "Esplanade Monseigneur Guy HERBULOT".

- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise à toutes les administrations, services publics et autres personnes concernées.

- DIT que les données relatives à cette place (dénomination, situation, adressage) seront transmises au format Base Locale Adresse (BAL) dans la Base Adresse Nationale (BAN).

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette dénomination.

**38) Dénomination de la Maison des Services Publics Pyramides Bois Sauvage : Maison des Services Publics Jacques Prévert**

**Rapporteur : Stéphane BEAUDET**

## **Suite de l'intervention de Monsieur le Maire à la fin du point n° 37 :**

Pour celles et ceux qui ont la chance de suivre ce Conseil municipal depuis des années - antérieurement d'ailleurs celui de Courcouronnes que je présidais - nous avons coutume - pas quand nous construisons ou faisons naître un équipement - quand nous remplaçons un équipement existant, de le renommer du nom de celui qu'il remplace. C'est une règle constante sur cette Ville depuis des années. Sinon, par exemple, nous n'appellerions plus le Centre social « Brel-Brassens », nous aurions changé son nom quand nous l'avons reconstruit.

Vous avez assisté à quasiment tous les Conseils municipaux - vous n'êtes pas présente partout mais néanmoins au Conseil municipal vous y êtes - à quasiment tous les Conseils municipaux.

Ces explications, vous les avez entendues pendant 6 ans. 6 ans ! Pardon de vous le rappeler mais la Maison de quartier qui est remplacée par ce superbe équipement public que j'ai hâte que nous inaugurons tous ensemble - vous viendrez à nouveau couper le ruban avec nous et partir avant les discours - cette Maison de quartier qui vient de fermer s'appelle Jacques PREVERT et donc, la Maison de quartier qui la remplace s'appelle Jacques PREVERT, c'est un miracle. Non mais sérieusement, je peux l'appeler Jacqueline PREVERT si vous voulez ?

Donc, je le redis, vous me sortirez (*la liste des dénominations*) - puisque j'ai été accusé publiquement en Conseil municipal d'invisibiliser les femmes ! Jamais sous ma mandature, jamais, autant de noms de femmes n'ont été donnés à des rues ou à des équipements, jamais, jamais !!

**Danielle VALERO** : Nous avons la liste ! (*applaudissements*)

**Monsieur le Maire** : Ah ! Allons-y alors :

- Passage des Lumières, neutre ;
- Espace Simone SIGNORET ;
- Boulevard de France - Georges POMPIDOU, c'est un homme pardon ;
- Gisèle HALIMI ;
- Andrée CHEDID ;
- Valéry GISCARD-D'ESTAING, double dénomination du Boulevard de l'Europe, ce n'est pas un changement de nom puisque qu'il s'agit des Présidents de la République qui ont fait la Ville Nouvelle, vous vous souvenez du débat pour ceux qui y ont assisté :
- Nikki de SAINT-PHALLE ;
- Rosalind FRANKLIN ;
- Sur les 9 voies nouvelles de la ZAC des Horizons au quartier du Canal, 8 femmes et 1 neutre, Allée de la Belle Herbe, c'est presque féminin quand même si je peux me permettre ;
- Esplanade Francis CHOUAT devant l'Université, pardon ;
- Place Alice MILLIAT.

14 femmes, 3 hommes. Merci.

**Rafik GARNIT** : Je voudrais faire juste un petit commentaire, pas forcément sur le... même si le nom est important.

Vous connaissez mes réticences, mon inquiétude par rapport à cet équipement - qui, je le pense, au tout début s'appelait « Pyramides », qui par la suite est devenu Pyramides-Bois Sauvage parce qu'il s'agit là d'un équipement qui sera destiné à ces deux grands quartiers qui deviennent un grand quartier Pyramides-Bois Sauvage – sur le fait qu'en l'appelant « Jacques PREVERT », qui est effectivement l'ancienne dénomination de la Maison de quartier, cela devienne une appropriation du lieu par le quartier des Pyramides, parce que j'ai le sentiment que cela va être très compliqué à expliquer à nos habitants du Bois Sauvage, même si vous m'avez expliqué que vous l'avez fait par le passé pour « Brel-Brassens ».

L'appeler « Jacques PREVERT », cela le connote directement « quartier des Pyramides ».

**Monsieur le Maire** : C'est le choix d'un remplacement d'équipement, nous l'assumons.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

- DECIDE de dénommer la nouvelle Maison des Services Publics Pyramides / Bois Sauvage : Maison des Services Publics Jacques Prévert.

- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise à toutes les administrations, services publics et autres personnes concernées.

- DIT que les données relatives à cette place (dénomination, situation, adressage) seront transmises au format Base Locale Adresse (BAL) dans la Base Adresse Nationale (BAN).

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette dénomination.

**39) Approbation de la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Courcouronnes - Opération Bois Briard**

**Rapporteur : Diarra BDIANE**

Le projet d'aménagement Bois Briard est conduit par la SPLA-IN dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement conclut avec la Communauté d'agglomération signé en 2019. Ce projet prévoit la construction de 346 logements et des locaux d'activités tertiaires au plus proche des accès aux transports en commun.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Courcouronnes doit être modifié pour permettre la réalisation de ce projet.

Après l'enquête publique du 31 mars au 30 avril 2025 et l'avis favorable avec réserves du Commissaire enquêteur, il convient maintenant d'approuver la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Courcouronnes.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Courcouronnes et la mise en compatibilité dudit PLU.**

**Diarra BDIANE :** Cette délibération fait écho à celle qui a été présentée en Conseil communautaire mardi, puisque c'est bien l'Agglomération Grand Paris Sud qui porte l'opération Bois Briard au titre de sa compétence Aménagement, qui est définie dans l'intérêt communautaire.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Courcouronnes sur le secteur Bois Briard.

- APPROUVE la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Courcouronnes.

- PREND ACTE du rapport du Commissaire enquêteur.

- PRECISE qu'un mois après la transmission de la délibération du Conseil municipal à la Préfète de l'Essonne, la MEC PLU sera exécutoire et le Permis d'aménager pourra être délivré.

#### **40) Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU**

**Rapporteur : Diarra BDIANE**

Diarra BDIANE commente un document projeté sur écran (annexe 4) du présent procès-verbal) dont les éléments essentiels sont repris ci-dessous :

Les communes historiques d'Evry et de Courcouronnes disposent chacune d'un PLU, respectivement applicables depuis septembre 2019 et juin 2017.

La création de la Commune nouvelle a nécessité de prendre en compte le nouveau territoire communal et de trouver une cohésion d'ensemble, au service de la stratégie de mise en valeur et de développement de la capitale de l'Essonne.

Le Conseil municipal du 17 février 2022 a donc prescrit la révision des 2 PLU, décidé de procéder à l'élaboration d'un seul PLU pour la commune nouvelle et a approuvé les modalités de la concertation jusqu'à l'arrêt du projet de PLU puis son approbation définitive.

Le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a eu lieu au Conseil municipal du 14 décembre 2023.

Après la mise en œuvre de la phase de concertation, il convient maintenant d'en faire le bilan et d'arrêter le projet de PLU.

**Il est demandé au Conseil municipal de faire le bilan de la concertation et d'arrêter le projet du PLU d'Evry-Courcouronnes.**

**Monsieur le Maire :** Merci Diarra, vraiment du fond du cœur, merci à toi, merci à Michel BONNAFOUS, merci à Perrine PASSOT (Directrice Générale Adjointe Développement Territorial et Urbain) et merci aux habitants qui ont pris part aux très nombreux ateliers que tu as animés depuis maintenant près de 3 ans sur le sujet et merci de ta prise en main de ce dossier éminemment complexe - je me tourne derrière, vers les juristes, mais je crois que le PLU est le document administratif le plus attaqué de France - donc un grand bravo.

J'ai assisté à 2 réunions et à 2 ateliers, à chaque fois c'était particulièrement apaisé, particulièrement constructif, sur des bases de travail qui ressemblent assez à ce que fait l'Assemblée citoyenne.

Bref, félicitations, c'est un énorme travail.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT :** Bonsoir, bonsoir Diarra. J'interviens à la place de ma collègue, Pétroline BEROT, qui a dû quitter la séance en urgence pour des raisons personnelles.

Nous saluons la volonté de construire un PLU unifié et ambitieux notamment dans son souci de santé publique et de durabilité. Toutefois, nous regrettons le manque de mobilisation du public malgré les dispositions déployées, comme en témoigne l'absence d'observations dans le registre en ligne. Ce silence interroge sur la lisibilité du processus de concertation.

De plus les OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation) présentées, sectorielles et

thématiques auraient pu, à notre sens, faire l'objet de réunions spécifiques sur les secteurs concernés.

Quid des OAP précédentes figurant dans les PLU de Courcouronnes de 2017 et d'Evry de 2019 ? Cela n'aurait-il pas mérité un bilan plus approfondi, secteur par secteur, pour réfléchir à des orientations pour certaines ?

Sur la partie règlement et zonage, des avancées sont à noter, comme des corrections de zones : la frange du Parc des Loges, Boulevard de l'Europe, redevient zone naturelle alors qu'elle était ciblée comme constructible à plus long terme dans le PLU de 2019.

Le stade Thoisson, inscrit en 2019 comme zone économique en lien avec le terrain proche de la Nationale 7, ce qui aurait pu signifier sa disparition à terme, passe dans le nouveau PLU en zone UL, les équipements collectifs comme le gymnase, ce qui est une bonne nouvelle pour le maintien de cet équipement sportif très important.

Dans les annexes du règlement, à la fin, figurent les arbres et bâtiments remarquables listés. La liste des bâtiments diffère un peu de 2019, avec des ajouts comme l'ensemble des Pyramides de ANDRAULT et PARRAT, la cité administrative de Guy LAGNEAU ou les bâtiments patrimoniaux du secteur de Courcouronnes. Côté arbres remarquables, en page 211 du règlement, quelques différences avec ceux déjà inscrits en 2019, ajout d'un sequoia en Mairie Annexe de Courcouronnes centre, par contre n'y figure plus l'érable à sucre situé à côté de la Mairie, Allée de Repentigny.

Certaines modifications de zonages constituent pour nous des points bloquants qui auraient dû mériter de vraies consultations. 5 cas illustrent cela :

- Premièrement entre le Parc aux Lièvres et Mousseau, les hauteurs prévues des nouveaux quartiers en place de la dalle restent à 36 mètres, soit à peu près 12 étages. Veut-on encore de ces hauteurs de bâtiments dans ce secteur ? En comparaison le nouveau secteur « gare » est limité à 25 mètres.
- Deuxièmement changement de zonage avec l'entrée dans le secteur aménagé du Parc aux Lièvres et du parking Debussy et la zone boisée à l'arrière de la MGEN, cela clairement pose question sur la pérennité de ce bois très important et les risques élevés pour les riverains de le voir disparaître.
- Troisièmement, malgré les ambitions écologiques affichées et la préservation de nos poumons verts inscrits à plusieurs reprises dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) notamment, il nous semble dommage de ne pas avoir profité de cette révision pour se réinterroger sur le bien-fondé de certaines orientations d'aménagement. Par exemple la frange des Aunettes, le long du Boulevard de l'Yerres, qui reste constructible alors que d'autres projets auraient pu être pensés pour préserver ces espaces de respiration ou les valoriser.
- Quatrièmement, les craintes que nous avons au sujet du projet d'extension du port qui pourrait venir après 2029, selon l'appel à projets lancé par HAROPA PORT. Nous constatons que la zone possible d'extension du port figure au Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) et est inscrite dans le PLU en zone NL.
- Cinquièmement, la complexité du PLU avec les créations de nouvelles zones et sous zones, ce qui n'en facilite pas la lecture, par exemple pour les zones naturelles dites N. Avant cela correspondait à une seule zone englobant les espaces naturels, grands parcs et espaces verts.

Aujourd'hui, il y a 3 zones : N1, N2, NL, nous n'en voyons pas trop l'utilité, sachant que les classifications précédentes n'empêchaient pas les petits aménagements, comme les jeux pour enfants ou encore les récents aménagements au Parc du Bois de mon Cœur classé N2. De même en N1, se trouve le Bois de la Garenne et les abords de la Seine mais pas les Coquibus qui se situent en N2, alors qu'il s'agit d'un bois d'origine, présent avant la Ville Nouvelle.

Et pour en finir, cette classification N aurait pu être élargie pour protéger les petits espaces boisés

qui ont un rôle bien utile, tel le petit bois du Champrier du Coq - Aguado, le bois derrière la piscine Jean TARIS aux Champs Élysées ou encore le Parc du Bois Guillaume.

Voilà, merci.

**Monsieur le Maire** : Merci.

(à *Diarra BDIANE*) Attends, nous allons prendre d'autres questions si il y en a ? Il n'y en a pas ? Tu peux y aller.

**Diarra BDIANE** : Je vais me réjouir parce que cela veut dire qu'il y a au moins une personne qui s'est intéressée et qui a lu le document.

Pour vous répondre un peu globalement : l'enjeu auquel nous avons essayé de répondre dans ce PLU, au-delà de la question de l'uniformisation des 2 documents, c'était d'intégrer aujourd'hui un développement urbain qui se fait de façon un peu plus nuancée, qui doit intégrer, je ne vais pas appeler cela des contraintes mais plus de composantes, mais qui ne doit pas non plus empêcher le libre cours d'évolution et de développement urbain d'une ville, que ce soit à travers de nouveaux programmes de logements ou de nouvelles volontés de définition de nouveaux usages pour des espaces.

Nous pouvons effectivement, comme je l'ai dit au début de mon propos, déplorer le fait que nous n'ayons pas eu davantage de personnes.

Toutefois, je considère qu'il est quand même mieux d'avancer avec un petit groupe investi, qui a envie de comprendre, qui cherche à comprendre, qui n'était pas composé non plus de personnes initiées sur ces questions d'aménagement et qui le sont presque devenues à la fin, plutôt, que de venir vous dire « Ah, nous étions 1 500 à la réunion, c'est super, personne n'a rien compris, personne n'a été capable de lire un plan et personne n'a réellement participé ».

Là au moins, cette concertation a été voulue large : nous avons essayé d'utiliser tous les stratagèmes possibles, nous avons changé les lieux, nous avons changé les horaires, nous avons essayé des formats un peu plus « ludiques » avec du travail sur table, pour que ce soit vraiment participatif et pas juste descendant, que l'on ne vienne nous dire « Ah nous ne sommes que des faire-valoir, vous avez déjà décidé dans votre coin, vous ne faites pas avec nous ! »

Non, clairement nous sommes partis d'une page blanche et nous avons attendu chaque atelier, à chaque fois, pour avancer sur les étapes suivantes. Donc je pense que malgré tout, nous pouvons nous féliciter d'un travail de qualité qui a réellement tenu compte des remarques des habitants et des débats.

Il y a effectivement certains débats qu'il faut trancher, sur la question des hauteurs par exemple. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes quand même loin des situations d'urgences bâties que nous avons pu voir arriver dans le centre-ville qui, à titre personnel, me séduisent beaucoup. J'aime beaucoup la densité, la hauteur, mais c'est une question de goût, de choix, sur laquelle il est toujours assez difficile de trancher.

Je pense quand même qu'aujourd'hui, nous sommes sur des hauteurs qui sont relativement raisonnables et qui correspondent aussi à l'environnement urbain dans lequel nous sommes. Nous ne sommes pas dans une zone périurbaine, nous ne sommes pas « à la campagne ». Nous avons quelques petits espaces de campagne en ville, il y a des zones denses, il y a des zones moins denses mais ce que nous essayons de faire aujourd'hui à travers les nouveaux projets qui arrivent, c'est d'avoir toujours des espaces de transition, de rechercher une certaine cohérence et de ne pas faire non plus du « tout béton ».

La déclinaison dans les zones : là c'est dommage, cela m'attriste vraiment de l'entendre parce que nous pensions justement que cela viendrait davantage tenir compte des différentes nuances, des différentes formes d'aménagements, des différents cas que nous pouvons avoir aussi et que nous ne retrouvons pas ces grands ensembles de zones que nous avions avant.

Aujourd'hui, avec - je dirais - l'uberisation de la société, vous avez de nouvelles pratiques sur les commerces, avec les nouveaux modes d'habiter qui sont plébiscités par les nouveaux habitants, à

savoir être proche de tout et en même temps loin de tout, il faut arriver à doser un peu, c'est une réalité.

Je pense quand même qu'il y a une forme d'équilibre et si vraiment nous plongeons dans le détail des différentes zones, nous pouvons quand même y trouver une plus grande clarté ou, à défaut d'y trouver une plus grande clarté, je pense que nous pouvons y trouver une déclinaison peut-être plus précise, une plus grande capacité à pouvoir se projeter dans un cas qui nous est propre à travers ce règlement. Parce qu'avant, nous avions des zones, UA, UB, mais l'on se dit, mais c'est quoi ce truc ? Concrètement qu'est ce que cela veut dire pour ma maison ? J'espère que là, quand même, vous avez les idées un peu plus claires.

Je reviens rapidement sur la question du port : Oui, il y a toujours cette zone portuaire, elle n'a pas disparu, mais aujourd'hui force est de constater que le document qui régit l'occupation des sols ne permet pas son extension. Je pense que c'est cela qu'il faut retenir : cette zone portuaire ne disparaîtra pas, elle est sous maîtrise d'ouvrage de l'État, c'est du domaine public, ce n'est pas nous qui fixons les zones portuaires, en l'occurrence c'est l'État.

Je vous le dis : c'est vraiment illusoire de croire qu'elle disparaîtra - d'ailleurs nous n'en avons pas fait la demande - mais force est de constater qu'aujourd'hui, le document sur lequel nous pouvons agir et qui est à la main des communes, et notamment à la main du Maire, c'est le PLU, parce que c'est le PLU qui décide comment nous occuperons le sol et aujourd'hui, ce que nous avons dit, c'était que c'était non en l'espèce, voilà.

Sur la question du processus, je prends le point sur la question des OAP par secteur : Je ne sais pas si nous revivrons tous ensemble, dans cette configuration, une prochaine révision générale d'un PLU - puisqu'en général nous ne faisons pas cela tous les 3 ans - mais, si je suis là la prochaine fois, je vous promets de faire des réunions dans chaque secteur pour discuter et échanger sur ces sujets.

**Monsieur le Maire** : Merci à nouveau Diarra, merci Monsieur GARNIT et, à travers vous, à votre groupe pour le travail très fin qui a été fait, c'est le rôle des élus et je vous en félicite, même si nous ne partageons pas toujours toutes les orientations, c'est comme cela qu'il faut travailler.

Et encore une fois, merci Diarra pour cette maîtrise d'un des dossiers les plus complexes que nous ayons à gérer dans une ville.

### **Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 3 contre, 3 abstention)

#### **Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

#### **S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

- ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération.

- PRÉCISE que la présente délibération et le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé seront transmis pour avis aux personnes publiques et organismes associés ou ayant demandé à être consultés.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la procédure.

## **41) Approbation d'une convention de mise à disposition des données urbaines avec Grand Paris Sud**

**Rapporteur : Diarra BADIANE**

GPS fait chaque année l'acquisition des données cadastrales de son territoire auprès de la DGFIP dans le cadre de la mise à jour de la couche cadastrale de son portail cartographique.

La DGFIP autorise GPS à permettre aux communes membres la consultation de ces données.

Cet accès concerne les fichiers fonciers informatisés (graphiques et alphanumériques) permettant la consultation du cadastre et les autres couches de données (assainissement, urbanisme, ...), via le portail cartographique de GPS ou une plateforme de téléchargement.

Pour en bénéficier, une convention définissant les conditions d'usage, de diffusion et de mise à disposition des données cadastrales à la Commune doit être conclue avec GPS.

L'accès est accordé gratuitement à la Commune par GPS pendant toute la durée de la convention soit une durée de 5 ans à compter de sa date de signature. Elle est ensuite renouvelable, par tacite reconduction, par période annuelle.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de données urbaines à conclure avec GPS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de données urbaines à conclure avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

- DIT que les données sont mises gratuitement à la disposition de la Commune.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature et qu'elle sera ensuite renouvelable, par tacite reconduction, par période annuelle.

- DIT que la Commune s'engage à respecter les conditions d'utilisation du service proposé.

- PRECISE qu'aucun droit d'exploitation, de traitement ou de cession des données cadastrales n'est accordé par la DGFIP à la Commune qui s'engage à ne pas diffuser de produit incluant exclusivement ces données cadastrales auprès de tiers étrangers à l'exercice de ses missions de service public et à n'utiliser ces données qu'à des fins administratives, statistiques, économiques ou techniques.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

## **42) Approbation d'une convention tripartite de mise à disposition et de gestion de terrains avec Grand Paris Sud et l'association des Familles de Courcouronnes - Réalisation d'un verger**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales et de valorisation des espaces urbains, la Commune souhaite formaliser la mise à disposition à l'Association de six parcelles, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart dans le cadre de la création d'un verger.

Ce projet permettra de :

- Valoriser des espaces urbains en les intégrant dans des projets associatifs à vocation sociale, environnementale et éducative,
- Renforcer le partenariat entre la Ville, la Communauté d'Agglomération et le tissu associatif local,
- Favoriser des initiatives citoyennes contribuant au lien social et à l'animation du quartier.

Les six parcelles concernées sont situées rue du Docteur Charcot. Trois d'entre elles appartiennent à la Commune, les trois autres à la Communauté d'Agglomération.

La mise à disposition s'effectuera dans le cadre d'une convention tripartite conclue pour une durée de trois ans ferme à compter de sa date de signature, à titre gratuit.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de 6 parcelles à conclure avec Grand Paris Sud et l'association des Familles de Courcouronnes dans le cadre de la réalisation d'un verger.**

**Pascal CHATAGNON** : Et je salue le Président et la Trésorière de l'association qui sont dans la salle.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition des parcelles cadastrées n°182AW60, n°182AW82 et n°182AW84 situées rue du Docteur Jean Martin Charcot à l'association des Familles de Courcouronnes dans le cadre de la réalisation d'un projet de verger.

- APPROUVE les termes de la convention tripartite de prêt à usage à conclure entre la Commune d'Évry-Courcouronnes, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et l'Association des Familles de Courcouronnes, portant sur la mise à disposition et la gestion de six parcelles situées rue du Docteur Jean Martin Charcot à Évry-Courcouronnes.

- PRECISE que les parcelles mises à disposition de l'association par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart sont cadastrées n°182AW62, n°182AW65 et n°182AW80,

- DIT que la convention est conclue pour une durée de 3 ans ferme à compter de sa date de signature par les trois parties.

- DIT que la convention est consentie à titre gratuit.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

#### **43) Approbation d'une convention de prêt à usage portant sur le renouvellement de la mise à disposition d'un local pour l'association Franco-Tamouls d'Évry**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

La Commune est locataire d'un local situé 39 rue de l'Orge à Évry-Courcouronnes. Elle entend mettre ce local à disposition de l'Association Franco-Tamouls d'Évry dans le cadre d'un renouvellement de convention de prêt à usage.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à usage portant sur le renouvellement de la mise à disposition d'un local pour l'association Franco-Tamouls d'Évry et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt à usage à conclure avec l'Association Franco-Tamouls d'Évry portant sur la mise à disposition d'un local situé 39 rue de l'Orge à Évry-Courcouronnes.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

#### **44) Approbation d'une convention de prêt à usage portant sur la mise à disposition d'un local pour l'association VoisinMalin**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

La Commune est locataire d'un local situé 17 rue Georges Brassens à Évry-Courcouronnes. Elle entend mettre ce local à disposition de l'Association VoisinMalin dans le cadre d'une convention de prêt à usage.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à usage portant sur la mise à disposition d'un local à l'Association VoisinMalin et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt à usage à conclure avec l'Association VoisinMalin portant sur la mise à disposition d'un local situé 17 rue Georges Brassens à Évry-Courcouronnes.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

#### **45) Approbation d'une convention de prêt à usage portant sur la mise à disposition d'un local pour l'association OSER**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

La Commune est locataire d'un local situé 17 rue Georges Brassens à Évry-Courcouronnes. Elle entend mettre ce local à disposition de l'Association OSER dans le cadre d'une convention de prêt à usage.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à usage portant sur la mise à disposition d'un local à l'Association OSER et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt à usage à conclure avec l'Association OSER portant sur la mise à disposition d'un local situé 17 rue Georges Brassens à Évry-Courcouronnes.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

**46) Approbation d'une convention de prêt à usage portant sur le renouvellement de la mise à disposition d'un local pour l'association "Atelier de formation à la Reliure"**

**Rapporteur : Pascal CHATAGNON**

La Commune est locataire d'un local situé 205 rue des Pyramides à Évry-Courcouronnes. Elle entend mettre ce local à disposition de l'Association Atelier de formation à la reliure dans le cadre d'un renouvellement de convention de prêt à usage.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à usage portant sur la mise à disposition d'un local à l'Association Atelier de formation à la reliure et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt à usage à conclure avec l'Association Atelier de formation à la reliure portant sur la mise à disposition d'un local situé 205 rue des Pyramides à Évry-Courcouronnes.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

**47) Approbation de la modification du périmètre du Permis de diviser**

**Rapporteur : Cendrine CHAUMONT**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, la Municipalité a instauré le permis de louer en 2019, puis, en 2020, le permis de diviser préalable à tous travaux visant à la création de logements dans un immeuble existant.

Le permis de diviser ne concernait initialement que 7 quartiers sur l'ex territoire d'Evry (Bras de fer, Champs Elysées, Evry-Village, Fragonard, Les Epinettes, le Parc aux lièvres et Petit Bourg) et 3 quartiers sur l'ex territoire de Courcouronnes (Courcouronnes Centre, le Lac et le Canal). En 2021, le périmètre a été étendu au quartier des Pyramides.

Il convient de modifier une nouvelle fois ce périmètre pour y intégrer des secteurs où des grands logements sont transformés en plusieurs petits logements pour être loués, provoquant des nuisances pour les résidents et des dysfonctionnements au sein des copropriétés.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du périmètre du permis de diviser à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

## **Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Je tiens ici à souligner l'activité très abondante du collectif des copropriétés qui ne cesse, depuis sa création, de compter de plus en plus de membres, parce que ces problématiques sont récurrentes. A plusieurs reprises, dans les Conseils municipaux j'ai tiré la sonnette d'alarme, pour mettre en lumière toutes ces difficultés que nous pouvons rencontrer. Je tiens à saluer tous les acteurs bénévoles de ces copropriétés et en premier lieu Monsieur MORIN qui fait un travail formidable, voilà, merci.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur GARNIT, merci Maurice (MORIN), qui normalement nous regarde, et merci évidemment à ce collectif que, je crois, nous accompagnons assez confortablement entre Cendrine (CHAUMONT) et Perrine PASSOT pour un travail collectif qui est nécessaire, la crise du logement se traduit aussi ici.

## **Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau périmètre du permis de diviser, conformément au plan annexé à la présente délibération.

- DIT que ce nouveau périmètre du permis de diviser entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 afin de permettre aux administrés et organismes concernés de prendre connaissance de cette nouvelle réglementation.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à ce dispositif.

## **48) Réglementation relative au changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques de courte durée**

**Les points n°48 et 49 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé. Les débats sont retranscrits au point n° 49.**

### **Rapporteur : Cendrine CHAUMONT**

Il existe un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements en locatif en raison notamment de la part croissante des locations de courte durée, comme les meublés de tourisme et les locations de résidence secondaire publiés sur les plateformes en ligne (Air'BnB, Abritel, Booking...).

L'augmentation constante des locations de courte durée sur la commune entraîne des difficultés d'accès aux logements locatifs privés.

Il convient donc de protéger le parc de logements à usage d'habitation et de contenir la part des locations de courte durée qui exposent les copropriétés à des nuisances.

Pour cela, la Municipalité souhaite instaurer, sur l'ensemble de la commune, un régime d'autorisation préalable au changement d'usage prévoyant qu'un local à usage d'habitation ne pourra être transformé en location de courte durée qu'à la condition de respecter un règlement.

Ce nouveau dispositif complétera la procédure de déclaration préalable avec enregistrement pour la location des meublés de tourisme, obligatoire à compter de mai 2026.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'instauration du dispositif du changement d'usage sur l'ensemble de la Commune, ainsi que le règlement associé.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Les débats sont transcrits au point n° 49.**

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'instauration du dispositif de changement d'usage sur l'ensemble du territoire communal.
- APPROUVE le règlement propre aux conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage ainsi que les modalités de compensation.
- DIT que toute modification du règlement devra être approuvée au Conseil municipal.
- DECIDE d'une mise en application dudit règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- DIT que le Maire établit le formulaire de demande de changement d'usage pour l'application du règlement sous forme de téléservice.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **49) Approbation de l'instauration de la procédure d'enregistrement des locations en meublé de tourisme**

**Les points n°48 et 49 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé. Les débats sont retranscrits au point n°49.**

**Rapporteur : Cendrine CHAUMONT**

Il existe un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements en locatif en raison notamment de la part croissante des locations de courte durée, comme les meublés de tourisme et les locations de résidence secondaire publiés sur les plateformes en ligne (Air'BnB, Abritel, Booking...).

L'augmentation constante des locations de courte durée sur la commune entraîne des difficultés d'accès aux logements locatifs privés.

Il convient donc de protéger le parc de logements à usage d'habitation et de contenir la part des locations de courte durée qui exposent les copropriétés à de nuisances.

Pour cela, la Municipalité souhaite instaurer une procédure d'enregistrement des locations en meublés de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est à noter que cette procédure deviendra obligatoire à compter de mai 2026.

Ce dispositif complétera la procédure changement d'usage location des meublés de tourisme, obligatoire à compter de mai 2026.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise du dispositif de procédure de déclaration préalable soumise à enregistrement pour tous les meublés de tourisme de la Commune à compter du 1er janvier 2026.**

**Monsieur le Maire** : Merci Cendrine, c'est un sujet compliqué mais important.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Je salue ces initiatives qui, je pense, vont dans le bon sens. Juste une petite remarque : dans nos copropriétés, nous faisons la chasse à ces problématiques liées aux locations de courte durée, notamment avec ces histoires de boîtes à clefs qui pullulent un peu partout, dans toutes les parties communes. Les copropriétés font un travail pour les faire évacuer mais j'attire juste votre attention sur le fait qu'ils ont trouvé un autre moyen : ils vont maintenant sur les espaces publics, dans tous les petits grillages, dans tous les petits poteaux, etc, toutes ces petites boîtes à clefs se retrouvent maintenant sur l'espace public...

**Cendrine CHAUMONT** : Oui, malheureusement, je suis bien d'accord. Petite précision que je voulais apporter aussi : malheureusement, il n'y a pas de rétroactivité, donc, ce sera bien au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour tous les nouveaux (*meublés de tourisme*).

**Farida AMRANI** : Je veux d'abord dire que je suis très satisfaite, que notre groupe est satisfait que notre ville d'Evry-Courcouronnes prenne enfin ses responsabilités sur cette question. Cela fait quand même des mois que nous alertons avec plusieurs habitants et habitantes sur les conséquences de la multiplication de ces logements transformés en meublés de tourisme dans notre commune.

Je pense en particulier aux résidents de la Rue Montespan, avec lesquels j'ai eu plusieurs échanges et dont le témoignage a été quand même déterminant. Il y a quand même eu un début d'incendie, survenu en octobre dernier, qui a mis en danger la vie de plusieurs centaines de personnes et qui a entraîné un traumatisme profond pour ces habitants.

Le dispositif présenté aujourd'hui va vraiment dans le bon sens. Il met en place un système d'enregistrement de déclarations comme vous l'avez dit, il permettra de mieux encadrer les pratiques, de responsabiliser les plateformes et d'agir contre les abus mais, je le dis clairement, c'est encore insuffisant : il faut aller plus vite, plus loin et plus fermement.

Récemment encore, j'étais avec le sénateur Ian BROSSAT, qui est sénateur de Paris, et cette problématique, sur Paris, il la connaît très très bien. Il mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse en la matière : contrôles renforcés, sanctions lourdes pour les bailleurs frauduleux, retrait automatique après 90 jours et même astreinte financière.

Le dispositif législatif, vous l'avez dit, permet aujourd'hui au Maire, depuis quelques mois, d'agir en profondeur sur le sujet. Pourquoi ne pourrions-nous pas enfin, ici à Evry-Courcouronnes, en avoir toutes les vertus ? Il me semble que cela va dans le sens de la demande des habitants - que j'ai rencontrés d'ailleurs, Monsieur le Maire, je pense que vous les avez rencontrés également - notre Ville ne doit pas devenir un marché de locations saisonnières, surtout quand on connaît la tension du marché du logement sur notre territoire qui met des milliers de familles dans la difficulté.

C'est pour cela, et je le dis encore, que notre groupe votera favorablement cette délibération qui est proposée ce soir, merci.

**Monsieur le Maire** : Nous vous remercions, il est assez normal que Paris, 1<sup>ère</sup> ville touristique du monde, ait été un peu en avance sur ce sujet, cela me paraît assez évident. J'ai le sentiment qu'Evry-Courcouronnes est peut-être un peu moins touristique que Paris, nous sommes ambitieux pour notre ville, mais quand même...

**Cendrine CHAUMONT** : Je voudrais rajouter par rapport à vos propos que, concernant la procédure d'enregistrement et les 90 jours au lieu de 120, nous allons déjà prendre du recul puisque que nous l'instaurons maintenant pour bien rester dans le cadre de la loi et, au bout d'une année, nous verrons si nous le passons à 90 jours. Ce n'est pas fait pour le moment mais nous allons prendre un an de recul pour travailler sur ce sujet.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'instauration du dispositif de déclaration préalable soumise à enregistrement pour tous les meublés de tourisme de la Commune.
- DECIDE d'une mise en application dudit dispositif de déclaration préalable soumise à enregistrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- DIT que le Maire établit le formulaire de demande d'enregistrement sous forme de téléservice avant la mise en service du téléservice national prévu par la loi du 19 novembre 2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **50) Accord d'une garantie d'emprunt au bailleur Les Résidences pour la réhabilitation de la Pyramide 14**

### **Rapporteur : Cendrine CHAUMONT**

Le bailleur Les Résidences a sollicité la Commune pour garantir un prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) destiné à financer des travaux de réhabilitation de l'immeuble de la Pyramide 14 situé dans le quartier des Pyramides.

La réhabilitation de cet immeuble de 257 logements, débutée en 2022, doit se terminer fin 2025. Le contrat de prêt signé entre la CDC et le bailleur est d'un montant total de 15 154 760 €.

La Commune est sollicitée afin de garantir le prêt à hauteur de 40 %, soit 6 061 904 €, la Communauté d'agglomération apportant sa garantie financière pour les 60 % restants.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, le bailleur accorde à la Commune un droit de réservation de 20% du total des logements de l'opération, soit 49 logements, pour une durée de 25 ans, correspondant à la durée de remboursement du prêt.

**Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la garantie du prêt susvisé.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

#### **S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 15 154 760 € (quinze millions cent cinquante-quatre mille sept cent soixante euros) souscrit par l'emprunteur, le bailleur Les Résidences, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°170 860 constitué de 1 ligne de prêt.

- DIT que la garantie de la Commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 061 904 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

- PRECISE que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

- APPROUVE les termes de la fiche de réservation de logements à intervenir entre la Commune et le bailleur Les Résidences.

- AUTORISE le Maire, un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document afférent à cette garantie.

## **51) Présentation des rapports annuels 2024 liés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

**Rapporteur : Danielle VALERO**

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président de la CCSPL doit présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel des activités de l'instance et les rapports annuels (année N-1) des délégataires ou des régies autonomes.

La CCSPL, réunie le 13 juin 2025, a examiné les rapports annuels 2024 suivants :

- Rapport annuel d'activités de la CCSPL
- DSP Crématorium Sud Francilien
- DSP marchés forains Senghor, Canal et Thorigny

La CCSPL a émis un avis favorable sur l'ensemble des dossiers présentés.

**Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2024 de la CCSPL et des rapports annuels 2024 relatifs aux DSP du Crématorium et des marchés forains.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2024 :
  - de la CCSPL,
  - de la Délégation de Service Public du Crématorium Sud-Francilien (Société des Crématoriums SAS) ;
  - de la Délégation de Service Public des marchés forains (Société EGS SAS).

## **52) Approbation du principe de recours à la délégation de service public pour la gestion des marchés forains**

**Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS**

Actuellement, la gestion du service public "marchés forains de plein vent" est assurée dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme d'affermage, attribuée à la Société EGS. La DSP expire au 18 juillet 2026, il convient donc de prévoir son renouvellement.

En tant que service public à caractère industriel et commercial, la gestion des marchés forains peut être assurée en régie directe par la collectivité ou confiée à une entreprise privée dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée.

Il résulte de l'analyse réalisée que la DSP sous forme d'affermage, comme actuellement, semble le mode de gestion le plus approprié en vue de la gestion des marchés forains de la Commune.

Le futur contrat sera conclu pour une durée de 4 ans et assis sur une offre de référence basée sur le périmètre actuel des marchés (périmètre géographiques, séances, horaires).

Le délégataire versera chaque année une redevance d'occupation du domaine public et une redevance variable calculée selon les dispositions du futur contrat, notamment, par exemple, en fonction d'objectifs qualitatifs assignés au délégataire.

Le principe de recours à la délégation de service public pour la gestion des marchés forain de la Commune a été validé par la CCSPL en date du 13 juin 2025 et par le CST en date du 7 juin 2025.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de recours à la délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Commune.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation des marchés forains de la Commune.

- AUTORISE le Maire à mener la procédure de mise en concurrence.

- DIT que la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la Commune sera conclue pour une durée de 4 ans.

- AUTORISE le Maire à signer tout document dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

### **53) Approbation du principe de recours à la délégation de service public pour la gestion du crématorium**

**Les points n° 53 et 54 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé.**

**Rapporteur : Stéphane JOURNE**

La gestion du service public "Crématorium" est actuellement assurée dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme de concession, par la Société des Crématoriums SAS.

Le contrat expire au 10 janvier 2026, il convient donc de le renouveler.

Toutefois, les aménagements du crématorium sont datés et ne répondent pas aux standards actuels de l'offre de service des sites comparables et sa capacité maximale est à ce jour atteinte. Dans sa configuration actuelle, il ne permettra pas de répondre à l'accroissement prévisionnel de la demande de crémations sur sa zone d'influence dans les 20 ans qui viennent.

Dans ces conditions, la poursuite à long terme de l'exploitation du crématorium à périmètre équivalent, paraît exclu.

Deux scénarii sont donc envisageables :

- L'extension du crématorium existant ;
- La création d'un nouveau crématorium sur un autre site du territoire.

L'extension du crématorium actuel ne paraît pas envisageable sur la parcelle actuelle, la Commune privilégie donc le second scénario.

Cette hypothèse nécessite la poursuite à titre transitoire de l'exploitation du crématorium actuel, la recherche d'une unité foncière disponible répondant à l'ensemble des contraintes étant incompatible avec l'échéance actuelle du contrat en janvier 2026 et le délai de lancement d'une procédure de mise en concurrence.

En tant que service public à caractère industriel et commercial, la gestion d'un crématorium peut être assurée en régie directe par la collectivité ou confiée à une entreprise privée dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée.

Il résulte de l'analyse réalisée que la délégation de service public, sous forme d'affermage, semble le mode de gestion le plus approprié pour la gestion du crématorium de la Commune dans cette phase transitoire.

Il est proposé que ce contrat d'affermage soit souscrit pour une durée de 2 ans.

Le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du Crématorium de la Commune a été validé par la CCSP en date du 13 juin 2025 et par le CST en date du 7 juin 2025.

Compte tenu de l'échéance du contrat de concession actuel (10 janvier 2026) et de la durée de la procédure pour attribuer le futur contrat d'affermage, il est proposé, dans un premier temps, de prolonger le contrat actuel par avenant pour une durée de 8 mois afin de garantir la continuité du service pendant la phase de consultation, soit jusqu'au 11 septembre 2026 (cet avenant fera l'objet d'une délibération distincte).

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de recours à la délégation de service public pour la gestion du Crématorium de la Commune.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation du crématorium de la Commune.

- AUTORISE le Maire à mener la procédure de mise en concurrence.

- DIT que cette délégation de service public sera conclue pour une durée de 2 ans,

- PRECISE que cette courte durée est justifiée par les recherches foncières et le lancement d'une nouvelle mise en concurrence nécessaires dans le cadre du projet de construction d'un nouveau crématorium en lieu et place de l'ancien dont les aménagements sont datés et ne répondent pas aux standards actuels de l'offre de service des sites comparables et dont la capacité maximale est à ce jour atteinte ce qui ne lui permettra pas de répondre à l'accroissement prévisionnel de la demande de crémations sur sa zone d'influence.

- AUTORISE le Maire à signer tout document dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

## **54) Approbation de l'avenant n° 10 au contrat de concession du crématorium - Prolongation de durée et modification des dispositions financières - Société des Crématoriums SAS**

Les points n° 53 et 54 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé.

**Rapporteur : Stéphane JOURNE**

Conformément à ce qui a été exposé au point précédent, la Commune envisage la construction d'un nouveau crématorium aux normes et adapté aux besoins.

La mise en œuvre de ce projet nécessite de trouver un foncier disponible suffisant pour accueillir l'équipement et de réaliser toutes les procédures d'urbanisme et de construction.

Il convient donc, dans un premier temps, de prolonger par avenant la durée de la convention actuelle.

Par ailleurs, compte tenu de l'équilibre financier du contrat de concession, les dispositions financières du contrat sont modifiées comme suit :

- - A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, la grille tarifaire facturée aux usagers diminuera de 10 % pour chacune des prestations ;
- - Au titre de l'année 2026, le montant de la redevance versée par le Concessionnaire s'établira à la somme de 115 000 € versée en cinq (5) mensualités équivalentes (avril, mai, juin, juillet, août 2026).

La CDSP et la CCSPL, réunies en séance le 13 juin 2025, ont émis un avis favorable à la signature de cet avenant de prolongation.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°10 au contrat de concession du crématorium portant prolongation de la durée de celui-ci, à conclure avec la Société des Crématoriums SAS et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE les termes de l'avenant n°10 au contrat de concession du crématorium, portant sur la prolongation de la durée de celui-ci, à conclure avec la Société des Crématoriums SAS, titulaire du contrat de concession du Crématorium, sise Immeuble Canopy – 6 Rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE.

- DIT que le contrat de concession est prolongé jusqu'au 11 septembre 2026.

- DIT que les dispositions financière du contrat sont modifiées comme suit :

- A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, la grille tarifaire facturée aux usagers diminuera de 10 % pour chacune des prestations ;
- Au titre de l'année 2026, le montant de la redevance versée par le Concessionnaire s'établira à la somme de 115 000 € (cent quinze mille euros) versée en cinq (5) mensualités équivalentes (avril, mai, juin, juillet, août 2026).

- PRECISE que les autres dispositions du contrat de concession non modifiées par le présent avenant demeurent applicables dans leur intégralité.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n° 10 portant prolongation de la durée du contrat de concession du crématorium et tout document afférent.

## **55) Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes "impression et livraison d'articles de papeterie personnalisés"**

**Rapporteur : Pierre PROT**

Le pacte de gouvernance de Grand Paris Sud présente la mutualisation comme le levier d'un bloc communal plus solidaire et efficient.

Dans le cadre de cette dynamique de mutualisation, GPS a sollicité l'ensemble des communes membres aux fins de constituer un nouveau groupement de commandes pour l'impression et la livraison d'articles de papeterie personnalisés (enveloppes et papier à en-tête).

Les parties procéderont à la passation d'un marché unique aux fins d'optimiser les procédures au regard des coûts et d'assurer au projet une coordination efficace. Le montage repose sur un groupement de commandes qui doit être constitué par convention.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties et s'achèvera à la fin de l'exécution des prestations prévues aux marchés et accords-cadres, et plus précisément après le règlement du solde des sommes dues au titre des marchés passés.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'un groupement de commandes pour la l'impression et la livraison d'articles de papeterie personnalisés avec GPS et les communes souhaitant adhérer, d'approuver les termes de la convention-cadre constitutive de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et ses communes membres relatif à l'impression et à la livraison d'articles de papeterie personnalisés.

- DECIDE d'adhérer à ce groupement de commandes.

- APPROUVE les termes de la convention-cadre constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et les communes souhaitant adhérer.

- DIT que le périmètre des membres du groupement pourra être modifié par avenant.

- DIT que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart sera désignée comme coordonnateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document afférent.

**56) Représentation de la commune à Stockholm (Suède) dans le cadre du projet ERASMUS + - Voyage d'étude petite enfance - Vote d'un mandat spécial pour une Adjointe au Maire**

**Les points n° 56 et 57 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé.**

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

Dans le cadre de son accréditation ERASMUS+ obtenue en mars 2025, la Commune organise un voyage d'étude à Stockholm destiné à 10 professionnelles de la Petite Enfance, du 13 au 17 octobre 2025.

Il est proposé que Madame Corinne BOURGEOIS 14<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée à la Petite Enfance et au GIP SAE, accompagne cette délégation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales, les élus peuvent bénéficier, sur le budget communal, de la prise en charge des frais liés à des missions dès lors qu'un mandat spécial leur a été accordé par délibération du Conseil Municipal.

Le montant maximal des frais liés à cette mission est estimé à 2 500 € TTC, incluant notamment les dépenses de transport, d'hébergement, de restauration et d'activités.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Commune au voyage d'étude ERASMUS + à Stockholm et d'accorder à Madame Corinne BOURGEOIS, un mandat spécial conformément aux dispositions légales précitées.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE la participation de Madame Corinne BOURGEOIS, 14<sup>e</sup> Adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance, au GIP SAE et à la restauration scolaire, à la mobilité Erasmus +, dans le cadre d'un voyage d'étude à Stockholm (Suède), du 13 au 17 octobre 2025.

- DIT qu'à cette fin, Madame Corinne BOURGEOIS, assurera la représentation de la Commune.

- DECIDE de confier un mandat spécial à Madame Corinne BOURGEOIS, 14<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, lui permettant d'assurer cette représentation.

- DECIDE de prendre en charge les frais de cette mission sur le fondement de ce mandat spécial et d'adopter le principe d'un remboursement aux frais réels sur justificatifs.

- DIT que la durée de la mission est de 5 jours / 4 nuits, du 13 au 17 octobre 2025.

- DIT que le montant des frais liés à cette mission s'élève à 3 000 € TTC (trois mille euros) maximum et comprend notamment les frais de transport, d'hébergement et de repas.

- DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce mandat spécial et à cette mission.

## **57) Représentation de la commune aux échanges organisés dans le cadre du voyage d'études annuel de l'AMIF - Bruxelles - Vote d'un mandat spécial pour un élu**

**Les points n° 56 et 57 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé.**

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

L'AMIF organise son voyage d'études annuel à Bruxelles du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Il est proposé que Monsieur Medhy ZEGHOUF, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, accompagne Monsieur le Maire (qui participe à ce voyage en tant que Président de l'AMIF) pour représenter la Commune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales, les élus peuvent bénéficier, sur le budget communal, de la prise en charge des frais liés à des missions dès lors qu'un mandat spécial leur a été accordé par délibération du Conseil Municipal.

Le montant maximal des frais liés à cette mission est estimé à 1 800 € TTC, incluant notamment les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Commune au voyage d'études de l'AMIF à Bruxelles et d'accorder à Monsieur Medhy ZEGHOUF, un mandat spécial conformément aux dispositions légales précitées.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE la représentation de la Commune aux échanges organisés dans le cadre du voyage d'études annuel de l'AMIF, qui se déroulera à Bruxelles, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

- DIT qu'à cette fin, Monsieur Medhy ZEGHOUF, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, accompagnera Monsieur le Maire (qui participe au voyage en tant que Président de l'AMIF) pour représenter la Commune,

- DECIDE de confier un mandat spécial à Monsieur Medhy ZEGHOUF, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour lui permettre d'assurer cette représentation,

- DECIDE de prendre en charge les frais de cette mission sur le fondement de ce mandat spécial et d'adopter le principe d'une prise en charge aux frais réels sur justificatifs.

- DIT que la durée de la mission est de 3 jours / 2 nuits, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

- DIT que le montant des frais liés à cette mission s'élève à 1 800 € TTC ( mille huit cents euros) maximum et comprend notamment les frais de transport, d'hébergement et de repas.

- DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce mandat spécial et à cette mission.

**58) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction de base allouées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux**

Les points n° 58 et 59 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé.

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

Compte tenu de la démission de Monsieur BENAMARA, Conseiller municipal du groupe « Agissons citoyens pour Evry-Courcouronnes » et de l'installation de Monsieur Edward TOTO, il convient d'actualiser le tableau des indemnités de fonction de base allouées aux élus.

**Il est demandé au Conseil municipal d'actualiser le tableau des indemnités de fonction de base allouées au Maire, aux Adjoints au Maire, aux Conseillers municipaux délégués et aux Conseillers municipaux.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° CM20250327\_090 du Conseil municipal en date du 27 mars 2025 portant actualisation des indemnités de fonction de base du Maire, des Adjoints, des Conseillers municipaux et des conseillers municipaux délégués, susvisée.

- DECIDE de modifier l'attribution des indemnités de fonctions de base au bénéfice du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux de la Commune d'Évry-Courcouronnes, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, selon la répartition figurant au tableau ci-annexé.

- DIT que les taux appliqués pour les indemnités de fonctions de base sont les suivants :

<b>ELUS</b>	<b>TAUX de base</b> <b>(% de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>
MAIRE	43,5 %
1 <sup>er</sup> ADJOINT AU MAIRE	38,5 %
2 <sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE	32 %
ADJOINTS AU MAIRE	23,5 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS REFERENTS DE QUARTIER	17 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	9 %

CONSEILLERS MUNICIPAUX	4,5%
------------------------	------

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

**59) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction majorées allouées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux**

Les points n° 58 et 59 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé.

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

Compte tenu de la démission de Monsieur BENAMARA, Conseiller municipal du groupe « Agissons citoyens pour Evry-Courcouronnes » et de l'installation de Monsieur Edward TOTO, il convient d'actualiser le tableau des indemnités de fonction majorées allouées aux élus.

**Il est demandé au Conseil municipal d'actualiser le tableau des indemnités de fonction majorées allouées au Maire, aux Adjoints au Maire, aux Conseillers municipaux délégués et aux Conseillers municipaux.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DIT que la présente Délibération abroge et remplace la Délibération n° CM20250327\_091 du Conseil municipal en date du 27 mars 2025 susvisée.

- DECIDE de modifier l'attribution des indemnités de fonctions majorées au bénéfice du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux de la Commune d'Évry-Courcouronnes selon la répartition figurant au tableau ci-annexé.

- DIT que les taux des indemnités de fonction majorées sont fixés comme suit :

<b>ELUS</b>	<b>TAUX majoré (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>
MAIRE	68,22 %
1 <sup>er</sup> ADJOINT AU MAIRE	67,38 %
2 <sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE	56 %
ADJOINTS AU MAIRE	41,13%
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS REFERENTS DE QUARTIER	21,25 %

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	11,25 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4,50 %

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

## 60) Actualisation des taux de rémunération pour travaux supplémentaires des personnels enseignants

**Rapporteur : Ronan FLEURY**

Par délibération n° CM20200206\_024 du 6 février 2020, la Commune a approuvé le recours au personnel enseignant pour des travaux supplémentaires et a adopté des taux de rémunération visant notamment à harmoniser les pratiques entre les communes historiques.

Cependant, l'ensemble des taux horaire prenant en compte le statut du personnel enseignant n'a pas été validé.

**Il est demandé au Conseil municipal de fixer les taux horaires maxima pour les heures d'études surveillées et des heures de surveillance pour les instituteurs, les professeurs des écoles de classe normale et les professeurs des écoles hors classe et de prévoir leur actualisation automatique en cas de parution d'un nouvel arrêté ministériel.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 2 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE les taux horaires bruts de rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant des établissements élémentaires dans le cadre des dispositifs de périscolaire organisés par la Commune comme suit :

<b>Personnels enseignants</b>	<b>HEURE D'ETUDE SURVEILLEE Taux applicable horaire brut</b>	<b>HEURE DE SURVEILLANCE Taux applicable horaire brut</b>
Instituteurs	20,03 €	10,68 €
Professeurs des écoles de classe normale	22,34 €	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe	24,57 €	13,11 €

- DIT que ces montants seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2025-2026,

- DIT qu'à chaque revalorisation ministérielle, les taux maximum revalorisés seront appliqués par la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette délibération.

## 61) Communication de l'index et des indicateurs 2024 relatifs aux écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes

**Rapporteur : Ronan FLEURY**

Issus de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, deux décrets du 13 juillet 2024 ont pour objectif de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de les supprimer en créant, notamment, un index permettant cette évaluation.

L'index est une note sur 100 points issue des calculs de 4 indicateurs. Le seuil devant être atteint est de 75 points. En deçà, les collectivités doivent indiquer l'ensemble des actions mises en œuvre pour réduire les écarts. L'index est calculé chaque année et la non-atteinte pour la quatrième année consécutive, entraîne une pénalité financière.

Les 4 indicateurs mentionnés à l'article L.132-9-3 du Code général de la fonction publique :

- l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes ;
- l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes ;
- l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes ;
- le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Les collectivités territoriales doivent publier sur leur site internet, au plus tard le 30 septembre 2025 et transmettre au Préfet avant le 15 octobre 2025, les résultats obtenus pour chaque indicateur de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes, le résultat global de l'index ainsi que les actions mises en œuvre pour supprimer les écarts de rémunération.

La commune a obtenu un index total de 70/100. Des actions doivent être mises en œuvre aux fins de réduire les écarts notamment sur l'indicateur n°3 s'agissant du taux de promotion de grade entre les hommes et les femmes.

**Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du résultat de chaque indicateur, de l'index et des actions mises en œuvre pour supprimer les écarts de rémunération.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Farida AMRANI** : Encore une fois, comme l'année dernière, cet index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, encore une fois, vous l'avez encore dit vous-même, est en dessous de la loi, c'est ce qu'il faut se dire.

La loi impose un taux à 75 points minimum, notre ville est encore en dessous de ce taux, donc nous sommes encore hors la loi, tout simplement.

J'ai écouté ce que vous disiez, ce n'est pas possible, etc, etc, mais alors comment expliquer qu'une ville voisine, à quelques kilomètres d'ici, Corbeil-Essonnes - j'en profite d'ailleurs, au passage, pour apporter tout mon soutien au Maire qui s'est fait agresser lors de son Conseil municipal par un élu de droite de son Conseil municipal - atteigne 96 points ?

Cela veut dire que nous sommes la seule ville où nous ne savons pas faire, pour avoir le minimum de ce que prévoit la loi. Je ne comprends pas...Vous l'avez dit : ce n'est pas un problème de budget, c'est une affaire de volonté politique tout simplement, vraiment.

Vous le savez, vous l'avez dit, vous avez dit que nous avons 66 % de femmes, 66 % de femmes !

Combien de femmes en emploi précaire ? Combien de femmes en emploi à durée partielle qu'elles n'ont pas choisi ? Tout cela fait qu'à un moment donné, on perd au niveau des points et c'est pour cela que nous nous retrouvons dans cette situation.

Donc, voilà, j'ai entendu ce que vous disiez mais à un moment donné, il va falloir vraiment se pencher sur le problème. Comment se fait-il que les villes alentours y arrivent et pas nous ?

**Monsieur le Maire** : D'abord vous avez cité **une** ville en exemple et cela se traduit dans votre conclusion par, quasiment, que les autres villes font mieux que nous. C'est un raccourci et je vous invite, puisque c'est une réunion publique, à faire la démonstration que toutes les villes autour ont une meilleure note que nous, juste pour être précis, puisque vous usez de verbiages. Après je pourrais avoir la malice de dire que pour un maire sexiste et qui invisibilise les femmes, finalement c'est un score plutôt pas mal.

C'est amusant car il y a quand même d'autres sujets... L'achat de caméras de vidéosurveillance en plus, l'augmentation des impôts, les 2 000 logements qui ont été annoncés à Corbeil-Essonnes sur lesquels vous ne revenez pas et qui contrecarrent complètement les positions que vous avez ici.

Donc, j'aime bien quand on vient piocher d'une ville à l'autre, telle ou telle thématique qui pourrait vous intéresser pour démontrer qu'ici, on fait mieux qu'ailleurs.

Moi, j'assume le débat, j'assume le débat sur ce sujet comme sur d'autres. Ronan ?

**Ronan FLEURY** : Madame AMRANI, pour être hors la loi, et donc pour être pénalisé pour avoir été hors la loi, il faut que 4 années de suite, l'indice en question soit en dessous des 75.

**Monsieur le Maire** : Donc je n'irai pas en prison !

**Ronan FLEURY** : Non, non, et puis c'est une amende, ce n'est pas un délit pénal ! C'est un objectif.

Ce que je vous disais aussi tout à l'heure, c'est que si nous avons été « obnubilés » et pour justement éviter ce genre de débat en Conseil municipal - qui est tout à fait naturel - si nous avons voulu justement ripoliner au maximum pour avoir le maximum de la note sur 2025 et bien cette année, nous n'aurions pas 75 % de femmes, nous en aurions moins.

Et donc, la note de 8/25 - nous avons déjà calculé pour 2025, cela sera proposé donc l'année prochaine - aurait été meilleure si nous avons été malins, si je puis dire, malins au sens « malin » du terme, pas intelligent, « malin », nous aurions réduit cette année parce que nous aurions fait un pilotage par rapport à la note ! Donc effectivement, en 2025, nous aurons trop de femmes promues et en 2024, nous n'avons pas eu assez de femmes promues et quand je vous donne la réalité des faits, la réalité des promotions sur...

**Monsieur le Maire** : Oui mais ce n'est pas bankable la réalité des faits, Ronan, tu perds ton temps !

**Ronan FLEURY** : Voilà c'est cela, tout à fait.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE des résultats obtenus pour chaque indicateur et du résultat de l'index

<b>INDEX</b> 70 / 100	
INDICATEURS	Résultats
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les	48 / 50

fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes.	
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes.	15 / 15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes.	0 / 25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.	7 / 10

- PREND ACTE des actions qui seront mises en œuvre pour diminuer les écarts de rémunération :
- Poursuivre les efforts engagés par la ville au regard de sa politique salariale en vue de réduire les écarts ;
  - Améliorer le taux de promotion de grade par la mise en œuvre des actions visant à supprimer les écarts en matière d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes.

Pour l'indicateur 1/ il s'agit de se rapprocher plus étroitement des 50 points en réduisant l'écart en faveur des femmes. La commune mesurera annuellement la composition des rémunérations des femmes et des hommes afin de détecter tout écart salarial injustifié à emploi comparable en tenant compte des compétences, de l'expérience et des qualifications professionnelles.

Pour l'indicateur 3/ la commune s'engage, dans la mesure du possible, d'atteindre les 25 points afin de garantir à tous les mêmes chances d'obtenir une promotion et évolution de carrière.

- PRÉCISE que les indicateurs chiffrés seront publiés sur le site internet et transmis à la Préfecture dans les délais réglementaires.

## **62) Approbation de la mise en œuvre du dispositif « bonus attractivité »**

**Rapporteur : Ronan FLEURY**

Afin de faire face à la pénurie de professionnels dans le secteur de la petite enfance, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a instauré un dispositif de cofinancement intitulé « bonus attractivité ». Pour percevoir ce bonus, la rémunération des professionnels intervenant auprès des enfants ou occupant des postes de direction doit être augmentée au minimum de 100 € net mensuel sur une base de douze mois. Il est aussi possible de verser un complément de rémunération pour les assistantes maternelles en crèche familiale.

Considérant que le bonus attractivité correspond à 70% des coûts de revalorisation, la Commune souhaite s'inscrire dans ce dispositif. La contractualisation avec la CNAF ne peut être effective qu'à compter de la mise en œuvre des revalorisations des agents et ne s'opère que deux fois par an : 1<sup>er</sup> juillet ou 1<sup>er</sup> janvier.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre du dispositif Bonus Attractivité au 1er janvier 2026, d'acter la revalorisation de l'IFSE des agents entrant dans le champ d'application du dispositif à hauteur de 100 € net et le versement d'un complément de rémunération équivalent pour les assistantes maternelles.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place du dispositif Bonus Attractivité de la CNAF au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- DIT que pour bénéficier de ce dispositif, la rémunération des professionnels intervenant auprès des enfants ou occupant des postes de direction sera augmentée de 100 € (cent euros) net mensuel sur une base de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

- PRÉCISE que sont admis dans le dispositif les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents contractuels de droit public à conditions de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Relever des cadres d'emplois des psychomotriciens territoriaux, des infirmiers territoriaux en soins généraux pour les agents n'ayant pas de fonctions d'encadrement, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des assistants socio-éducatif territoriaux si les agents exercent les fonctions d'éducateur spécialisé, des adjoint techniques territoriaux pour les agents occupant un emploi d'aide-auxiliaire de puériculture ;
- Exercer leurs missions auprès d'enfants dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) financé par la prestation de service unique (PSU) et géré par une collectivité territoriale ou un établissement public local ;
- Être en poste ou être recrutés postérieurement à la délibération mettant en œuvre la revalorisation.

- DÉCIDE de revaloriser l'IFSE des agents entrant dans le champ d'application du dispositif à hauteur de 100 € (cent euros) net mensuel et de verser un complément de rémunération équivalent aux assistantes maternelles de la crèche familiale à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025

- PRÉCISE que ce montant sera garanti aux agents concernés quelles que soient les évolutions futures des taux des cotisations et contributions sociales.

- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget de la Commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document ou acte afférent à ce dispositif.

## **63) Organisation des Services - Créations, modifications et suppression de postes**

**Rapporteur : Ronan FLEURY**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires, et les emplois de contractuels publics. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades.

Ce tableau au 1<sup>er</sup> décembre prend en compte les derniers ajustements nécessaires liés :

- aux créations et transformations de postes liées à une nouvelle organisation des services au sein de la Commune.
- aux concours et changement de filière.

**Il est demandé au Conseil municipal de décider des créations, modifications et suppressions de postes indiqués à la délibération.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 5 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

- DÉCIDE **la suppression** des postes suivants :

- **Direction Générale des Services Techniques / Service Achats et Commande publique, secrétariat général des ST et coordinatrice :**

3 postes de Chargés d'affaires à temps complet

- **Direction Générale des Services Techniques / Direction des Bâtiments :**

1 poste de Chef de service gestion courante du patrimoine et sécurité des ERP

1 poste d'Adjoint au responsable de régie

- **Direction générale adjointe Développement Territorial urbain / Direction du Développement Social Urbain :**

1 poste de Responsable du pôle développement social urbain

1 poste de Chargé de mission GUSP habitat privé

- **Direction Générale Adjointe chargée du Développement Territorial et Urbain / Direction de l'Urbanisme Réglementaire et des Affaires Foncières :**

1 Chef de projet urbanisme réglementaire

- **Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Vie Locale et de la culture / service Vie Locale / Centre social :**

1 poste de Directeur en centre social

- DÉCIDE **la création** des postes suivants :

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel dans les conditions des articles L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, à temps complet :

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	Type contrat
Direction Générale Adjointe des Politiques Éducatives	Aide médico-psychologique	C	Auxiliaires de soins territoriaux (spécialités aide médico-psychologique)	Assure l'accompagnement physique et psychologique des enfants en situation de handicap moteur avec leurs troubles associés. Il assure la surveillance des enfants, dans la classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) , et favorise leur autonomie par la mise en place d'activités adaptées. Il est garant du respect des prescriptions médicales.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe des Politiques Éducatives / Direction de l'Innovation Éducative / Ludothèques	Responsable de ludothèque	A ou B	Attachés, Bibliothécaires, Rédacteurs, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou animateurs territoriaux	Participe à l'échange intergénérationnel et interculturel à partir du support jeu et jouet par la mise en place d'animations et d'ateliers ludiques en direction du public accueilli et encadré aux ludothèques Andersen, Abracadajoux et Florian. Vous encadrez les agents placés sous votre responsabilité.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Service Achats et Commande publique / Secrétariat général des ST et coordinatrice	Création de 3 Responsables d'Affaires et actualisation des 5 autres existants, soit	A ou B	Attachés ou Rédacteurs territoriaux	Sous la responsabilité du chef de service, et au sein d'une équipe de 4 responsables d'affaires, il assure le montage et le suivi de dossiers de Marchés Publics et/ou de Comptabilité, en lien direct avec les services partenaires qu'ils soient	L332-14 ou L332-8 2°

	au total 8 postes			au sein de la DGST ou d'autres directions de la collectivité. Il coordonne les dossiers en lien avec le chargé d'affaires du service et rend compte de son activité à travers des tableaux de bord et outils de pilotage.	
Direction Générale des Services Techniques / Direction des Bâtiments	Chef de service entretien technique des bâtiments	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	Participe à mettre en œuvre la politique de gestion des activités du service. Vous encadrez le service en charge de la maintenance préventive et curative, qu'elle soit réalisée en régie ou par des prestataires externes (hors CVC / plomberie et SSI). Dans le cadre de vos missions vous assurez l'orientation des interventions entre régie et entreprises extérieures, et l'organisation et le suivi des maintenances, entretiens et dépannages pour les structures publiques de la Ville d'Évry-Courcouronnes.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Direction des Bâtiments	Chef de service des travaux d'investissements courants et sécurité des ERP	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	Encadre les agents et à mettre en œuvre la politique de gestion des activités du service. Vous encadrez le service qui conçoit les marchés de travaux et fait réaliser par des entreprises des travaux d'investissement courant, de rénovation ou d'aménagement pour les structures publiques de la Ville d'Évry-Courcouronnes. Vous représenterez le maître d'ouvrage sur les plans techniques, administratifs et financiers lors de ces opérations.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe du Développement Territorial Urbain / Direction Habitat, Hygiène et Rénovation Urbaine / Service Habitat	Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de proximité parc privé et renouvellement urbain	A	Attachés territoriaux	Mettre en œuvre la Gestion Urbaine et Social de Proximité sur les copropriétés de la Commune Nouvelle d'Évry-Courcouronnes bénéficiant du Plan Initiative Copropriété (PIC), et assurer un suivi opérationnel des projets de renouvellement urbain pour le compte de la ville.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe chargée du Développement Territorial et Urbain / Direction de l'Urbanisme Réglementaire et des Affaires Foncières	Chef de service urbanisme	A ou B	Attachés, Ingénieurs, Rédacteurs ou Techniciens territoriaux	Assure le suivi des politiques stratégiques de la ville en matière de développement urbain. Il veille à la bonne application des procédures internes en termes d'urbanisme opérationnel et réglementaire. Il participe aux suivis des révisions et modifications du PLU (simplifiées, partielles ou totales) et des autres documents d'urbanisme en lien avec le directeur.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Vie Locale et de la culture / service Vie Locale / Centre social	Référent animation adultes	B ou C	Animateurs ou Adjoints d'animation territoriaux	Mettre en place des actions et des projets d'animations pour les publics adultes, pour favoriser la cohésion sociale et renforcer les liens sociaux. À partir d'une idée ou d'une proposition, il organise des projets de loisirs, des ateliers ou des moments d'échange. Il peut par exemple proposer des temps d'activités entre adulte mais aussi entre parents et enfants. Assurer l'animation de l'ensemble des actions collectives ou individuelles en lien avec le réseau partenarial du territoire, pour donner plus de résonance aux projets développés, pour ainsi renforcer les liens sociaux, faciliter l'autonomie, la citoyenneté et la solidarité.	L332-14 ou L332-8 2°

Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Vie Locale et de la culture / service Vie Locale / Centre social	Directeur Adjoint en centre social	A ou B	Attachés, Conseillers socio-éducatifs, animateurs, Rédacteurs	Participe à la conception, au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet social. Il mobilise l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire pour contribuer au bien vivre ensemble en favorisant une dynamique collective. Il développe des projets dans le cadre de politiques publiques aux enjeux multiples (intégration, citoyenneté active, prévention et politique de la ville, développement local en lien avec les nouveaux projets du territoire). Il assure le bon fonctionnement de l'équipement, le management de l'équipe aux côtés du directeur.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Animation et Innovation territorial / Direction de la vie locale et de la culture / service vie locale / centre social	Chargé d'accueil et de culture en centre social	C	Adjoints administratifs	Participe à la mise en œuvre du projet social de la structure. Vous contribuez au bon fonctionnement de l'équipement en étant garant de la bonne gestion de l'accueil, de l'orientation et de l'information du public. En complément de vos missions d'accueil, vous impulsez et développez des projets culturels à l'interne destinés aux usagers, notamment autour de l'espace d'exposition en lien avec l'accueil. Aussi, vous êtes en charge de la coordination des actions ou d'événements culturels en transversalité avec les autres acteurs culturels présents sur le périmètre d'intervention du Centre Social et, plus généralement, en interaction avec le tissu culturel du territoire	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale, Direction de la Santé, Centre Municipal de Santé	Coordinateur Santé	A	Masseurs-kinésithérapeutes, et orthophonistes territoriaux, Cadre de santé, Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux, Infirmiers, Médecins, Psychologues	Pilote stratégiquement le projet global de santé du CMS, sous la responsabilité du Directeur de la Santé, et en lien avec le Responsable Administratif et Financier du Centre Municipal de Santé.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale, Direction de la Santé, Centre Municipal de Santé	Responsable administratif et financier	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Assure le suivi administratif lié à la mise en œuvre du contrat local de santé (CLS) et la coordination administrative du centre municipal de santé, sous la responsabilité du Directeur de la Santé, et en lien avec la coordination santé du Centre Municipal de Santé.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Vie Institutionnelle, Cohésion sociale et Transition numérique / Direction des Services à la Population et de la Relation à l'Usager / Service Population	Référent élections / recensement citoyen	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Participe au suivi de l'activité électorale du service. Vous constituerez pour l'équipe et votre hiérarchie un véritable appui technique et réglementaire dans ce domaine. Vous inscrirez votre action dans un souci d'amélioration constante du traitement des demandes des usagers. Vous disposerez d'un lien fonctionnel avec l'ensemble des agents et participerez à l'accueil des usagers. Vous exercerez votre mission de référent électoral / recensement citoyen à hauteur de 50% de votre temps de travail ; les 50% restant vous exercerez la fonction d'agent population.	L332-14 ou L332-8 2°

--	--	--	--	--	--

- DÉCIDE **l'actualisation** des postes suivants :

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel dans les conditions des articles L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, à temps complet :

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	Type contrat
Direction Générale Adjointe des Politiques Éducatives / Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité / Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants	Psychomotricien	A ou B	Masseurs-kinésithérapeutes, et orthophonistes territoriaux, Cadre de santé territoriaux, Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux, Techniciens paramédicaux (en voie d'extinction catégorie B)	Intervient au sein des structures petite-enfance pour soutenir les professionnels dans l'accompagnement du développement psychomoteur des enfants accueillis. Il contribue à améliorer la qualité d'accueil de chaque enfant. L'organisation est au service de l'enfant accueilli. L'enfant est acteur de son développement et chaque professionnel reconnaît et valorise les compétences de l'enfant en l'accompagnant en fonction de ses capacités, de par sa disponibilité physique et psychique. Le professionnel valorise et s'appuie sur les compétences des parents.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe des projets transversaux / Direction des projets transversaux et recherche de financement	Gestionnaire financements externes	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur, il participe activement à la recherche et à l'optimisation des financements externes de la collectivité et en assure leur gestion administrative et suivi financier (fonctionnement comme investissement). En lien avec l'ensemble des directions métiers de la collectivité et des partenaires institutionnels, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre de travail et de process internes, d'outils de pilotage, de tableaux de bord et de supports de communication en matière de financements. Il assure une veille active et une fonction d'appui global auprès du Directeur et de l'ensemble des acteurs internes.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Direction Logistique / Cellule Parc Automobile Municipal.	Mécanicien	C	Adjoints technique ou de Agents maîtrise territoriaux	Effectue des travaux d'entretien et de réparation sur les véhicules à moteur du parc automobile de la ville, ainsi que différents transports et manutention divers. Il effectue l'entretien et la mise en service de l'ensemble du matériel hivernal.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Direction des Bâtiments / Service Optimisation énergétique	Chef de service optimisation énergétique	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens territoriaux	Encadre une équipe en charge du suivi de l'énergie, du suivi de l'exploitation et la maintenance des organes de CVC et des ascenseurs et des réseaux d'évacuation des eaux. Mettre en œuvre la politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables en assurant la cohérence entre conception énergétique des équipements, exploitations des installations climatiques et gestion des dépenses d'énergie. Vous mettrez en œuvre la stratégie de gestion durable du	L332-14 ou L332-8 2°

				patrimoine et dans ce cadre, vous serez ressource et conseil en matière d'optimisation environnementale du patrimoine bâti.	
Direction générale adjointe Développement Territorial urbain / Direction du Développement Social Urbain	Directrice du Développement Social Urbain	A	Attachés territoriaux	Organise les moyens, coordonne de manière transversale l'activité des 3 services, participe aux réunions de direction de la DGA et est membre du Comité de Direction. Vous êtes l'interlocuteur privilégié des chefs de projet politique de la ville du territoire employés par l'Agglomération Grand Paris Sud dans le cadre d'un rattachement fonctionnel.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction générale adjointe Développement Territorial urbain / Direction du Développement Social Urbain	Chef de service médiation	B ou C	Rédacteurs, animateurs ou Adjoints Administratifs, Adjoint d'Animation	Participe à la définition des orientations d'intervention de la médiation sociale et de l'inscrire sur le territoire comme une ressource indispensable au bien-vivre ensemble et au maintien de la tranquillité publique. Responsable d'une équipe de 11 agents de médiation que vous encadrez, soutenu par un assistant administratif partagé au sein de la Direction, vous veillez à la mise en œuvre des missions qui permettent d'assurer un lien de proximité avec les habitants et une présence sur le terrain. En lien étroit avec les autres chefs de service de la Direction (coordinateur CLSPD, chef de service GUSP, chefs de projet Politique de la Ville), il est garant du travail en transversalité de l'équipe des médiateurs, est force de propositions et porte une dynamique d'ouverture aux changements.	L332-14 ou L332-8 2
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction des Sports	Chef de service équipements sportifs	A ou B	Ingénieurs, Attachés, Techniciens, Rédacteurs, Agents de maîtrise territoriaux	Assure le suivi journalier du fonctionnement des équipements sportifs de la ville (accueil, entretien, sécurité, sûreté...) en lien avec la gestionnaire des équipements, les orientations annuelles dédiées à l'entretien, à l'aménagement et au renouvellement des équipements sportifs par l'élaboration de projets transversaux en collaboration avec la Direction des Services Techniques, un partenariat constructif avec les utilisateurs des équipements (établissements scolaires, associations, institutions, ...), la gestion administrative et financière du service.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction des Sports	Chef de service adjoint des équipements sportifs	B ou C	Techniciens, Rédacteurs, Agents de maîtrise, Adjoints techniques ou Adjoints administratifs	Participer au bon fonctionnement des infrastructures sportives couvertes et en extérieur, ainsi que l'efficacité des interventions sur le terrain. Sous l'autorité du Chef de Service des Équipements sportifs, il assiste ce dernier dans l'exercice de ses missions. À travers un pilotage rigoureux et une coordination des agents de l'équipe, il contribue à offrir des équipements de qualité, sécurisés et adaptés aux besoins des usagers. En soutenant et en valorisant le travail des agents, il favorise également une dynamique d'équipe et un service public exemplaire. En collaboration et en concertation avec le chef de service, il participe à la conduite de la politique sportive voulue par les élus et la direction des sports. Dans ce cadre, il joue un rôle de première importance en termes d'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité, de gestion des équipements sportifs et d'amélioration et de promotion des services rendus à l'utilisateur.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services/ Direction des Finances / Service pilotage budgétaire et patrimoine	Chargé de mission conseil et pilotage	A ou B	Attachés ou Rédacteurs territoriaux	Contribue à l'amélioration de l'action publique par l'évaluation et le conseil en gestion au sein de la collectivité. Il crée et anime un système de pilotage interne dans la perspective d'optimisation des ressources et des processus. Il met en place une comptabilité analytique et réalise des études d'aide à la décision stratégique et d'analyse de coûts. Plus particulièrement, il/elle est chargé(e) de missions spécifiques permettant de renforcer la	L332-14 ou L332-8 2°

				qualité budgétaire et comptable. particulièrement, vous êtes chargé(e) de missions spécifiques permettant de renforcer la qualité budgétaire et comptable	
Direction Générale des Services / Direction des finances	6 Gestionnaires comptables	B ou c	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Participe au traitement comptable et budgétaire des dépenses et des recettes d'un secteur de la collectivité. Dans le cadre de vos missions, vous assurez les relations avec les fournisseurs, les redevables, les services gestionnaires déconcentrés et le centre des finances publiques. Chaque gestionnaire peut devenir référent d'une thématique.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services / Direction des finances	Gestionnaire comptable, Contrôleur de gestion	B ou c	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Participe au traitement comptable et budgétaire des dépenses et des recettes d'un secteur de la collectivité. Dans le cadre de vos missions, vous assurez les relations avec les fournisseurs, les redevables, les services gestionnaires déconcentrés et le centre des finances publiques. Plus particulièrement il est chargé de missions spécifiques permettant de renforcer la qualité budgétaire et comptable.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe vie institutionnelle, de la cohésion sociale et de la transition numérique / Direction de la Cohésion Sociale / Pôle Logement	Responsable du pôle accompagnement et suivi logement	A ou B	Attachés ou Rédacteurs territoriaux	Assure le processus d'attribution des logements (principalement par la sélection des candidatures et le suivi des commissions d'attribution) à partir du fichier des demandes de logement, et en s'appuyant sur le travail des agents d'accueil du pôle accueil pluridisciplinaire. Il gère l'organisation du planning de l'élu pour toute demande de rencontre émanant d'un demandeur logement. Il prend en charge, sous l'autorité du Directeur, le suivi de dossiers relevant d'opérations (relogements, expulsions, signalements) et d'outils spécifiques. Il assure, par délégation du Directeur, l'encadrement des agents gestionnaires logement.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe des Politiques Educatives	Directeur des affaires scolaires et de l'animation	A	Attachés territoriaux	Assure un rôle stratégique dans la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives de la collectivité aux côtés des autres membres du comité de direction de la DGA Politiques éducatives. Vous, pilotez et coordonnez les deux services placés sous votre responsabilité, en garantissant leur bon fonctionnement et leur efficacité. Les deux services sont composés : - Du service animation qui regroupe les directeurs de secteurs, les responsables de sites, les animateurs et les équipes administratives en charge de leur coordination ; - Du service affaires scolaires qui regroupe les ATSEM et les personnels en charge de leur coordination et la gestion administrative des affaires scolaires.  En tant qu'élément moteur du management de votre direction, vous impulez une dynamique d'amélioration continue et de modernisation des pratiques en cohérence avec les ambitions de la collectivité et son Projet Éducatif de Territoire.	L332-14 ou L332-8 2°

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

**\* RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
D2025_180	25/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-07 relatif aux prestations de traitement, de massification et d'affranchissement du courrier de la Ville – TCS	264 000 € TTC sur 4 ans (hors affranchissement)
D2025_181	25/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-14L12 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°12 : Plafonds suspendus – Société BATHELEC	Plus-value 669,61 € TTC
D2025_182	25/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-14L16 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°16 : Photovoltaïque – Société FRANCE SOLAR	Moins-value -6 138 € TTC
D2025_183	25/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-31 - Mission de coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) technique pour la création d'une piste cyclable – Société CLT IDF	18 057,60 € TTC
D2025_184	25/03/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Animation de la Journée Pédagogique « Emotions au travail et communication professionnelle » - Crèche Collective Dolto – VDC CONSEIL	736,24 € TTC
D2025_185	25/03/2025	ENVIRONNEMENT	SUBVENTION	Demande de subvention dans le cadre de l'organisation du Clean Up des étudiants le 27 mars 2025 – CROUS de Versailles	Sub attendue :150 €
D2025_186	25/03/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Représentation du spectacle « Mme Chaussette et le mystérieux du biberon » - Crèche Collective Dolto – SARL « LA FERME DE TILIGOLO »	625 € TTC
D2025_187	25/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché 2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage - Lot n°1 : Terrassement Fondations Gros Œuvre – Approvisionnement des dépenses du compte prorata - Société STB	Sans objet
D2025_188	25/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2024-26 relatif aux Travaux d'urgence de préservation de la Maison Sainte Geneviève - Lot n°4 Travaux sur les menuiseries extérieures – Travaux supplémentaires - Société LEFEVRE SAS	Plus-value 28 662,16 € TTC
D2025_189	25/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n° 2023-14 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON – Travaux supplémentaires - Lot n°18 : VRD - Société EUROVIA	Plus-value 11 709,43 € TTC
D2025_190	21/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONTRAT	Convention de louage de chose (bail civil) – Exposition itinérante « Renov'expo » - ALEC Sud Parisienne	GRATUIT
D2025_191	27/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 à l'Accord-cadre n° 2025-08 - Impression et diffusion occasionnelle des supports de communication- Correction taux TVA - Lot n°1 Impression de La Quinzaine – Société SIEP	Taux TVA 10%
D2025_192	27/03/2025	COHESION SOCIALE	CONTRAT	Contrat relatif à la mise en œuvre d'un Dispositif Prévisionnel de Secours - Banquet des Seniors 2025 - Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne	1 180 € TTC
D2025_193	29/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Retrait de la Décision du Maire n°D2025_157 en date du 10 mars 2025 relative à la déclaration sans suite des lots n°1 et n°2 du marché de travaux n°2024-116 de rénovation énergétique du groupe scolaire Paul Bert	Sans objet

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
D2025_194	25/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec l'association LOVELY DANCE pour des cours d'Urban Zouk en lien avec le Centre Social Brel Brassens	1 260 € TTC
D2025_195	25/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec le Collège des Pyramides pour la mise en place d'ateliers de préparation à la certification PIX pour les collégiens en lien avec la MQ CS Jacques Prévert	Sans objet
D2025_196	25/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec l'école élémentaire Levasseur pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la Maison du Village	GRATUIT
D2025_197	25/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec le syndicat de copropriété FONCIA SENART GATINAIS pour la résidence Venitio pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la MQ CS des Aunettes	GRATUIT
D2025_198	25/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec le syndicat de copropriété CENTURY 21 EUREKA pour la résidence Le Square pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la MQ CS des Aunettes	GRATUIT
D2025_199	25/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec le Cabinet EGIDE pour la résidence Espalines 2 pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle du CS Brel Brassens	GRATUIT
D2025_200	25/03/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec le syndicat de copropriété FONCIA SENART GATINAIS pour la résidence Jardin en Ville pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la MQ CS des Aunettes	GRATUIT
D2025_201	29/03/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre n°2025-24 relatif à la modernisation, l'extension et la maintenance du réseau fibre optique, des systèmes de vidéoprotection, de contrôle d'accès et des bornes escamotables sur l'espace public – SPIE CITY NETWORKS (mandataire) / SERFIM TIC	AC : Maxi 8 960 000 € TTC sur la durée du marché
D2025_202	01/04/2025	JEUNESSE	SUBVENTION	Demande de subvention auprès du CROUS de Versailles pour la « WELCOME PARTY » 2025 (FETE DE LA RENTREE)	Sub attendue : 10 000 €
D2025_203	01/04/2025	PETITE ENFANCE	CONTRAT	Contrat relatif à une représentation du spectacle « La Ferme de Tiligolo et ses mini spectacles » - Relais Petite Enfance des Aunettes – SARL « LA FERME DE TILIGOLO »	625 € TTC
D2025_204	01/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2024-26 - Travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève – Travaux supplémentaires - Lot n°9 CVC-PLOMBERIE – Société TES	Plus-value 5 080,94 € TTC
D2025_205	01/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2024-43 relatif aux travaux de transformation du 12 allée Jean Rostand en locaux associatifs – Lot n°3 Chauffage, plomberie, ventilation – Travaux supplémentaires - BSMG	Plus-value 1 975,68 € TTC
D2025_206	01/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2024-26 relatif aux travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève - Lot n°6 Couverture – Travaux supplémentaires - Société LEFEVRE SAS	Plus-value 677 € TTC
D2025_207				ANNULEE	
D2025_208	03/04/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention relative à l'organisation et à la mise en œuvre d'un partenariat pour des prestations de coaching avec l'Université Paris Dauphine	GRATUIT
D2025_209	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n° 2023-17 - Travaux de construction du Centre	Sans Objet

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 3 : Etanchéité couverture – Prolongation de durée - THERMOSANI	
D2025_210	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°2 : Structure bois – Prolongation de durée - RUBNER CONSTRUCTION BOIS	Sans Objet
D2025_211	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché n° 2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°5 MENUISERIES EXTERIEURES OCCULTATIONS – Prolongation de durée - DITER	Sans Objet
D2025_212	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché n° 2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 4 : TRAITEMENT DE FACADES – Prolongation de durée - DELTA SUD	Sans Objet
D2025_213	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage - Lot n°6 : SERRURERIE METALLERIE – Prolongation de durée - MVMS	Sans Objet
D2025_214	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 10 : REVETEMENTS DE SOLS ET MURS – Prolongation de durée - DOUMER SOLS	Sans Objet
D2025_215	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°11 : PEINTURE SIGNALETIQUE – Prolongation de durée - LES PEINTURES PARISIENNES	Sans Objet
D2025_216	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du centre socioculturel Pyramides-bois sauvage - Lot n°8 : menuiseries intérieures – Prolongation de durée - SOCIETE ATC BATIMENT	Sans Objet
D2025_217	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage - Lot n°7 : CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFOND – Prolongation de durée - BATHELEC	Sans Objet
D2025_218	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 12 : CVC PLOMBERIE – Prolongation de durée - SAS SERT	Sans Objet
D2025_219	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°15 : ASCENSEUR – Prolongation de durée - IRIS ASC	Sans Objet
D2025_220	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 13 : EQUIPEMENTS SCENIQUES – Prolongation de durée - AUVISYS	Sans Objet
D2025_221	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°14 : ELECTRICITE CFO CFA (dont inclusion numérique/digital) – Prolongation de durée - DERICHEBOURG ENERGIE	Sans Objet
D2025_222	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n° 2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage –	Sans Objet

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				Lot n°16 : VRD – Prolongation de durée ESSONNE-TP	
D2025_223	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°17 : ESPACES VERTS PLANTATIONS – Prolongation de durée - EURO-VERT	Sans Objet
D2025_224	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°18 : EQUIPEMENT DE CUISINE – Prolongation de durée - PETRILLO	Sans Objet
D2025_225	03/04/2025	PM	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un atelier pédagogique dans le cadre de la participation à la planification de la « semaine du TIG collectif » - Association ACTES EN THEATRE	390 € NT
D2025_226	03/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-32 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de requalification/les réaménagements de l'avenue de la République – MILON INGENIERIE	23 376 € TTC
D2025_227	03/04/2025	COHESION SOCIALE	CONVENTION	Convention de formation professionnelle continue - Sensibilisation aux TND (Troubles du Neuro-Développement) - Organisme de formation ABLE Julie Tuil	1 243,24 € NT
D2025_228	02/04/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de danse hip-hop du 8 mars 2025 au 14 juin 2025 - LUMBADU BENIT EHOKE	2520 € TTC
D2025_229	02/04/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique FRAPADINGO LE 25 MARS 2025 - KEZACOPROD	2500 € TTC
D2025_230	04/04/2025	ENFANCE ANIMATION	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un atelier de caricature le 2 juillet 2025 pour l'accueil de loisirs Bois Guillaume - CHARLOTTE CARICATURISTE	600 € NT
D2025_231	04/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2024-47 relatif aux travaux d'urgence de préservation de la maison sainte Geneviève – Lot n°11 TRAVAUX D'ELECTRICITE – Travaux complémentaires - Société SEGE	Plus-value 3 798 € TTC
D2025_232	10/04/2025	ENFANCE ANIMATION	CONVENTION	Organisation d'un mini séjour à Fontainebleau pour l'ALSH Alexandre Dumas du 18 au 22 août 2025 – ASSOCIATION PROFIL EVASION	6 516 € TTC
D2025_233	10/04/2025	ENFANCE ANIMATION	CONVENTION	Convention portant sur des ateliers de chants du 30 avril 2025 au 18 juin 2025 à l'accueil de loisirs Raymond Queneau – LES Z'ALLUMES DES ARTS	800 € TTC
D2025_234	10/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-42 relatif aux travaux de relamping LED dans divers bâtiments communaux - FIBRELEC	210 511, 50 € TTC
D2025_235	10/04/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques autour des 5 sens du 28 au 30 avril 2025 pour le Relais Petite Enfance des Pyramides – ASSOCIATION LA PETITE TORTUE	880 € TTC
D2025_236	12/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-36 relatif à l'acquisition et l'installation de matériels de cuisine neufs pour les offices de restauration – Société IDEM CUISINES	98 462, 60 € TTC
D2025_237	12/04/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Organisation d'un séjour pour le club Ado Michel Colucci en auberge de jeunesse du 27 au 31 octobre 2025 – Centre International de Séjour (CIARUS) à Strasbourg	3 214,54 € TTC
D2025_238	09/04/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur la diffusion de 3 projections de cours-métrages à la Micro-folie les 29 mars 2025, 7 juin 2025 et 26 juillet 2025 - ASSOCIATION	300 € TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				DIV'ART	
D2025_239	09/04/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique " Victor Loko, la locomotive humaine" le 27 juin 2025 - COMPAGNIE ATELIER DE L'ORAGE	2110 € TTC
D2025_240	09/04/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "van Gogh, 2 frères pour une vie" le 16 mai 2025 - COMPAGNIE LA VIE ETOILEE	1200 € TTC
D2025_241	09/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur la production d'un film le 17 mai 2025 avec le centre social Brel Brassens - JEREMY ROUX	2115 TTC
D2025_242	09/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition du parc Beauvoir les 22 et 25 avril 2025 avec la maison de quartier centre social Evry Sud - ESRP BEAUVOIR - GROUPE UGECAM IDF	GRATUIT
D2025_243	09/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une sortie à vélo le 24 avril 2025 en lien avec la Maison de quartier centre social Jacques Prévert - SCA 2000 CYCLISME	GRATUIT
D2025_244	12/04/2025	ENFANCE ET ANIMATION	CONVENTION	Organisation d'un mini séjour – ALSH La Lanterne – Centre du Bourdon (Saint Fargeau - 89) du 7 au 11 juillet 2025 – VIVA VACANCES	9 036 € TTC
D2025_245	12/04/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'interventions artistiques et de formation au sein du Relais Petite Enfance des Pyramides, dans le cadre des Cités Educatives " Création de l'espace éphémère" - SCIC Sarl COLLECTIF CHAP	4 120 € TTC
D2025_246	12/04/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'interventions artistiques « Parcours d'éveil sensoriel » - Relais Petite Enfance des Pyramides et Maisons de Quartier Pyramides et Bois Sauvage – SCIC Sarl COLLECTIF CHAP	5 872 € TTC
D2025_247	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché 2025-01 relatif aux prestations anti-nuisibles 4d (dératization, désinsectisation, désinfection, dépeignage) du patrimoine bâti et des espaces publics communaux ou espaces publics gérés par la ville d'Evry-Courcouronnes – LOT 1 Prestations dans le patrimoine bâti communal et les espaces extérieurs qui lui sont rattachés - SOCIETE KOSMOS SOLUTIONS ANTI NUISIBLES	20 656,43 € TTC
D2025_248	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché 2025-21 (consultation 2024-120) relatif à une Mission de Maîtrise d'Œuvre - concernant les études pour l'enfouissement des réseaux (télécoms et BT) sur domaines public et privé y compris raccordements – Avenue de la République à EVRY COURCOURONNES - SEMAF	23 430 € TTC
D2025_249	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché 2022-07 relatif à une mission d'assistance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme – CITADIA CONSEIL	29 550 € TTC
D2025_250	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Contrat cadre n°2025-52 relatif au mandat et à la fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne - AGORASTORE	Sans objet
D2025_251	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant 4 au marché 2023-35 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON – lot 19 : Paysage - Relance après déclaration sans suite – Groupement VALLOIS / VALBOIS	610 191,42 € TTC
D2025_252	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 à l'accord cadre n° 2024-46 Fournitures et prestations d'entretien et réparation de l'ensemble des véhicules composant la flotte automobile – Lot	15 000.00 €TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				n°2 : Pneumatiques et accessoires/outillage spécifique – Société First Stop Ayme SAS	
D2025_253	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 à l'accord cadre n° 2024-46 Fournitures et prestations d'entretien et réparation de l'ensemble des véhicules composant la flotte automobile – Lot n°3 : Lubrifiants, liquides spéciaux, additifs, nettoyeurs – SARL ATAC 91	1 200,00 €TTC
D2025_254	19/04/2025	FINANCES	CONTRAT	Contrat d'abonnement à la solution SaaS « Atelier fiscal » – Solutions et Territoires	Montants multiples, voir DM
D2025_255	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-01 relatif aux prestations anti-nuisibles 4D du patrimoine bâti et des espaces publics communaux ou gérés par la commune – Lot n° 2 : Prestations dans les espaces publics appartenant à la Ville ou gérés par la Ville (places et parcs publics) - SOCIETE KOSMOS SOLUTIONS ANTI NUISIBLES	Max 60 000 € TTC sur la durée du marché
D2025_256	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de réflexologie plantaire pour bébé le 7 avril 2025 avec la maison de quartier centre social des Aunettes - CHRISTELLE BARDEZ	130 € TTC
D2025_257	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une animation jeux d'échec le 18 avril 2025 en lien avec la maison de quartier du Village - ASSOCIATION LE ROI VOLANT	75 €
D2025_258	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers manuels au sein de la maison de quartier Champrier du Coq le 14 avril 2025 - LA PAGE DE GWEN	50 € TTC
D2025_259	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'activités artistiques du 14 avril 2025 au 6 juillet 2025 en lien avec les maisons de quartiers centres sociaux Bois Sauvages Bois Guillaume - ASSOCIATION SIANA	3840 € TTC
D2025_260	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un repas pour l'organisation d'un stage de théâtre du 22 au 25 avril 2025 en lien avec les maisons de quartiers centres sociaux Bois Sauvages Bois Guillaume et Jacques Prévert - COMPAGNIE DU DERNIER MUR	1050 € TTC
D2025_261	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de yoga le 14 avril 2025 à la maison du Village - AUDREY PARIS	120 € TTC
D2025_262	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur un atelier calligraphie le 15 avril 2025 en lien avec la maison de quartier centre social Champrier du Coq - BL EDUCATION	317,04 € TTC
D2025_263	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de sophrologie le 17 avril 2025 en lien avec la maison de quartier centre social Champrier du Coq - CHRISTELLE LARIDANT	180 € TTC
D2025_264	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un stage de danse hip hop du 14 au 18 avril 2025 en lien avec la maison de quartier du village et champrier du Coq - ASSOCIATION ALL EVENTS	750 € TTC
D2025_265	16/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une journée autour de la cuisine japonaise le 25 avril 2025 en lien avec la maison de quartier centre social Jacques Prévert - ASSOCIATION ESPACE OTAKOU	500 € TTC
D2025_266	17/04/2025	DGADTU	MISE A DISPOSITION	Convention de mise à disposition des locaux sis 12 allée Jean Rostand (lot de volume n° 169) à la Commune par la Communauté d'agglomération Grand	Gratuit (sauf charges)

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				Paris Sud	
D2025_267	19/04/2025	DGADTU	SUBVENTION	Demande de subvention - Mission de suivi-animation dans le cadre de l'OPAH-CD de la copropriété Le Clos des Aunettes (5ème année) - Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires)	Sub attendue : 57 300 €
D2025_268	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-13 relatif aux travaux de requalification de la place Troisdorf - Lot n°1 VRD & espaces verts – EUROVIA ILE DE FRANCE SAS	684 409,92 € TTC (TO comprises)
D2025_269	19/04/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-13 relatif aux travaux de requalification de la place Troisdorf - Lot n°2 Eclairage public – SAS SPIE CityNetworks	24 998,16 € TTC
D2025_270	18/04/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention d'occupation précaire à titre gratuit de la place de l'Europe du Spot le 21 mai 2025 pour l'organisation du Festival MADE IN EC –SOCIETE DES CENTRES COMMERCIAUX	GRATUIT
D2025_271	17/04/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de l'évènement Bulle de Bien Etre le 28 mars 2025 en lien avec les maisons de quartier centre sociaux Aunettes et Epinettes et le conseil de quartiers Aunettes et Epinettes - ASSOCIATION GRAINE D'EVEIL	700 € TTC
D2025_272	24/04/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention d'occupation précaire à titre gratuit d'une surface d'exposition du Spot - Opération marketing/communication du Festival MADE IN EC – SOCIETE DES CENTRES COMMERCIAUX	GRATUIT
D2025_273	24/04/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention d'occupation précaire à titre gratuit d'une zone d'animation dans le parking P5 du Spot – Soirée Clubbing du Festival Made in EC - Union des syndicats de copropriété du CCR Evry 2 / Association des commerçants du CC Le Spot / Société d'Exploitation des parkings du CCR Evry 2	GRATUIT
D2025_274	24/04/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention relative à la mise à disposition de services de micro mobilité à des conditions préférentielles - Festival made in EC - PONY SAS	GRATUIT
D2025_275	23/04/2025	VILLE APPRENANTE	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'activités scientifiques et techniques dans le cadre du projet "Université des enfants" - UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE	4940 € TTC
D2025_276	01/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n°2023-01 relatif aux travaux de construction d'un pôle enfance au parc des Loges et d'une tribune et locaux sportifs à Bois Sauvage – Lot n° 13 Electricité CFO CFA – Société TARDY	Moins-value 1 083,36 € TTC
D2025_277	01/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation – extension du Groupe Scolaire des Coquibus : Lot n° 1C : Démolition, Gros œuvre – Travaux supplémentaires - Société DOMATECH	Plus-value 50 058 € TTC
D2025_278	26/04/2025	PROJETS TRANSVERSAUX	SUBVENTION	Demande de subvention - Fonds d'accélération de la transition écologique – Fonds Vert Axe 2 Renaturation villes et villages – Travaux de rénovation des cours d'écoles en cours OASIS à Evry-Courcouronnes.	Sub attendue 2 200 000 €
D2025_279	26/04/2025	PROJETS TRANSVERSAUX	SUBVENTION	Demande de subvention - Aide régionale au titre du dispositif pour la création d'îlot de fraîcheur de la Région Ile de France – Travaux de rénovation	Sub attendue 827 647,47 €

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				des cours d'écoles en cours OASIS à Evry-Courcouronnes	
D2025_280	26/04/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Et si Trenet venait Jammer?" le 22 mars 2025 - ASSOCIATION KDANE	3520 € TTC
D2025_281	01/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché 2025-26 Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°2 – LOT 2 Ecole Alexandre Dumas Elémentaire – EUROVIA IDF/STRF	535 313,34 € TTC
D2025_282	01/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché 2025-27 Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°3 – LOT 2 Alain SAVARY élémentaire – STRF	397 398,20 € TTC
D2025_283	01/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché 2025-27 Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°3 – LOT 3 Ecole Genevoix élémentaire – PROJARDINS/SOTRAVIA	52 731 € TTC
D2025_284	01/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché 2025-26 Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°2 – LOT 1 Ecole champs Elysées élémentaire – EUROVIA IDF/STRF	540 248,06 € TTC
D2025_285	01/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Signature du lot n°1 nettoyage des espaces publics du marché de propreté urbaine des espaces publics 2025-04-EUROPE SERVICE VOIRIE	4 315 949 € TTC
D2025_286	06/05/2025	SANTE	CONVENTION	Convention de prestation pour la création, la mise à jour et les représentations du théâtre forum Acteurs Jeunes du 01 mars au 03 juin 2025 - ASSOCIATION L'ATELIER CIGALE	7 430 € NT
D2025_287	06/05/2025	DGAPE	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition d'un véhicule type minibus le 05 mai 2025 dans le cadre d'un transports exceptionnel de personnels communaux - CLUB OMNISPORTS COURCOURONNES	50 € TTC
D2025_288	06/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché 2024-54 relatif aux Travaux d'urgence de préservation de la maison sainte Geneviève - Lot n°5 Traitements contre les champignons et insectes – Société HYGIENE OFFICE	Plus-value 4 874,40 € TTC
D2025_289	06/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché 2023-68 relatif aux Travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève - Lot n°1 installation de chantier / curage / renforcements / gros-œuvre / sécurisation – Société LEFEVRE SAS	Plus-value 6 361,87 € TTC
D2025_290	10/05/2025	ANIMATION	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers sportifs à l'accueil de loisirs Raymond Queneau le 18 juin 2025 - LES Z'ALLUMES DES ARTS	800 € TTC
D2025_291	06/05/2025	PROJETS TRANSVERSAUX	SUBVENTION	Demande de subvention – Fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds Vert) - Axe 3 Aménagements cyclables pour la mise en place de dispositifs de double sens cyclable en Centre-Ville d'Evry-Courcouronnes (Partie 2 du Plan Vélo)	Subvention attendue 338 530 €.
D2025_292	10/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché 2024-54 relatif aux Travaux d'urgence de préservation de la maison sainte Geneviève - Lot n°5 Traitements contre les champignons et insectes – Société HYGIENE OFFICE	Plus-value 4 874,40 € TTC
D2025_293	07/05/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de musique dans la cadre de l'école des arts 2024-2025 du 11 janvier 2025 au 14 juin 2025 - DZIDZOKPE DEY	2760 € TTC
D2025_294	07/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'initiation au djing/beatmaker les 22, 23 et 24 avril 2025 avec la maison de quartier centre social Champrier du Coq	500 €

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				- ASSOCIATION MOVE IT	
D2025_295	07/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation sur la sensibilité à l'Handisport avec un atelier parcours cité le 24 avril 2025 centre social Brel Brassens - ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 91	250 €
D2025_296	07/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'animations sportives les 14, 15, 17 et 18 avril 2025 maison de quartier centre social Jacques Prévert et centre social Brel Brassens - ASE	620 €
D2025_297	07/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de fabrication d'objets en carton au centre social Brel Brassens le 15 avril 2025 - JANIK FOURNIER	120 € TTC
D2025_298	07/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une animation TOUPIE CYCLETTE le 17 mai 2025 avec la maison de quartier du Village - ASSOCIATION HANUMAN	650 € TTC
D2025_299	10/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 Accord-cadre n°2024-97 relatif à la fourniture de denrées brutes pour la Commune (crèches, Foyer Club et Besoins des Services) – Société GV RESTAURATION SERVICE	Voir DM
D2025_300	10/05/2025	PROJETS TRANSVERSAUX	SUBVENTION	Demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Paul Bert - Fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds Vert) - Axe Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.	Subvention attendue 386 302 €
D2025_301	13/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché N°2025-11 relatif aux travaux de fonctionnement sur les bâtiments – Lot 1 : Gros œuvre, Maçonnerie, Carrelage, Faïence, revêtements durs, Faux-plafonds, Cloisons sèches, Peinture, Ravalement et revêtement de sols souples – SAS VPI BATIMENT	sans mini avec un maxi de 960 000 € TTC
D2025_302	13/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché N°2025-11 relatif aux travaux de fonctionnement sur les bâtiments – Lot 2 : Etanchéité, Couverture et charpente en bois – SAS SCHNEIDER ET CIE	960 000 € TTC
D2025_303	13/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché N°2025-11 relatif aux travaux de fonctionnement sur les bâtiments – Lot n°3 : Serrurerie, Métallerie, Menuiseries métalliques, Menuiseries bois, PVC ALU, Rideaux, Stores, Volets roulants, Vitrierie, Miroiterie, Film – FMD SAS	sans mini avec un maxi de 960 000 € TTC
D2025_304	13/05/2025	DGADTU	BAIL	Signature d'un bail civil entre la SNC Evry 2 et la Commune relatif à la cellule commerciale louée pour la Micro-Folie	61 280,02 €/AN
D2025_305	17/05/2025	COHESION SOCIALE	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'association Culture Relax – Année 2025	250 €
D2025_306	13/05/2025	DGADTU	SUBVENTION	Convention tripartite avec Grand Paris Aménagement et la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Préfigurer les usages de demain » - Intervention d'urbanisme transitoire dans le quartier de la ZAC Les Horizons	Montant de subvention max 40 000 €
D2025_307	14/05/2025	CITOYENNETE	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'association « Centre Hubertine Auclert » - Année 2025	4 000 € NT
D2025_308	14/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-38 relatif aux travaux d'investissement courant 2025 sur les bâtiments - MAPA n°1 – Lot n° 1 : Gros œuvre, maçonnerie, isolation extérieure et intérieure, faïence, carrelage – Société DESTAS ET CREIB	327 287,16 € TTC
D2025_309	14/05/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une prestation artistique Manifestation Renc'art le 24 mai 2025 –	15 600 € TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				Concert GENEZIO - Société LOCADOM GROUPE	
D2025_310	14/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-94 relatif aux travaux d'investissement courant 2025 sur les bâtiments - MAPA n° 1 – Lot n° 2 : Menuiseries intérieures bois et pvc, cloisons sèches et faux plafonds – Société BOTA	484 800 € TTC
D2025_311	14/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-04 relatif à la propreté urbaine des espaces publics - Lot n°2 : curage des avaloirs, grilles et caniveaux - Services Environnement Assainissement (SEA EURL)	Prix mixtes, voir DM
D2025_312	16/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2022-07 relatif à une mission d'assistance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme – Prestations supplémentaires et prolongation de durée - CITADIA CONSEIL Retrait de la décision n° D2025-249 en date du 17 avril 2025	Plus-value 29 550 € TTC
D2025_313	17/05/2025	DSIT	CONTRAT	Contrat de service de fourniture d'accès internet FTTO – Mairie annexe Courcouronnes Centre – Société MEDIA COMMUNICATION	Montants multiples, voir DM
D2025_314	16/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-12 - Missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) - Maison des Services Publics Pyramides / Bois Sauvage – Société MAITRISE ET PILOTAGES PROJETS SAS	39 600 € TTC
D2025_315	17/05/2025	POINT JUSTICE	CONVENTION	Convention de prestation de services - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Essonne Sud Est Francilien interdépartemental (CIDFF SEF)	26 199 € NT
D2025_316	17/05/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention d'occupation précaire à titre gratuit de locaux pour l'organisation du Festival MADE IN EC – Scène nationale de l'Essonne	Gratuit
D2025_317	17/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-49 relatif au remplacement des menuiseries extérieures de l'école et de la crèche la Communale – FACE ALU	589 197,60 € TTC
D2025_318	17/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-27 - Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°3 – Lot n° 1 : Ecole élémentaire Jacques Tati – STRF	552 154,78 € TTC
D2025_319	17/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-62 - Solution d'envois dématérialisés : Web2post – OPTIMAIL SOLUTIONS	Max 47 998,80 € TTC sur la durée totale du marché
D2025_320	17/05/2025	PROJETS TRANSVERSAUX	SUBVENTION	Demande de subvention - Déplacement de l'aire de lancer, de l'aire de saut à la perche et intégration d'une tour de chronométrie au stade des Loges - Dispositif Plan 5000 équipements- Agence Nationale du Sport	Sub attendue : 150 000 €
D2025_321	17/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-11 relatif aux travaux de fonctionnement sur les bâtiments– Lot n°4 : Plomberie, CVC, Climatisation – LA LOUISIANE	Max 960 000 € TTC sur la durée du marché
D2025_322	17/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-11 relatif aux travaux de fonctionnement sur les bâtiments– Lot n°5 : Electricité, Courants forts et faibles – SFIEE	Max 960 000 € TTC sur la durée du marché
D2025_323	17/05/2025	COHESION SOCIALE	CONVENTION	Convention relative à l'intervention d'un interprète en langue des signes au Point Justice pour l'année 2025 - Madame Rhyalène BISSINGU	Max 3000 € TTC
D2025_324				ANNULEE	
D2025_325	17/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une animation d'ateliers scientifiques le 21 juin 2025	800 € TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				avec le centre social Brel Brassens - ASSOCIATION PLANETE SCIENCES	
D2025_326	17/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur un buffet le 17 mai 2025 avec le centre sociale Brel Brassens - ASSOCIATION NOUT TOUT ENSEMB	400 € TTC
D2025_327	17/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une animation ART ET NATURE le 17 mai avec la maison du Village - SENTIA RENNETEAU	400 € TTC
D2025_328	17/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur un concert le 17 mai 2025 avec le centre sociale Brel Brassens - PA LA CALLE	500 € TTC
D2025_329	17/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un mini séjour du 19 au 23 juillet 2025 en lien avec la maison de quartier centre social Evry-Sud - ASSOCIATION ICRA	5500 € TTC
D2025_330	24/05/2025	DRH	CONTRAT	Contrat de location de matériel – Déjeuner en herbe 2025 – SOLUTIONS EVENEMENTS.FR	1 126,74 € TTC
D2025_331	24/05/2025	DRH	CONTRAT	Convention relative à une animation photo montage - Déjeuner en herbe 2025 – AGENCE PIWIX	990 € TTC
D2025_332	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché de travaux n°2025-56 relatif à la rénovation énergétique du groupe scolaire Paul Bert – Lot n°1 : Installation de chantier, démolition, terrassement, VRD, isolation, bardage, ravalement, zinguerie– Société TNC	427 326 € TTC
D2025_333	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché de travaux n°2025-56 relatif à la rénovation énergétique du groupe scolaire Paul Bert – Lot n°2 : Menuiseries extérieures – Serrurerie – LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	121 220,40 € TTC
D2025_334	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-38 relatif aux travaux d'investissement courant 2025 sur les bâtiments - MAPA 1 n° – Lot n°3 : Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC, climatisation – Société JP-ENERGIES	150 245,40 € TTC
D2025_335	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-38 relatif aux travaux d'investissement courant 2025 sur les bâtiments - MAPA n°1 – Lot n°4 : Electricité – Société SFIEE	299 170,99 € TTC
D2025_336	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-38 relatif aux travaux d'investissement courant 2025 sur les bâtiments - MAPA n° 1 – Lot n°5 : Peinture, ravalement et revêtement de sols souples – Société LES PEINTURES PARISIENNES	149 869 € TTC
D2025_337	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-25 Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°1 – Lot n° 1 Ecole Maternelle Paul Bert– EUROVIA IDF	797 866,15 € TTC
D2025_338	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-25 - Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°1 – Lot n° 2 Élémentaire Jules FERRY – EUROVIA IDF	631 702,76 € TTC
D2025_339	24/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-25 Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°1 – Lot n° 3 Maternelle et élémentaire Georges LAPIERRE – EUROVIA IDF	850 184,59 € TTC
D2025_340	21/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de la réalisation d'un atelier pain bio le 17 mai 2025 avec le conseil de quartier du Village, Aguado et Petit Bourg	570 € TTC
D2025_341	27/05/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Convention relative à l'organisation de spectacles, ateliers et parcours d'éveil artistique pour les enfants fréquentant les EAJE – Année 2025-2026 -	15 000 € TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
				COMPAGNIE L'EYGRANDE	
D2025_342	27/05/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Convention relative à l'animation de la Journée Pédagogique, sur le thème « Emotions au travail et communication professionnelle » - Multi-Accueil Parc aux lièvres – VDC CONSEIL	733,12 € TTC
D2025_343	29/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-56 - Mission d'étude géotechnique – Mission G5 + G1 pour la création d'une piste cyclable – ENOMFRA	45 354 € TTC
D2025_344	27/05/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'une animation à destination des assistantes maternelles indépendantes – C'EST TOI L'ESSENTIEL	1 600 € TTC
D2025_345	24/05/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Voix en scène" du 8 mars au 15 juin 2025 - JEAN FRANCOIS BERT	27060 € TTC
D2025_346	24/05/2025	CULTURE	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de théâtre du 8 mars au 15 juin 2025 - COMPAGNIE THEATRE DE L'ALAMBIC	1560 € TTC
D2025_347	27/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2025-45 – Mise en place et gestion d'un dispositif d'animations de loisirs sur le parc des Coquibus pour l'été 2025 - Lot n°1 : Fourniture et mise en place d'une plateforme Aqualudique – WEELOC	55 392 € TTC
D2025_348	27/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-45 – Mise en place et gestion d'un dispositif d'animations de loisirs sur le parc des Coquibus pour l'été 2025 - Lot n°2 : Proposition d'animations à destination d'un public varié – WEELOC	40 128 € TTC
D2025_349	27/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-45 – Mise en place et gestion d'un dispositif d'animations de loisirs sur le parc des Coquibus pour l'été 2025 - Lot n° 5 : Barriérage pour l'aménagement d'une zone d'animation - SP EQUIPEMENTS	21 600 € TTC
D2025_350	27/05/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché N°2025-45 – Mise en place et gestion d'un dispositif d'animations de loisirs sur le parc des Coquibus pour l'été 2025 - Lot 3 : location de matériels et autres mobiliers de décors et scénographie – WEELOC	45 720 € TTC
D2025_351	27/05/2025	EVENEMENT	CONTRAT	Contrat de prestation pyrotechnique – 14 juillet 2025 - Société PRESTACTECH	26 500 € TTC
D2025_352	29/05/2025	PROJETS TRANSVERSAUX	SUBVENTION	Demande de subvention au titre du dispositif « Rénovation énergétique des équipements sportifs » pour la rénovation partielle du gymnase André Thoison – Région Ile de France	Sub attendue : 70 000 € environ
D2025_353	29/05/2025	JEUNESSE	CONVENTION	Convention de prestation artistique pour une Manifestation Performer's – Merveille le 21 mai 2025 - Société SPARRING AGENCY	3 600 € TTC
D2025_354	04/05/2025	EVENEMENT	CONVENTION	Convention de mise à disposition à la Commune d'un terrain sis rue de la Mare neuve sur parking le 14 juillet 2025 pour un feu d'artifice 2025 – SCCV LOCH NESS	gratuit
D2025_355	04/05/2025	EVENEMENT	CONVENTION	Convention de mise à disposition à la Commune du parking sis 1 avenue du Lac sur parking le 14 juillet 2025 pour un feu d'artifice – Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne	gratuit
D2025_356	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une animation de FACE PAINTING le 14 juin 2025 avec la maison de quartier centre social Champrier du Coq - LADY BLUE	500 € TTC
D2025_357	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une balade en poneys le 31 mai 2025 avec le conseil de quartier Evry Sud - ASSOCIATION PONEYS D'ABORD	300 € TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
D2025_358	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de structures gonflables le 10 mai 2025 avec le conseil de quartier des Pyramides - AIR2JEUX	938,68 € TTC
D2025_359	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur un buffet le 31 mai 2025 pour l'organisation d'un cirque itinérant avec le conseil de quartier Evry Sud - ASSOCIATION CIRQUE OVALE - Retirée par décision D2025/399 du 13/06/2025	400 € TTC
D2025_360	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 3 juin 2025 - ECOLE PRIMAIRE VAN GOGH	GRATUIT
D2025_361	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle de la maison de quartier centre social des Aunettes le 5 juin 2025 - COPROPRIETE LE DESCARTES MATERA	GRATUIT
D2025_362	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur un repas d'après fête le 17 mai 2025 avec le centre social Brel Brassens - ASSOCIATION NOUT TOUT ENSEMB	250 € TTC
D2025_363	28/05/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une prestation mosaïque le 5 juillet 2025 avec le maison de quartier centre social Jacques Prévert et Bois Sauvage Bois Guillaume - DESSINATEUR MICHEL ORTIZ	950 € TTC
D2025_364	04/06/2025	JEUNESSE	MISE A DISPOSITION	Convention de mise à disposition d'un local à la Commune pour le POP UP STORE du FESTIVAL MADE IN EC par SNC Evry2 représentée par la Société des Centres Commerciaux	GRATUIT
D2025_365	04/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2022-49 relatif à des missions de coordonnateur SPS technique liées à l'opération de travaux d'urgence de la Maison Ste Geneviève – Travaux supplémentaires et prolongation de durée - Société QUALICONSULT SECURITE	Plus-value 2 037,60 € TTC
D2025_366	29/05/2025	INNOVATION TERRITORIALE	SUBVENTION	Demande de subvention – Projet « Education Formation dans le cadre de l'accréditation pour des projets de mobilité à des fins d'apprentissage » - Agence ERASMUS+ / Education Formation	néant
D2025_367	07/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 2 : Structure bois – Travaux supplémentaires et prolongation de durée - RUBNER CONSTRUCTION BOIS	Plus-value 57 018,61 € TTC
D2025_368	07/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-66L2 relatif au service d'hébergement des logiciels d-Park (lot n°1) et au service de maintenance et assistance logiciel d-Park ( lot n°2) – Société DYADE	4 998,30 € TTC/an
D2025_369	07/06/2025	EVENEMENT	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'un dispositif prévisionnel de secours pour le village d'Eté – Association des Secouristes Français Croix Blanche	8 640 € TTC
D2025_370	07/06/2025	PETITE ENFANCE	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'un spectacle de chants « Papa Clown » le 18 juin 2025 à l'accueil de loisirs Raymond Queneau - LES Z'ALLUMES DES ARTS	800 € TTC
D2025_371	07/06/2025	DGADTU	MISE A DISPOSITION	ANNULEE - Convention de mise à disposition temporaire d'une partie du terrain dit de la Maison Sainte Geneviève sis 2 avenue Ratisbonne à l'association Scouts et guides de France du 4 au 12 juillet 2025 dans le cadre d'un camp d'été	Gratuit
D2025_372	04/06/2025	RESSOURCES ET	CONVENTION	Convention portant sur une animation	1000 € TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
		APPUI AUX PROJETS		de sculpture sur ballons le 31 mai 2025 avec le conseil de quartier Evry Sud - ASSOCIATION CASTING PRODUCTION	
D2025_373	04/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une animation de caricatures le 31 mai 2025 avec le conseil de quartier Evry Sud - FERDINAND CARICATURES	400 € TTC
D2025_374	04/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une animation maquillage le 31 mai 2025 avec le conseil de quartier Evry Sud - ASSOCIATION C&C CREA	40 € TTC
D2025_375	12/06/2025	SPORT	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition payante du Complexe sportif du Lac dans le cadre de détectations sportives – 15 juin 2025 - Club de l'Olympique de Marseille - Retirée par décision n°D2025_401	1 173,20 € NT
D2025_376	07/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-44 relatif à la fourniture et l'installation d'équipements ludiques et sportifs – Groupement QUALI-CITE ILE DE France/SFEV/SMFA	Montants et rabais multiples, voir DM
D2025_377	07/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2022-24 relatif à des missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination - Lot n°10 : Réhabilitation-extension du Groupe Scolaire des Coquibus - Société IPCS	Plus-value 24 000 € TTC
D2025_378	07/06/2025	DSIT	CONTRAT	Contrat de maintenance du logiciel « Guide Mariage des Etrangers » – Société ADIC Informatique	100,80 € TTC / an
D2025_379	07/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché N°2025-06 relatif à la fourniture et à la livraison des prestations « Traiteur » – Lot n°1 - Société Laurent CHLON	Max 100 000 € HT sur durée du marché
D2025_380	12/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché N°2025-66 relatif à la fourniture et à la livraison de prestations « Traiteur » – Lot n° 2 - Société Laurent CHLON	Max 60 000 € HT sur durée du marché
D2025_381	12/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-66 relatif à la fourniture et à la livraison de prestations « Traiteur » – Lot n°3 : Plateaux repas froids, packs repas froids et chauds - Société Laurent CHLON	Max 80 000 € HT sur durée du marché
D2025_382	12/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-66 relatif à la fourniture et à la livraison de prestations « Traiteur » – Lot n° 4 : Repas chauds avec service pour le Foyer Club - Société Laurent CHLON	Max 180 000 € HT sur durée du marché
D2025_383	07/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social du Bois Sauvage Bois Guillaume le 18 juin 2025 - WINDSOR 2	GRATUIT
D2025_384	07/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 24 juin 2025 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL GAUGUIN	GRATUIT
D2025_385	07/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 10 juin 2025 - EGIDE	GRATUIT
D2025_386	07/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 12 juillet 2025 - GPS	GRATUIT
D2025_387	07/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Aunettes le 13 juin 2025 - ASL LES VILLAS DE L'ORGE II	GRATUIT
D2025_388	07/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur une formation des chargés d'accueil des maisons de quartier centres sociaux le 27 juin 2025 - VIAPASSAGES	750 € HT
D2025_389	07/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention portant sur le flochage des tee-shirts des organisateurs de l'évènement CONVERGENCES le 5 juillet 2025 - ASSOCIATION COUP DE POUSSE	900 € TTC
D2025_390	07/06/2025	RESSOURCES ET	CONVENTION	Convention portant sur des animations	1737 € TTC

Numéro	Date publication	Service	Type	Objet	Montant
		APPUI AUX PROJETS		participatives des habitants et animations écogestes le 5 juillet 2025 - ASSOCIATION VOISIN MALIN	
D2025_391	12/06/2025		AFFAIRES SCOLAIRES ET ANIMATION	Convention portant sur l'organisation d'un atelier créatif le 9 juillet 2025 avec l'accueil de loisirs Levasseur - SAS « COM LM KIDS AND FAMILY »	370 € TTC
D2025_392	13/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-50 relatif à l'aménagement de locaux du centre de supervision urbaine et PCS communal et locaux dans un bâtiment existant - Lot n°1 : Macro lot architecturaux - EDESSE	624 000 €
D2025_393	13/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-50 relatif à l'aménagement de locaux du centre de supervision urbaine et PCS communal et locaux dans un bâtiment existant - Lot n°2 : Macro lot technique – ANA CONSTRUCTION	526 495,15 € TTC
D2025_394	13/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2024-40 relatif aux travaux d'investissement courant 2024 sur les bâtiments - MAPA 1 – Lot n° 3 : Menuiseries extérieures, serrurerie, métallerie, vitrerie, miroiterie – Travaux supplémentaires – COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	Plus-value 17 085,60 € TTC
D2025_395	13/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2024-40 relatif aux travaux d'investissement courant 2024 sur les bâtiments - MAPA 1 – Lot n° 1 : Gros Œuvre, Maçonnerie, Isolation ext.int., VRD, Carrelage, Faïence – Travaux supplémentaires - Société DESTAS ET CREIB	Plus-value 4 492,80 € TTC
D2025_396	13/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2024-40 relatif aux travaux d'investissement courant 2024 sur les bâtiment - MAPA 1 – Lot n° 5 : Electricité – Travaux supplémentaires - Société FIBRELEC	Plus-value 894,85 € TTC
D2025_397	13/06/2025	DGST	MARCHE PUBLIC	Marché n°2024-106 relatif aux travaux d'investissement courant 2024 sur les bâtiments - MAPA 2 – Lot n°3 Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC, climatisation – Travaux supplémentaires - LTM GROUPE	Plus-value 3 497,10 € TTC
D2025_398	13/06/2025	EVENEMENT	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'un dispositif prévisionnel de secours pour le feu d'artifice du 14 juillet 2025 – UMPS 91	2 000 € TTC
D2025_399	13/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec l'association Cirque Ovale pour l'organisation d'un cirque itinérant avec le Conseil de quartier Evry Sud - Retrait de la décision du maire n°D2025_359 du 27 mai 2025	500 € TTC
D2025_400	13/06/2025	RESSOURCES ET APPUI AUX PROJETS	CONVENTION	Convention avec l'association FUAJ AJ La Rochelle pour l'organisation d'un séjour en lien avec la MQ CS des Epinettes	2 685,04 € TTC

**Pas de question ni d'observation sur les décisions du Maire.**

**64) Motion sur l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération des otages, la reconnaissance sans délai de l'Etat de Palestine**

**Monsieur le Maire :** Merci Medhy de nous présenter cette motion, travaillée avec les 3 groupes du Conseil municipal, majorité et oppositions au pluriel, que je remercie pour ce travail de 3 jours, qui nous permet de porter, collectivement, une voix sur un sujet grave.

**Rapporteur : Medhy ZEGHOUF**

**Medhy ZEGHOUF** : Puisque les remerciements ont déjà été faits, je vais passer à la lecture de la motion sans plus tarder. Vous l'avez toutes et tous eue sur table au cours du Conseil et je vais en donner lecture pour les habitants qui nous suivent sur les réseaux sociaux et nos amis dans le public.

**Motion sur l'exigence d'un cessez le feu immédiat à Gaza et la libération des otages et la reconnaissance, sans délai, d'un état de Palestine.**

La ville d'Evry-Courcouronnes est particulièrement sensible à la situation de la population palestinienne, notamment celle du camp de réfugiés de Khan Younès dans la bande de Gaza avec lequel, un 1<sup>er</sup> accord de coopération avait été signé en septembre 99, avec la Ville nouvelle, avant d'être repris en 2006 avec la Ville d'Evry.

La Ville, régulièrement alertée par l'association Evry-Palestine et par ses partenaires de Khan Younès sur les conditions désastreuses infligées à la population palestinienne : Bombardements incessants des populations et des infrastructures vitales, déplacements massifs et incessants de la population, destruction presque totale du camp de réfugiés, de la ville de Khan Younès.

Ces dernières semaines, à la suite du blocus total infligé à la bande de Gaza depuis le 2 mars 2025, c'est une véritable situation de famine que subit la population toute entière et qui la met en danger de mort imminente, en commençant par les plus fragiles.

Elle est également alertée par la situation en Cisjordanie, soumise à une colonisation à marche forcée, à des déplacements de populations et à la violence des colons et de l'armée qui a fait de nombreuses victimes, ainsi qu'aux destructions d'habitations et de centres de vies à Jérusalem-Est et dans plusieurs camps de réfugiés.

Une exposition, présentée en ce moment même dans le hall de l'Hôtel de Ville, dénonce le fait, que les journalistes palestiniens et palestiniennes soient régulièrement pris pour cible par l'armée israélienne et que l'entrée de la presse internationale soit interdite par Israël depuis le 7 octobre 2024.

Dans le même temps, le Droit international a été réaffirmé à plusieurs reprises : Ordonnance de la Cour Internationale de Justice, avis consultatif de la même Cour, suivi de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, le 18 septembre 2024, mandat d'arrêt émis par la Cour Pénale Internationale.

Le Conseil municipal d'Evry-Courcouronnes tient, dans ces conditions, à affirmer sa solidarité avec le peuple palestinien, particulièrement à Khan Younès : Il a demandé à ce que soit mis fin au déni d'humanité dont il est victime. Il demande un cessez-le-feu immédiat et durable, la libération des otages, la reprise immédiate et massive de l'aide humanitaire dans des conditions conformes aux pratiques internationales.

Il tient à marquer son attachement à une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens fondée sur le droit international et demande, dans cet esprit, la reconnaissance immédiate et sans conditions de l'État de Palestine par la France.

Conscient de la gravité d'un moment historique, qui menace les fondements mêmes du droit international et de notre humanité commune, les différents groupes du Conseil municipal ont souhaité, au-delà de possibles divergences d'appréciation sur les causes de cette situation, présenter une motion commune.

Dès lors :

Vu la Charte des Nations unies affirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

Vu la résolution du 29 novembre 1947 de l'Assemblée générale des Nations Unies, prévoyant la création de deux états,

Vu la résolution du 11 décembre 1948, de la même Assemblée générale, déclarant le droit au

retour des réfugiés palestiniens,

Vu la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité, condamnant l'acquisition de territoires par la guerre et demandant le retrait des forces israéliennes des territoires occupés,

Vu la résolution du 22 mars 1979, du même Conseil de sécurité des Nations Unies, condamnant, exigeant, l'arrêt des pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967,

Vu les résolutions du 30 juin 1980, du même Conseil de sécurité, sur la préservation du statut de Jérusalem et déclarant nulle et non avenue la décision d'Israël de modifier le statut de la ville,

Vu la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 29 novembre 2012, admettant la Palestine comme état observateur,

Vu la résolution de décembre 2014 du Parlement français, portant sur la reconnaissance de l'état de Palestine,

Vu la résolution du 22 décembre 2016 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant la colonisation israélienne,

Vu l'ordonnance du 26 janvier 2024 de la Cour internationale de justice,

Vu l'avis consultatif de la Cour internationale de justice de juillet 2024, établissant le caractère illicite de l'occupation par Israël du territoire palestinien occupé et la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 septembre 2024, donnant un an à l'état d'Israël pour y mettre fin et demandant à l'ensemble des états de contribuer à cet objectif,

Vu la reconnaissance de l'état de Palestine par plus de 140 états membres des Nations Unies,

Vu les positions récemment prises par l'Espagne, la Norvège, l'Irlande et d'autres pays européens en faveur de la reconnaissance de l'état de Palestine,

Vu les principes fondamentaux de paix, de justice, de respect du droit international et de fraternité entre les peuples, qui fondent l'action des collectivités territoriales françaises,

Vu le jumelage depuis 1999 de la Ville d'Evry-Courcouronnes avec le camp de réfugiés de Khan Younés situé dans la bande de Gaza, aujourd'hui, largement détruit et vidé de ses habitants et sa reprise par la Ville d'Evry le 24 mai 2006,

Vu enfin, le vote à l'unanimité de la motion de solidarité à Gaza et nos amis du camp de réfugiés lors du Conseil municipal, il y a un an, du 27 juin 2024,

Considérant les otages encore retenus par le Hamas dans la bande de Gaza,

Considérant les victimes israéliennes et palestiniennes depuis le 7 octobre 2023, l'aggravation des violences à Gaza comme en Cis-Jordanie et condamnant l'ensemble des crimes de guerre commis depuis cette date,

Considérant la gravité extrême des actes commis par l'état d'Israël contre la population de la bande de Gaza, la destruction de ses infrastructures vitales, de ses logements, de ses hôpitaux, de ses écoles, de ses universités, les déplacements continus de populations, les tirs, bombardements incessants contre celles-ci, le siège qui soumet la population à une famine mortelle,

Considérant l'intensification de la colonisation et des déplacements de populations en Cisjordanie, les violences de l'armée et des colons, les destructions de maisons dans les camps de réfugiés et à Jérusalem-Est,

Considérant que la situation actuelle en Israël et en Palestine ne peut être comprise sans le

contexte historique, propre au Proche-Orient et aux territoires de l'ancienne Palestine,

Considérant que depuis plus de 75 ans, le peuple palestinien est privé de ses droits fondamentaux, subit des déplacements forcés, une fragmentation territoriale, un blocus à Gaza depuis 2017 ainsi qu'un régime assimilable à une annexion de fait en Cisjordanie,

Considérant le droit légitime du peuple palestinien à vivre en paix dans un état libre, souverain et reconnu,

Considérant l'absence de reconnaissance, pleine et entière de l'état de Palestine par plusieurs états notamment les puissances qui prétendent peser sur le cours du conflit,

Considérant que la reconnaissance de l'état de Palestine constitue un acte diplomatique fort, porteur d'une exigence de justice, de paix durable et d'équilibre entre les peuples,

Considérant qu'une paix durable ne peut se faire sans la reconnaissance d'un état palestinien libre et démocratique existant aux côtés d'un état israélien et que cet état est un droit légitime pour ce peuple,

Considérant que le Conseil municipal s'inscrit dans sa tradition de solidarité internationale en direction du peuple palestinien, à l'image des liens étroits entretenus depuis 1999 avec le camp de réfugiés de Khan Younès et en accord de coopération avec ces derniers depuis 2006 et que dans ce cadre le Conseil municipal a voté 3 subventions exceptionnelles de 10 000 € depuis le début du conflit,

### **Le Conseil municipal**

EXIGE un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza et la protection de la population civile palestinienne.

EXIGE la libération de tous les otages et le retour des dépouilles.

APPELLE au respect du droit international, notamment des ordonnances et des avis consultatifs de la Cour internationale de justice ainsi que de la Cour Pénale Internationale dont Israël doit autoriser les enquêteurs à mener des investigations au sein des territoires israéliens et palestiniens.

DEMANDE au Gouvernement français de tout mettre en œuvre pour la réouverture de la bande de Gaza à l'aide humanitaire massive selon les normes du droit international humanitaire et sous l'égide de l'ONU ainsi que celle aux équipes médicales et aux journalistes internationaux.

APPELLE le Gouvernement français à reconnaître officiellement et sans délai, un état de Palestine selon la partition de l'organisation des Nations Unies de 1967, en application des ses résolutions et du droit du peuple palestinien à l'auto-détermination.

APPELLE à une reconnaissance unanime de l'état de Palestine par l'ensemble de la communauté internationale.

S'ENGAGE à renforcer ses actions de solidarité internationale en direction du peuple palestinien en particulier avec le camp de réfugiés de Khan Younès avec lequel la Ville est étroitement liée depuis plus de 25 ans.

**Monsieur le Maire** : Merci Medhy, merci à tous les groupes qui ont participé à cette rédaction (*applaudissements*).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion présentée conjointement par les groupes politiques #Onestensemble, Evry-Courcouronnes Nouveau Front Populaire et Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes, visant à

exiger un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération des otages et la reconnaissance sans délai de l'État de Palestine.

- EXIGE un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza, et la protection de la population civile palestinienne.

- EXIGE la libération de tous les otages et le retour des dépouilles.

- APPELLE au respect du droit international, notamment des ordonnances et des avis consultatifs de la Cour Internationale de Justice, ainsi que de la Cour Pénale Internationale dont Israël doit autoriser les enquêteurs à mener des investigations au sein des territoires israéliens et palestiniens.

- DEMANDE au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour la réouverture de la bande de Gaza à l'aide humanitaire massive selon les normes du droit international humanitaire et sous l'égide de l'ONU, ainsi que celle aux équipes médicales et aux journalistes internationaux.

- APPELLE le Gouvernement français à reconnaître officiellement et sans délai un Etat de Palestine selon la partition de l'Organisation des Nations Unies de 1967, en application de ses résolutions et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

- APPELLE à une reconnaissance unanime de l'Etat de Palestine par l'ensemble de la communauté internationale,

- S'ENGAGE à renforcer ses actions de solidarité internationale en direction du peuple palestinien, en particulier avec le camp de réfugiés de Khan Younis, avec lequel la ville est étroitement liée depuis plus de 25 ans.

- MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre cette motion :

- Au Président de la République
- Au Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- À la mission de Palestine en France
- Aux parlementaires de l'Essonne
- Au Président du département de l'Essonne
- Au Président de l'agglomération Grand Paris Sud
- Aux associations locales œuvrant pour les droits du peuple palestinien
- A l'ensemble des maires de l'Essonne


La prochaine séance du Conseil municipal sera le 9 octobre 2025 et la Commission que le précède le 29 septembre 2025.

Bel été a celles et ceux que nous ne recroiserons pas, merci à vous

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

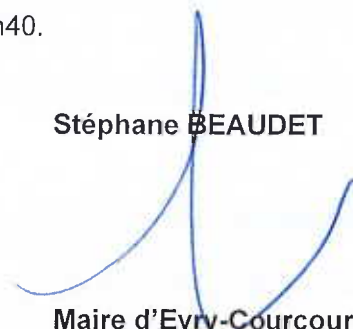
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Jordan SCHWAB



Secrétaire de séance

Stéphane BEAUDET



Maire d'Evry-Courcouronnes

## La production de logements à Évry-Courcouronnes

### Avis Citoyen proposé par l'Assemblée Citoyenne

Conseil municipal  
26 Juin 2025



1

### Une assemblée citoyenne sur le thème de la production de logements à Evry-Courcouronnes



#### Un sujet choisi par l'Assemblée

Dans la continuité des échanges sur la question de l'attractivité, l'Assemblée Citoyenne a sélectionné la thématique de la production de logements à l'échelle d'Evry Courcouronnes afin de réfléchir collectivement à la programmation actuelle et celle à venir au sein de la commune.

#### Le sujet et ses déclinaisons

La production de logements peut revêtir de nombreux angles de traitement. Il a été demandé à l'Assemblée Citoyenne de travailler principalement autour de deux questions :

- « Quels types de logements sont à privilégier, et dans quels quartiers les construire ? »
- « Comment s'appuyer sur la Charte de la construction durable pour déployer une stratégie globale ? »

2

## Présentation de l'Assemblée Citoyenne

L'Assemblée Citoyenne est :

- Un dispositif participatif mis en place depuis le 14 avril 2022 dans le cadre de la Charte de la Participation Citoyenne.
- Un espace de dialogue et de réflexion collective qui traite des questions à l'échelle de la Ville, en complément des instances de quartier.
- Un groupe de citoyens chargés de répondre collectivement à une ou plusieurs questions posées par le Maire ou par les membres de l'Assemblée sur un sujet important pour l'avenir d'Évry-Courcouronnes.

### Le rôle de l'Assemblée Citoyenne

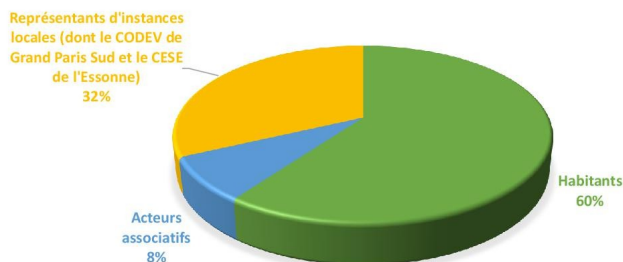
- construire une réflexion collective amenant à des propositions concrètes,
- formaliser un « Avis Citoyen » pour nourrir la réflexion des élus,
- assurer le suivi des propositions formulées.

*L'avis de l'Assemblée Citoyenne reste consultatif.*

3

## Composition de l'Assemblée Citoyenne

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

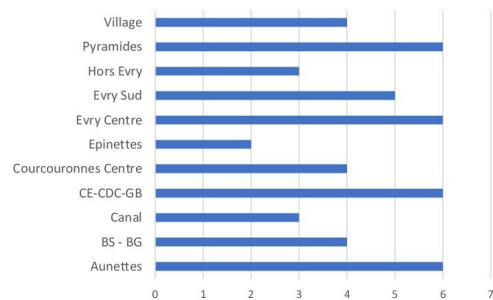


La composition de l'Assemblée Citoyenne cherche à réunir **différents profils** pour encourager les échanges de points de vue sur la base d'une large diversité d'expériences.

Les participants ont également pour point commun de ne pas être des spécialistes « techniques » du sujet traité. Tous les points de vue sont intéressants et **tout le monde peut participer** sans avoir besoin de connaissances particulières.

Le respect des équilibres en termes d'âge, de parité, de représentation des quartiers, est par ailleurs recherché. A ce jour, l'instance est composée de **24 femmes** et de **28 hommes**.

Répartition des membres par quartier



4

## Point sur la méthode et le calendrier



- **La première séance** a permis de prendre connaissance et de se familiariser avec le sujet, avec la présentation des ambitions portées par le Maire, de la programmation actuelle à l'échelle de la Ville mais aussi des documents d'urbanisme comme le SDRIF-E, le SCOT et le PLU. La plateforme de l'Observatoire Territorial de Grand Paris Sud « Géoclip » a servi de support interactif dans le cadre de l'atelier.
- Lors de **la deuxième séance**, l'enjeu était de resserrer les réflexions et d'aborder les types de produits qu'il serait souhaitable de développer sur le territoire, au regard de plusieurs enjeux présentés précédemment.
- A l'occasion de **la troisième séance**, les membres de l'Assemblée ont été amenés à réfléchir à l'échelle du logement en lui-même, pour aboutir à la définition d'un certain nombre de préconisations voire de propositions d'expérimentation sur le territoire.



5

## Éléments de contexte et données

Cette session de l'Assemblée Citoyenne, et plus particulièrement la première séance nous ont permis de consolider nos connaissances sur les réalités démographiques du territoire et la stratégie portée par les collectivités territoriales, à commencer par la Ville d'Evry-Courcouronnes. Parmi les éléments marquants, on peut citer :

<b>Une forte augmentation du nombre d'habitants ces dernières décennies, mais un solde migratoire négatif entre 2016 et 2022</b>
<b>Un vieillissement rapide de la population qui contraste avec la proportion importante de jeunes de moins de 20 ans et d'étudiants dans la Ville</b>
<b>Une baisse du nombre de personnes par ménage avec un pourcentage important de personnes vivant seules</b>
<b>Une évolution de l'offre de logements à l'image de l'augmentation de la population depuis 1968</b>
<b>La programmation actuelle de 3924 logements à l'échelle de la Ville, dont 87% de logements collectifs</b>

7

## Quels types de logements sont à privilégier, et dans quels quartiers les construire ?

### L'enjeu d'attractivité encore prédominant

Dans une logique d'attractivité et de rééquilibrage social, la Ville en lien avec ses partenaires locaux, a lancé plusieurs grands travaux : le renouvellement urbain de 4 quartiers en Politique de la Ville ; le réaménagement du centre-ville ou la requalification des espaces urbains par exemple.

Notre réflexion collective a permis de mettre en lumière le sentiment d'une grande disparité d'attractivité entre les différents quartiers :

- [Les Epinettes et Bois Sauvage](#) : peu attractifs, difficulté à valoriser son investissement immobilier et à trouver des acheteurs
- [Les Pyramides et le Champrier du Coq](#) : peu attractifs, et ce particulièrement pour les jeunes actifs
- [Canal et les Aunettes](#) : image qui semble avoir évolué, notamment auprès des étudiants et des jeunes (implantation croissante de ces derniers). Concernant les Aunettes, la diversité en termes d'offres (location et achat) a été notifiée
- [Courcouronnes Centre](#) : idéal pour les séniors en raison de la proximité des services, mais aussi potentiellement pour les jeunes actifs, avec une connexion facilitée à la gare d'Evry Centre permise par le T12.
- [Evry Village](#) : zone calme et tranquille, intéressante pour les séniors et les actifs avec enfants, mais quelque peu isolée malgré tout

8

## Quels types de logements sont à privilégier, et dans quels quartiers les construire ?

Ces différents constats nous amènent à mettre en avant un certain nombre d'enjeux et de préoccupations des habitants relatives à l'environnement d'implantation des nouveaux logements.

LES ENJEUX COMMUNS					
Sécurité	Proximité des services	Espaces extérieurs	Coût du logement	Accès aux transports et mobilité douce	Animation, offre culturelle et sportive
<p>Eclairage public</p> <p>Désenclavement des îlots de logements pour plus de visibilité</p> <p>Standards de sécurité dans la conception des îlots (notamment RDC)</p>	<p>Présence de services à proximité des logements construits</p> <p>Adaptation de la nature des services à privilégier au regard de l'existant et des besoins spécifiques du public visé</p>	<p>Parties communes végétalisées</p> <p>Multiplication d'espaces extérieurs privatifs</p> <p>Accessibilité à des espaces verts depuis les résidences. <i>Ex : jeux d'enfants, squares</i></p>	<p>Prise en compte des différents profils de résidents et acheteurs potentiels afin que le futur parc de logements soit conforme aux attentes plurielles en termes de qualité et de types de logements, et capable d'attirer des publics avec des budgets divers.</p>	<p>Désenclavement de l'ensemble des quartiers, et par extension améliorer leur attractivité.</p> <p>Développement des mobilités douces</p>	<p>Dans la continuité des travaux menés l'année dernière sur l'attractivité.</p> <p>Offre diversifiée pourrait répondre à toutes les ambitions de la Ville, et être adaptée à la pluralité des publics habitant à Evry-Courcouronnes.</p>

9

## Quels types de logements sont à privilégier, et dans quels quartiers les construire ?

Nous avons par ailleurs la conviction que certaines préoccupations propres à des catégories de population sont à considérer :

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À CERTAINS PROFILS			
Séniors	Jeunes actifs	Jeunes actifs avec enfant(s)	Étudiants
<p>Manque d'EHPAD</p> <p>Enjeux d'autonomie et d'accessibilité primordiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présence d'ascenseurs dans les logements collectifs</li> <li>- précautions liées à la largeur nécessaire au passage de brancards à l'intérieur des logements</li> <li>- ncadrement du maintien à domicile</li> </ul>	<p>Accès à la propriété (contraintes d'éligibilité aux prêts bancaires et augmentation du prix/m2)</p> <p>Volonté de rapprochement avec son lieu de travail</p> <p>Recherche d'un logement plus grand</p> <p>Manque d'offre privée pour de petites surfaces</p> <p>Temps d'attente élevé pour un logement social</p>	<p>Présence de transports scolaires, en complémentarité avec une offre densifiée de transports en commun</p> <p>Modalités de garde d'enfants (crèche et micro-crèche notamment)</p> <p>Evolutivité des logements (chambre supplémentaire)</p>	<p>Logement décent, abordable (paupérisation des étudiants)</p> <p>Proximité du lieu d'étude</p> <p>Mobilité de certains étudiants (alternance, parents)</p> <p>Accès à une offre culturelle et sportive diversifiée</p>

10

## Quels types de logements sont à privilégier, et dans quels quartiers les construire ?

Afin que la participation citoyenne soit réellement pertinente, et pour se targuer de valoriser la démocratie locale, il est nécessaire de donner à voir les réalités plurielles des habitants d'Evry-Courcouronnes, et de permettre à chacun d'exprimer sa propre expérience citoyenne, notamment grâce aux démarches d'aller-vers mises en place. C'est dans cette optique que nous souhaitons lister les profils de **citoyens trop peu représentés et écoutés**, notamment sur ces questions relatives aux projets de construction:

- **Les personnes en situation de handicap**
- **Les séniors actifs**
- **Les étudiants étrangers**
- **Les jeunes et les étudiants en colocation**
- **Les jeunes en situation de précarité (chômage...)**
- **Les étudiants qui vivent chez leurs parents dans des communes peu desservies par les transports**
- **Les familles monoparentales**

Cette liste non exhaustive doit favoriser la sollicitation plus fréquente de ces publics, et nous rappeler à tous la difficulté d'appréhension de l'ensemble des enjeux relatifs à la production de logements. La prise en compte de l'ensemble des habitants contribue à la recherche perpétuelle de compromis éclairés et facilite la prise de décisions consensuelles.

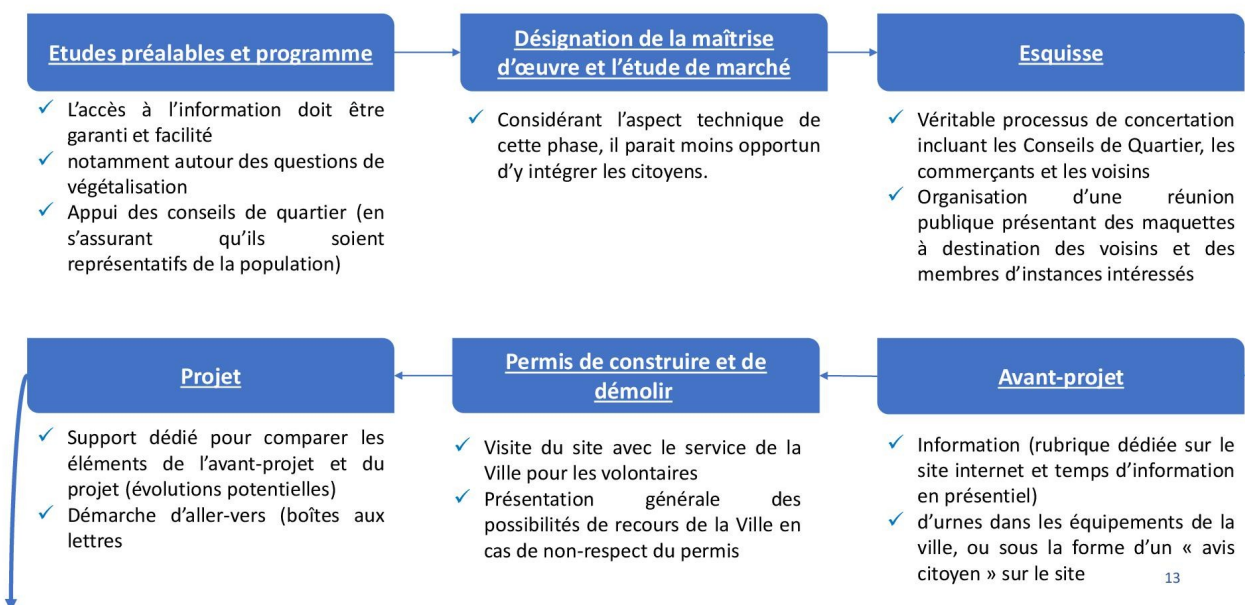
11

## Quels types de logements sont à privilégier, et dans quels quartiers les construire ?

- **Le soutien à l'expérimentation**
  - **Co-living** : espaces de vie privatifs (généralement chambre et salle de bain) aux habitants, tout en mutualisant les autres espaces (pièce de vie et cuisine notamment) et un certain nombre de services (médico-sociaux pour les séniors, wifi, ménage) directement sur le lieu de vie collectif. Pertinent dans le centre-ville et proche des gares pour les personnes en mobilité
  - **Logements intergénérationnels** : la précarité d'une partie de notre jeunesse et le déficit de logements dédiés à ces derniers nous amènent à considérer ce type de logement pour faciliter les échanges de services et de compétences entre les habitants, ainsi que le maintien à domicile des séniors → La collectivité pourrait mettre en lien propriétaires ayant de la place chez eux et citoyens dans une situation précaire (initiative mise en place par le passé puis abandonnée), particulièrement dans les quartiers pavillonnaires de la Ville : Courcouronnes Centre, le Mousseau, ou le Bras de Fer notamment ;
  - Meilleure **flexibilité des logements** pour les habitants ayant des contraintes de mobilités : louer au prorata de la présence, ou possibilité d'échanger son logement avec d'autres personnes dans une situation similaire afin d'optimiser l'occupation du parc de logements sur la commune ;
  - **Création d'un écoquartier** : tester de nouvelles modalités d'habitat, particulièrement pour les jeunes actifs et les actifs avec enfants : la mise à disposition de jardins participatifs qui pourront aussi servir de source directe d'alimentation pour les publics précaires, la matérialisation d'un lieu inspirant de sensibilisation à l'habitat écologique. Nous pouvons par ailleurs noter le fort intérêt d'une meilleure isolation des logements afin de réduire les dépenses des habitants.

12

## La place de la participation citoyenne au sein des projets de construction de logements



13

## La place de la participation citoyenne au sein des projets de construction de logements

### Consultation des entreprises

- ✓ Cet aspect du projet ne semble pas être le plus adéquat pour favoriser la contribution des habitants



### Préparation et planification du chantier

- ✓ Formalisation d'un plan de communication et d'information (habitants du quartier et plus spécifiquement les riverains, tout en incluant à nouveau les Conseils de quartier)
- ✓ Constitution d'un « groupe d'alerte de proximité » facilitant les échanges et permettant notamment aux riverains de faire remonter des informations

### Gestion du chantier

- ✓ Associer les copropriétaires et les Conseils de Quartier pour faciliter le partage d'information (conséquences de la conduite du chantier pour les riverains : circulation et stationnement notamment).

### Réception des travaux et achèvement du marché

- ✓ Garantir un droit de visite pour les représentants des habitants du quartier une fois les travaux terminés
- ✓ Réalisation de documents récapitulatifs afin de vérifier le respect du cahier des charges et des avis exprimés pendant l'ensemble du processus de construction
- ✓ Organisation de temps d'inauguration

14

## Les choix architecturaux et de matériaux à privilégier

### Choix architecturaux

- ✓ Opposition à la production de logements collectifs avec des formes rectangulaires massives modernes qui ont souvent du mal à s'intégrer dans leur environnement si l'identité architecturale du quartier n'est pas uniforme
- ✓ Besoin d'espaces extérieurs :
  - cœurs d'îlots végétalisés
  - généraliser les espaces extérieurs privatifs (jardins pour les RDC et terrasses végétalisées)
- ✓ Fenêtres et ouvertures larges
- ✓ Attention portée à la densité (nuisances sonores avec le voisinage)

### Choix de matériaux

- ✓ Avis majoritairement négatif à l'égard des façades en béton brut, puisqu'il peut porter les conséquences de la météo à terme (coulures, verdissage)
- ✓ Avis mitigés concernant l'habillage de « sur-façade » coloré et/ou avec des motifs (voir ci-dessous) : isolation, solidité des installations, intégration dans l'environnement sont questionnées



## Quels types de logements sont à privilégier, et dans quels quartiers les construire ?

Nous nous sommes par ailleurs attardés sur la notion de qualité d'usage des logements produits.

C'est un enjeu d'attractivité pour la Ville, mais aussi un enjeu de santé pour ses habitants.

Dans ce contexte, nous avons mis en avant un certain nombre de priorités à prendre en compte dans la planification stratégique de la Ville.

Dans la continuité de l'ambition portée par la collectivité par le biais de la Charte de la Construction Durable, nous l'invitons à défendre ces priorités auprès des constructeurs afin d'améliorer la qualité de vie et de répondre à l'ensemble des besoins et des attentes des usagers.



Ce classement reflète les éléments qui nous paraissent prioritaires dans le cadre de la production de nouveaux logements, ce qui ne signifie pas que les éléments présentés en bas du classement n'ont aucune importance.

L'enjeu du stationnement reste notamment très important à considérer.

16



### ANNEXE 2 : Communications du Maire

#### Communications du maire

Ces communications du maire sont aujourd'hui un peu plus longues qu'à l'accoutumé pour deux raisons : la première étant que le dernier Conseil municipal s'est tenu il y a de cela trois mois au lieu de deux en temps normal et la seconde étant qu'il se passe beaucoup de choses sur la ville entre inaugurations, fêtes d'associations et plein d'autres manifestations.

#### Inaugurations et poses de premières pierres

Commençons d'ailleurs par ces inaugurations puisque nous avons continué, et ce n'était pas la dernière, notre cycle d'inauguration et de réhabilitation de nos écoles avec celle, le 29 mars, des écoles maternelle et élémentaire de La Lanterne de même que du bâtiment de la restauration. Cette réhabilitation permet aux élèves et enseignants de ces écoles de pouvoir vivre au mieux les enseignements.

J'inaugurais également le 5 avril, avec Danielle Valéro que je remercie pour le travail mené sur ce sujet, la rénovation du Centre Municipal de Santé situé aux Epinettes. Ce centre de santé historique sur notre ville a pu bénéficier outre d'une rénovation du bâti, de l'installation de nouveaux équipements permettant aux professionnels de santé qui sont accueillis de pouvoir s'occuper au mieux de nos habitants et de pallier les effets des déserts médicaux alors que notre population est en demande de pouvoir être soigné. Cette rénovation permet à tous nos concitoyens de pouvoir profiter de nombreux soins dont de la médecine générale mais aussi des consultations en pédiatrie, gynécologie, diabétologie, psychologie, etc. Il s'agit donc ici, et c'était notre ambition, d'une offre de soin complète et accessible à tous.

Le 13 avril j'étais au complexe tennistique de l'Aqueduc à Courcouronnes Centre pour dévoiler la plaque correspondant au nouveau nom de ce bâtiment qui se nomme désormais "Complexe Tennistique de l'Aqueduc - Christian France" en hommage à un ami qui m'est cher et qui nous a quittés l'année dernière après avoir beaucoup œuvré pour le sport dans la ville, particulièrement sur le Tennis notamment pour la partie ex-Courcouronnes.

Je participais, le 30 avril, à la pose de la première pierre du projet Hélios sur la Place Copernic porté par Icade et Acolade et s'inscrivant dans la transformation du quartier du Canal avec, ici, la transformation de cet espace où se trouvait anciennement le siège de Carrefour Banque, le tout s'inscrivant dans un projet global de logements dans le quartier avec la ZAC des Horizons et la réhabilitation de l'ancien Hôpital.

Pour continuer sur les habitats dans la ville, j'inaugurais, le 6 juin, la résidence Hubertine Auclert d'Essonne Habitat dans le quartier du Bras de Fer. Cette résidence, qui a été construite en lieu et place de l'ancienne crèche du quartier relocalisée dans la MSP Gisèle Halimi, est composée de 30 logements sociaux de qualité alors que le projet initial était de construire 70 logements ce que nous avons revu pour permettre de mieux intégrer cette résidence dans le quartier et proposer un meilleur cadre de vie aux locataires.

Le 21 mai, nous avons pu inaugurer, avec Michel Bisson, la requalification de la place des Terrasses dans le Centre-Ville. Cette place historique est aujourd'hui totalement requalifiée pour faire le lien entre la gare, le Spot et l'Agora et a été repensé à la fois pour s'intégrer dans notre projet concernant le centre-ville et pour offrir un véritable lieu de vie et de rencontre. Nous avons, à l'occasion, inauguré la rénovation d'une des sculptures "Evry" de Pierre Tual, œuvre emblématique de la Ville Nouvelle.

Enfin, le 14 juin j'ai pu inaugurer l'extension du Parc du Lac à Courcouronnes Centre et, à l'intérieur, une allée Michel Choquet du nom de celui qui fut artisan du paysage de la Ville Nouvelle. Ce projet qui fait suite à de nombreuses années de consultation avec les habitants du quartier nous permet de bénéficier de 6 hectares d'espaces verts en plus et de créer un lien entre le Parc du Lac et la ferme du Bois Briard.

#### Enseignement Supérieur et Santé

Parce que la ville n'est pas que structurée autour des nombreuses inaugurations qu'elle accueille, j'ai pu rencontrer de nombreuses personnalités sur des sujets d'enseignement supérieur et de santé.

J'ai, premièrement, rencontré, Sylvie Retailleau, ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et ancienne présidente de l'Université Paris-Saclay. Ce rendez-vous a permis de remettre en perspective les enjeux autour de notre université et de nos grandes écoles sur notre ville.

Le 1er avril j'accueillais François Berard qui a pris ses fonctions en ce début d'année en tant que directeur du Centre Hospitalier Sud Francilien présidé par Medhy Zeghouf. Ce rendez-vous a permis de discuter des enjeux de santé sur notre territoire et notamment de l'universitarisation du CHSF que nous portons depuis longtemps avec Danielle Valéro, entre autres et dont une réunion en présence de François Durovray et Michel Bisson, le 6 mai, a permis de continuer l'avancée sur ce travail nécessaire et important.

Pendant ces trois derniers mois je me suis rendu à plusieurs occasions au sein de la Faculté des Métiers de l'Essonne, notamment pour fêter les 20 ans de cet établissement en Essonne lors d'une soirée anniversaire le 23 mai au cours de laquelle j'ai pu, avec ma double casquette

commune et région, intervenir lors d'une table ronde. C'était l'occasion de relire les efforts qu'a fait la Faculté des Métiers pour former des milliers de jeunes artisans qui font aujourd'hui notre fierté.

Le 10 avril j'ai signé le Contrat Local de Santé que nous avons élaboré avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le CHSF, la préfecture de l'Essonne, le Conseil Départemental, l'éducation nationale et notre agglomération Grand Paris Sud et, cela est une spécificité chez nous, coconstruit avec les habitants dont le conseil des sages et l'assemblée citoyenne. Je tiens à remercier Danielle Valéro pour la partie Santé et Pascal Chatagnon sur la partie consultation citoyenne qui ont tous les deux portés notre ambition sur ces deux sujets. Ce contrat qui s'étend jusqu'en 2029 nous permet de fixer un cadre pour ces prochaines années et prévoit, cela est normal en démocratie, des mécanismes d'évaluation.

Toujours le 10 avril, j'ai participé à la soirée des 30 ans du Centre de Formation en Apprentissage Evry Val d'Essonne qui se tenait au Génocentre et qui m'a permis de saluer tout le travail fait par cette structure pour permettre à des jeunes de bénéficier de programmes d'apprentissages avec des professionnels de notre territoire.

Comme à mon habitude, j'ai présidé, les 11 avril et 26 mai, les assemblées générales du GIP Génopole, dont nous évoquerons le renouvellement ce soir. Le 26 mai a également été l'occasion de présider le Conseil d'Administration de la SEM, cette fois-ci, Genopole.

Le 19 mai j'ai accueilli, avec la Préfète et certains parlementaires de notre département, Elisabeth Borne, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale et ancienne Première ministre, qui venait visiter le Campus des Métiers et Qualifications d'Excellence de l'université.

Vous aurez d'ailleurs pu remarquer tout le travail que mène notre Université pour maintenir une offre d'enseignement supérieur d'excellence sur notre territoire et ce à tous les âges, puisque mardi prochain nous clôturerons, pour cette année, le programme "Université des Enfants" qui permet aux enfants de la ville de découvrir l'université et les matières qui y sont enseignées et pourquoi pas faire naître en eux des vocations.

Le 22 mai j'ai visité la clinique du Mousseau en présence de sa directrice générale et de la présidente de sa Commission Médicale d'Etablissement afin d'évoquer, notamment, la maternité, l'offre de soin et la gestion des équipes médicales.

Pour finir sur ces thématiques, j'ai déjeuné, le 20 juin, avec Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM-Téléthon, association historique au sein du Génopole et sur notre territoire et qui rayonne bien au-delà. Ce déjeuner a permis de partager nos points de vue sur l'avenir du Génopole pour permettre à ce que celui-ci reste un lieu d'innovation scientifique.

#### Banquet des Séniors

Comme de coutume, j'ai participé, encore une fois avec grand plaisir, à notre traditionnel banquet des séniors qui a eu lieu les 03 et 04 avril. Rendez-vous très attendu par nos aînés, ce banquet a été un moment festif et convivial avec de nombreuses animations musicales et artistiques. Je tiens d'ailleurs à remercier nos agents, notamment et surtout le service sénior, et tous les prestataires qui ont fait, à nouveau, de ce banquet une réussite.

#### Enfance, Education et Jeunesse

Nous avons, avec les services et Medhy Zeghouf, ouvert une importante séquence autour du lycée Brassens. Celle-ci a commencé le 4 avril avec un rendez-vous avec Arnaud Cherel, proviseur de cet établissement avec qui nous avons pu discuter des nombreux enjeux, pédagogiques et bâtimentaires, de ce lycée que je porte dans mon cœur et qui m'est très cher.

Cette séquence s'est poursuivie le 29 avril avec la visite de mon ami et collègue James Chéron, vice-président à la région chargé de la question des lycées, dans les locaux du lycée, après avoir visité le lycée Georges Perret. Cette visite s'est achevée par un conseil d'administration exceptionnel du lycée Brassens signe que nous continuons de travailler, à l'écoute des équipes éducatives, des parents d'élèves et des élèves, pour améliorer les conditions d'enseignement au sein de ce lycée.

Parce que le Carnaval n'est pas l'apanage des adultes, j'ai assisté, le 5 avril, au carnaval des accueils de loisir de la ville ce qui m'a permis de me rendre compte de la créativité de nos équipes

d'animation et de tous les enfants accueillis dans ces structures lors d'un moment aussi festif que réussi.

Enfin, j'ai assisté à ce qui est maintenant une tradition dans notre ville : le Festival Made in EC, les 21, 23 et 24 mai. Cet évènement constitue à la fois une large fête pour nos jeunes avec différents évènements dont la soirée de clubbing qui a, encore une fois, battu son plein dans les parkings du Spot que je remercie ici pour cette mise à disposition. Mais ce festival était aussi l'occasion de découvrir de nouveaux talents musicaux de notre ville lors de concerts en plein air. Enfin, parce qu'un festival pour les jeunes doit aussi leur être utile, ces derniers ont bénéficié d'un job-dating pour trouver un job d'été. Je tiens, bien évidemment, à remercier notre service jeunesse et Yvan Couvidat qui effectuent un travail formidable pour permettre une véritable programmation de qualité pour nos jeunes.

## Transports

Parce que c'est une thématique importante, mes 10 ans en tant que Vice-Président de la Région en charge de cette question me permettant d'en saisir tous les enjeux, j'ai continué mon combat concernant les transports sur notre territoire.

J'ai notamment réuni Ile de France Mobilités, GPS et la TISSE le 5 mai afin de continuer à trouver des solutions pour améliorer la qualité des services de transports en bus. Je leur ai rappelé les difficultés que chacun et chacune vit au quotidien, les retards, les suppressions, etc. Mais il ne faut pas se leurrer en pensant que tout peut se régler en un claquement de doigt et que je suis seul responsable des problèmes qui ont lieu sur les bus comme certaines voudraient le faire croire. Au contraire, il s'agit là d'un sujet bien plus complexe, en voie d'amélioration mais qui prendra encore du temps avant d'atterrir sur un service convenable.

On peut néanmoins espérer que les choses s'accélèrent un peu puisque le Tribunal Administratif de Versailles n'a pas donné raison aux opposants au projet du dépôt de bus du Bois Bailleul ce qui nous permettra, enfin, de commencer la construction. Il faut en effet savoir que ce recours, qui a retardé de deux ans la construction de ce dépôt de bus, plus grand, plus pratique pour les conducteurs, a entraîné la surcharge, avec l'agrandissement du périmètre de la TISSE, des sites déjà existants, dont celui de la Marinière, et déjà trop petits. Les bus devant alors faire plus de distance entre leurs dépôts et leurs lieux de mises en place, occasionnant des retards plus fréquents, le plus souvent lié à la circulation. En remettant cela en perspective, on se rend compte que chacun a sa part de responsabilité dans les problèmes que l'on rencontre actuellement, et non juste le méchant maire droitier que je serais.

Cela ne m'empêche pas de maintenir une certaine pression sur les différents acteurs cités, notamment lors d'une réunion avec ceux-ci et les différents maires des villes couvertes par le réseau afin que nous ayons tous les mêmes informations sur le sujet et que nous puissions faire remonter toutes nos préoccupations.

Enfin, pour continuer sur le sujet de la TISSE, j'ai visité, le 18 juin, les locaux et installations de KORRIVA à Saint-Denis. C'est dans ces locaux que se trouvent le PC Sécurité et les bureaux de régulation de notre réseau de bus. Outre le fait que ce fut instructif sur le plan technique, cela a aussi pu permettre de refaire un point sur la régulation de notre réseau et ses conséquences sur la circulation des bus, de remettre au clair nos attentes et de commencer à trouver des pistes d'amélioration.

Parce que notre territoire est également, en termes de transports, largement façonné par le RER D, j'ai participé, à l'invitation de Bruno Piriou, au forum autour de la partie sud de cette ligne le 21 mai.

## Visites sur la ville

Pour finir ces communications du maire déjà bien longues, j'ai pu, pendant ces 3 mois et comme à mon habitude, venir vous rencontrer lors des nombreuses fêtes et manifestations sur notre commune.

Notamment, en cette période, lors de la majorité des fêtes de voisins qui ont lieux sur notre ville fin mai-début juin. Ces moments me sont importants tant ils me permettent de venir à votre rencontre dans vos lieux de vie et vivre un moment de convivialité avec vous toutes et tous. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se démènent chaque année pour faire de ces fêtes des réussites et qui m'accueillent chaleureusement.

J'ai pu également me rendre sur les 6 scènes musicales présentes lors de la fête de la musique afin d'écouter les talents de notre ville dans des styles tout à fait différents mais toujours avec beaucoup de talent.

Pour finir sur les différentes fêtes, j'ai fait et continue encore de faire le tour des fêtes et spectacles de nos écoles afin de fêter la fin d'année avec les élèves, les enseignants et les parents d'élèves. Cela permet surtout d'assister à des spectacles toujours plus qualitatifs.

Je suis également allé vous rencontrer dans les copropriétés à leurs invitations ou celle des syndicats. Ces visites me permettent de bien me rendre compte de certaines difficultés existantes afin, par la suite de pouvoir les faire remonter aux personnes compétentes, services et bailleurs. J'ai notamment, ces 50 derniers jours, été présent au sein des immeubles au niveau de Jean Jaurès au Canal pour accompagner les habitants excédés par de nombreuses dégradations, notamment des incendies de voitures dans le parking. Cela a été l'occasion de prendre la mesure des actions à mener afin de faire cesser ces dégradations.

Je me suis également rendu aux réunions et évènements de différentes associations de notre ville comme la Bakanim de l'ENSIIE ou Ze Next Convention ou encore les différents repas et évènements organisés par Evry Femmes d'Espoir par exemple.

Je suis allé à la rencontre, avec Pascal Cauchebrais qui suit ces sujets, des commerçants de nos différents quartiers dont Bois-Sauvage – Bois Guillaume, Evry Centre avec les Cours Monseigneur Roméro et Blaise Pascal ou le Canal afin de prendre la température de l'offre commerciale de la ville et s'assurer que toutes les conditions soient réunies pour permettre le développement apaisé de cette offre.

Enfin, je finis ces communications pour vous annoncer que l'affaire qui opposait Monsieur N'Sondé et moi-même s'est soldé par un non-lieu en appel. Autrement dit, il n'y avait pas de raison, pour les juges, de penser que j'ai effectivement commis une diffamation à l'égard de M. N'Sondé. Je ne doutais pas de l'issue de l'affaire mais cela montre bien qu'il ne suffit pas de crier au Loup pour que tous ses fantasmes se réalisent. Cela montre bien l'intégrité dont je fais preuve dans ma fonction et que chacune de mes oppositions devraient adopter.

Ce furent donc, encore une fois, 3 mois denses, intenses mais représentatifs de la diversité de notre ville et de tout ce qu'il peut s'y faire. C'est dans la même profusion de fêtes, d'évènements et de manifestations que nous allons pouvoir passer un été sur notre commune, notamment au sein de notre village estival auquel nous vous attendons nombreux.



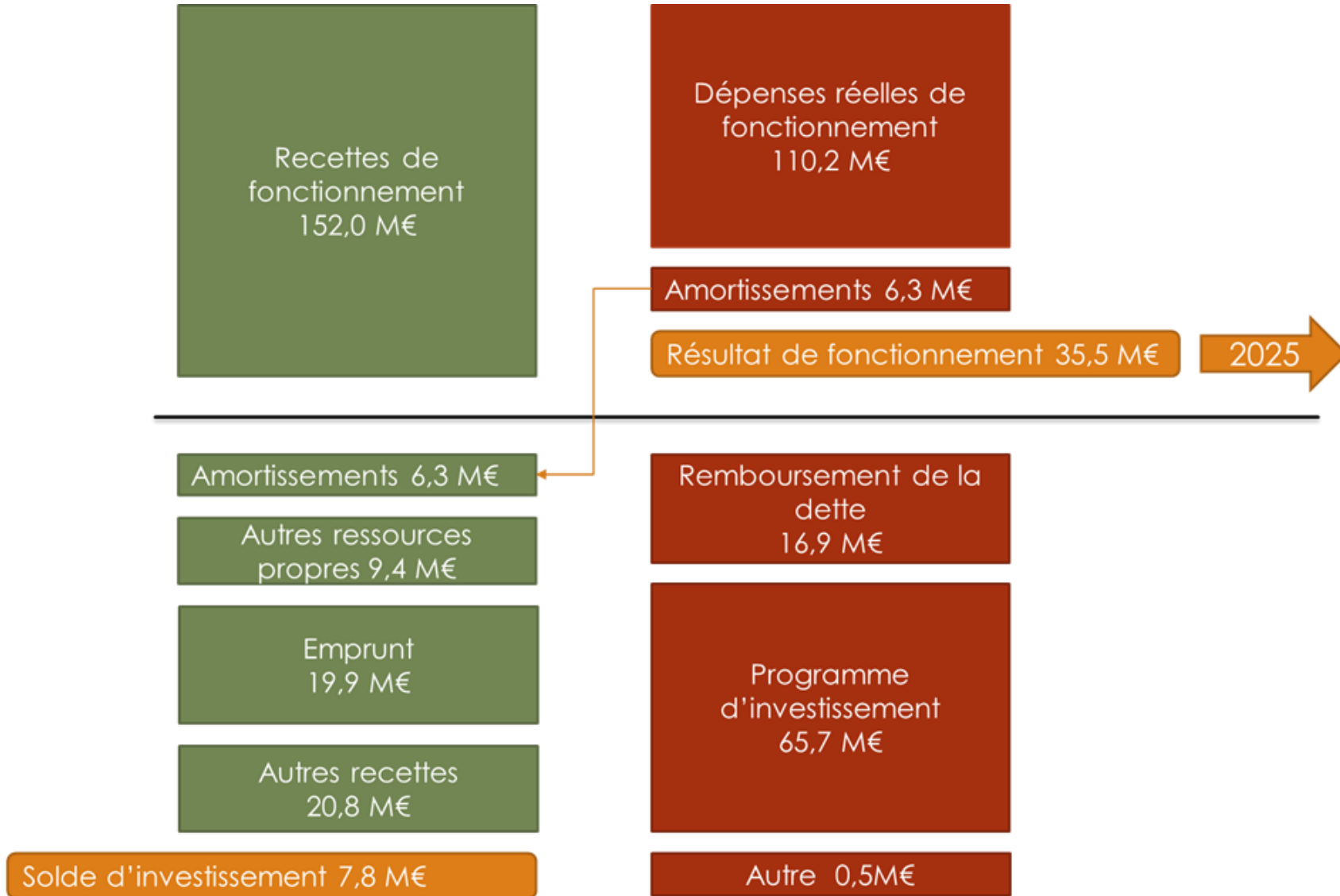
évry  
courcouronnes

# Compte Administratif 2024

---

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

# Equilibres du Compte Administratif 2024





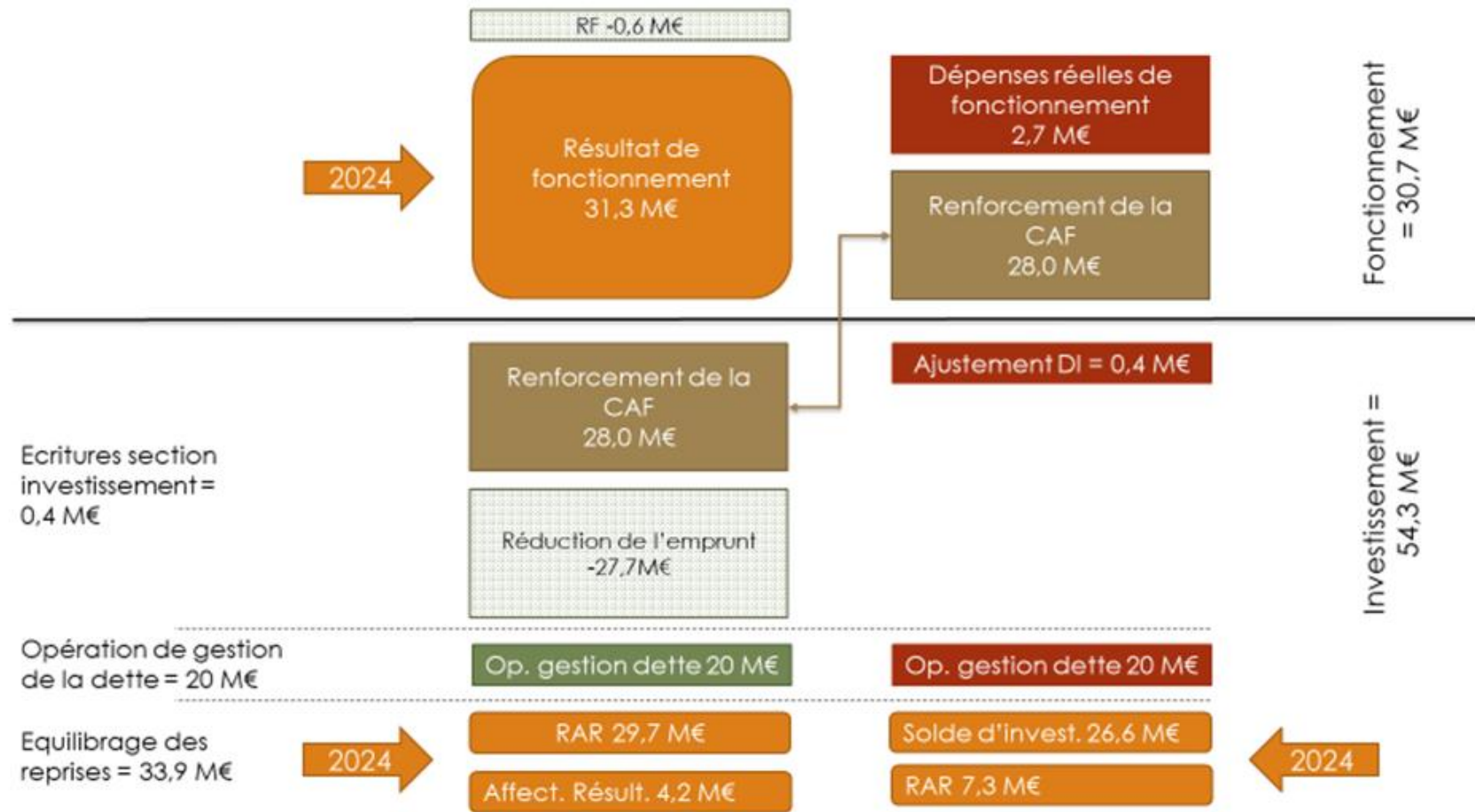
évry  
courcouronnes

# Budget Supplémentaire 2025

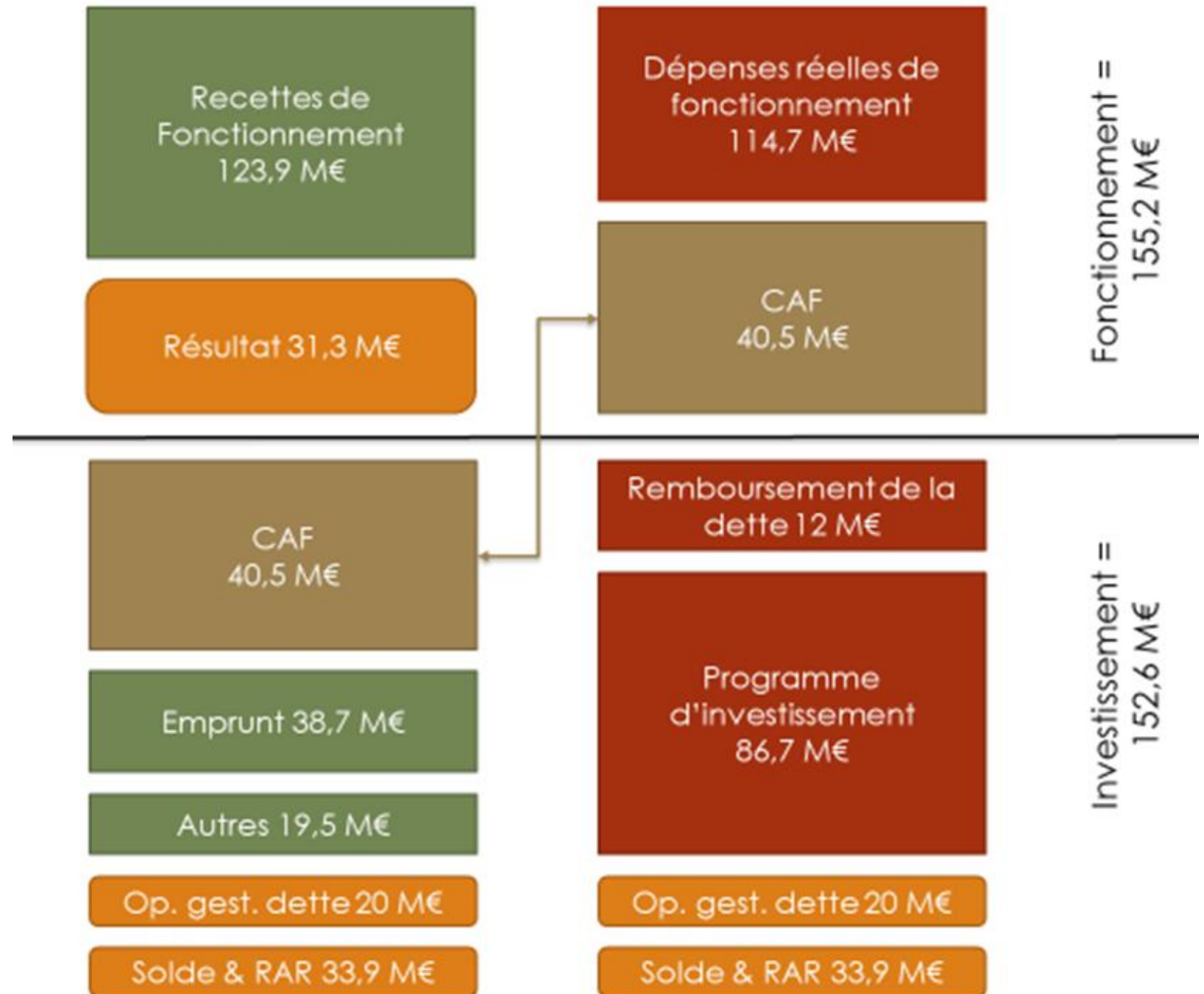
---

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

# Equilibre du Budget Supplémentaire 2024

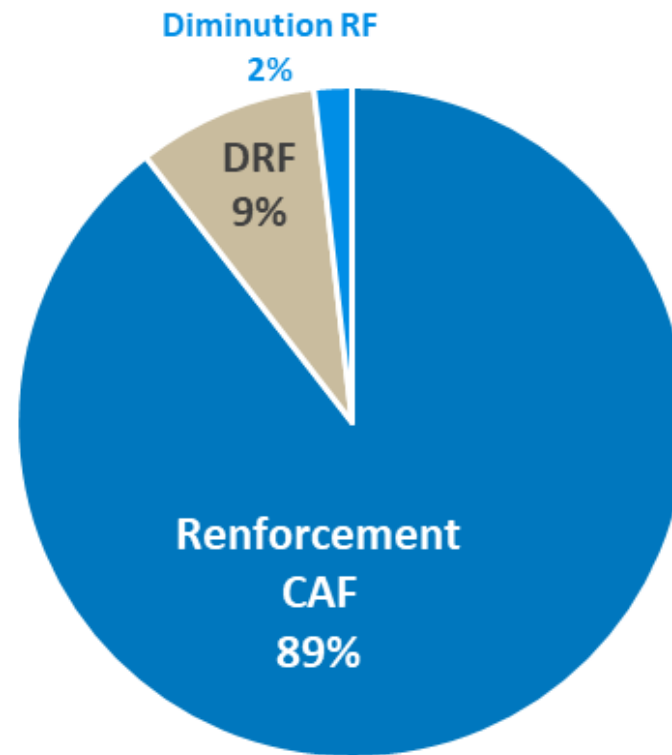


# Equilibre budgétaire consolidé (BP + BS)



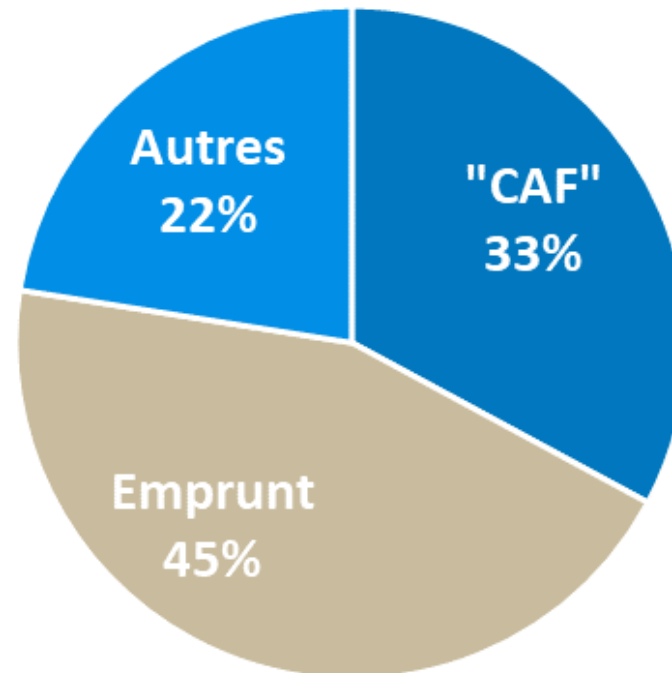
# Fléchage de la reprise de résultat en fonctionnement

---



# Mix de financement du programme d'investissement 2025 après le BS

---



# Recettes de fonctionnement

---

	<b>BS 2025</b>
Reprise de résultat	31 320 293,86 €
Produits des services	35 800,00 €
Fiscalité locale	- 1 094 473,00 €
Dotations et participations	407 952,00 €
Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>30 749 572,86 €</b>

# Dépenses de fonctionnement

---

	BS 2025
Charges à caractère général	1 914 309,00 €
Charges de personnel	434 484,00 €
Atténuation de produit	283,00 €
Autres charges de gestion courante	356 719,10 €
Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Opérations de transfert entre sections	1 615 000,00 €
Virement à la section d'investissement	26 408 777,76 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>30 749 572,86 €</b>

# Recettes d'investissement

---

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2025
Subvention d'investissement	15 133 797,78 €		15 133 797,78 €
Emprunts et dettes assimilées	14 600 000,00 €	- 7 655 091,76 €	6 944 908,24 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		4 172 049,30 €	4 172 049,30 €
Virement de la section de fonctionnement		26 408 777,76 €	26 408 777,76 €
Opérations de transfert entre sections		1 615 000,00 €	1 615 000,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>29 733 797,78 €</b>	<b>24 540 735,30 €</b>	<b>54 274 533,08 €</b>

# Dépenses d'investissement

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2025
Reprise de résultat		26 611 540,36 €	26 611 540,36 €
Immobilisations incorporelles	84 280,80 €	- 182 450,00 €	- 98 169,20 €
Subventions d'équipement	42 051,14 €	23 710,00 €	65 761,14 €
Immobilisations corporelles	7 166 990,78 €	- 715 274,00 €	6 451 716,78 €
Immobilisations en cours	984,00 €	1 060 000,00 €	1 060 984,00 €
Dotations, fonds divers et réserves		182 700,00 €	182 700,00 €
Emprunts et dettes assimilées		20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 294 306,72 €</b>	<b>46 980 226,36 €</b>	<b>54 274 533,08 €</b>



évry  
courcouronnes

# Plan local d'urbanisme

Conseil Municipal

26 Juin 2025



Ville de Évry  
courcouronnes

# ORDRE DU JOUR

- **Rappel du calendrier**
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- **Le règlement (écrit et graphique)**

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE



## ANALYSER LE TERRITOIRE

2022

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à horizon 10-15 ans.



## FIXER DES REGLES COMMUNES POUR LES PROJETS

2023-2024

### La consultation des PPA (3 mois après arrêt) et l'enquête publique (juin 26)

Consultation des personnes publiques associées (Etats, Conseil Régional, chambres consulaires, etc.) pendant 3 mois, puis enquête publique.



Le diagnostic et l'état initial de l'environnement

## CHOISIR UN CAP

2023



### Les OAP, le règlement et le zonage

Définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de communes.

## VALIDER LE PROJET (ARRÊT)

Juin 2025



## APPROBATION

Rentrée 2026

# BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE



Plan local  
d'urbanisme

1

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



# LA SANTÉ : UN FIL ROUGE

POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ...

Accompagner les filières  
d'excellence en particulier  
autour de l'économie de la  
santé (Genopole)



# LES AXES DU PADD

LA SANTÉ : UN FIL ROUGE  
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ...

## AXE 1. Evry-Courcouronnes, cœur d'agglomération, pôle d'excellence, de santé et d'innovation scientifique

- *Objectif n° 1. Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire*
- *Objectif n° 2. Développer une offre de logements diversifiée qui réponde aux besoins des habitants en affirmant l'attractivité résidentielle d'Evry-Courcouronnes*

## AXE 2. Evry-Courcouronnes, une centralité unie affirmant ses singularités

- *Objectif n° 1. S'affranchir des ruptures pour connecter les quartiers tout en conservant leurs spécificités*
- *Objectif n° 2. Priorité aux espaces publics et aux espaces verts de qualité à Evry-Courcouronnes, garants du bien-être de ses habitants et usagers*

## AXE 3. Evry-Courcouronnes, la confirmation d'un projet urbain sain et durable

- *Objectif n°1 : Agir pour un urbanisme favorable à la santé.*
- *Objectif n°2 : Inscrire le développement urbain au sein d'une trame verte, bleue, brune et noire renforcée*
- *Objectif n°3 : Promouvoir une gestion durable des ressources locales*

Plan local  
d'urbanisme

2

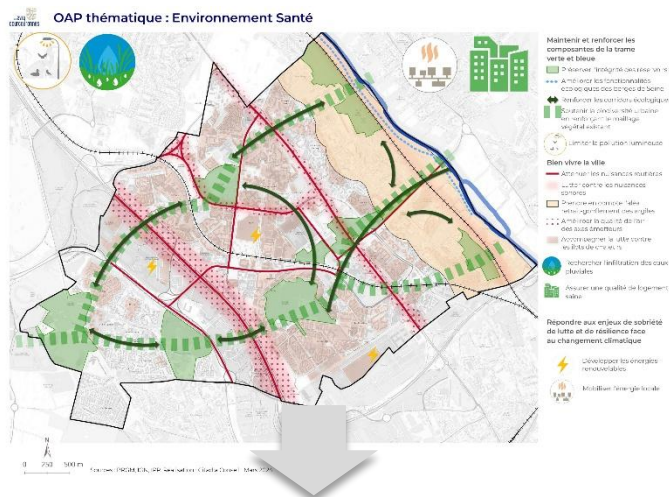
## Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



# LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## LES OAP THEMATIQUES

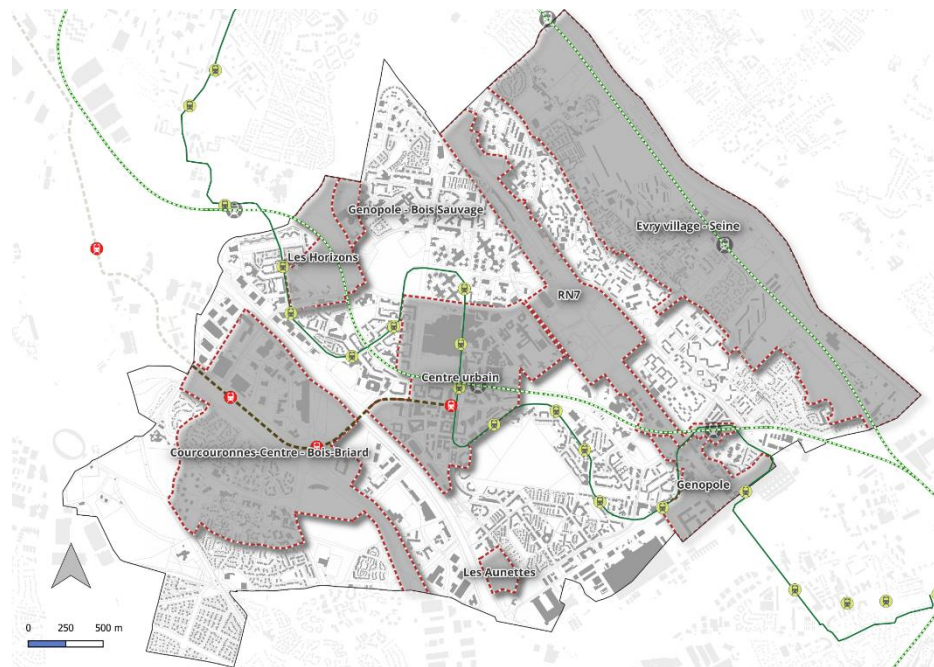
Traite d'une thématique spécifique et de sa déclinaison sur tout ou partie du territoire



- OAP Liaisons douces / Espace Public
- OAP thématique Climat & Santé, trame verte et bleue
- OAP Patrimoine
- OAP Commerces

## LES OAP SECTORIELLES

Définition schématique des principes d'aménagement des futures opérations



- Evry-Village / Bords de Seine
- Bois Briard – Courcouronnes Centre
- Centre Urbain
- Les Aunettes
- Canal Europe – les Horizons
- Corridor de la RN7
- Biocluster

Plan local  
d'urbanisme

3

## Le règlement (écrit et graphique)



# LA NOUVELLE NOMENCLATURE DES ZONES

Une mise en perspective des règles préexistantes vis-à-vis des orientations du PADD, en particulier celles visant à un urbanisme favorable à la santé

Un travail de fusion des zones et secteurs préexistants dans les PLU en vigueur

Un tronc commun : les dispositions générales applicables à toutes les zones

Des zones pour application de règles spécifiques (destinations, implantation hauteurs, réseaux,...)

ZONE	CARACTÉRISTIQUE
UA	Centre-ville
UVP1 UVP2	Villages patrimoniaux historiques
UH1	Résidentielle pavillon et maison de ville
UH2	Résidentiel à densifier
UH3	Résidentiel peu dense
UPT	Touristique et patrimoniale
UB1	Résidentielle collectif
UB2	Résidentielle collectif
UB3	ZAC Canal Europe - Horizons
UB4	ZAC Parc aux Lièvres
UB5	Bois Briard
UE1	Vocation économique
UE2	Vocation économique
UE3	Vocation économique Biocluster
UE4	Vocation économique Bois Sauvage
UL	Equipements collectifs
UP	Portuaire
N1 / N2 / NL	Naturelle

# INDIÇAGE DES ZONES NATURELLES

PROPOSITION D'UN ZONAGE EMBRASSANT REALITES ECOLOGIQUES INTERTERRITORIALE ET PROJET POLITIQUE COMMUNAL

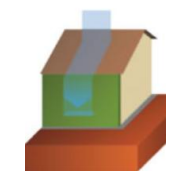
	Esprit de la règle	Critères	Principes de règles
N1	<b>Conforter la fonctionnalité écologique des espaces et les services écosystémiques associés</b>	Espaces boisés en proximité des bords de seine Réservoirs ou corridors primaire SCOT/SDRIF	Seul les aménagements et travaux nécessaires à la gestion et au fonctionnement des installations et constructions existantes sont autorisées
N2	<b>Améliorer la fonctionnalité écologique des espaces en y autorisant des aménités qualitatives</b>	Parcs et espaces ouverts aménagés / artificialisés Espaces relais ou réservoirs secondaires au SCOT	Aménagements et travaux nécessaires à la gestion et au fonctionnement des installations et constructions existantes Aires de jeux et aménagements légers autorisés sous conditions
NL	<b>Autoriser l'aménagement des constructions existantes et la construction d'équipements en encadrant leur gabarit</b>	Espaces accueillant des constructions Espaces constitutifs du cadre paysager Espaces naturels à vocation de loisir ou d'équipements dans un cadre préservé	Autoriser les aménagements, extensions et annexes sous-conditions



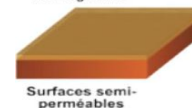


# ZOOM SUR LE COEFFICIENT DE BIOTOPE

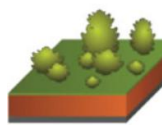
- **Projet de construction nouvelle ou d'extension, situé dans une zone où s'applique un coefficient de biotope par surface : Surface de type1 x coefficient de pondération / terrain d'assiette du projet**
- **Favoriser la biodiversité, les microclimats, la régulation des eaux etc.**



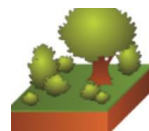
Mur végétalisé



Surfaces semi-perméables



Espace verts sur dalle II



Espaces verts en pleine terre

Type de surface	Coefficient de pondération
Imperméable	0
Murs végétalisés par des plantes grimpantes implantées dans un sol naturel sur une hauteur minimale de 10m	0,2
Semi-perméable (evergreen) avec ou sans végétation, toitures avec une épaisseur comprise entre 5 et 20 cm	0,2
Espace planté sur dalle avec une épaisseur de terre végétale > 40cm et toiture végétalisée avec une épaisseur de terre végétale > 20 cm	0,4
Espace planté sur dalle avec une épaisseur de terre végétale > 80 cm et toiture avec une épaisseur de terre végétale > 40cm	0,7
Espace planté de pleine terre avec végétation multistrate (arbres de grand, moyen et petit développement, arbustes, plantes herbacées, grimpantes)	1

# PERFORMANCES ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES : LE COEFFICIENT DE BIOTOPE

- Les secteurs contraints déjà fortement imperméabilisés >> Coefficient de biotope seul (centre urbain, port)
- Les quartiers d'habitat individuel >> pleine terre imposée
- Les autres zones >> Coefficient de biotope dont une part de pleine terre imposée

ZONE	CARACTÉRISTIQUE	PART D'ESPACES VERTS
UA	Centre-ville	CBS = 20 %
UVP1 UVP2	Villages patrimoniaux historiques	CBS = 40 % dont 20 % de pleine terre
UH1	Résidentielle pavillon et maison de ville	30 % de pleine terre
UH2	Résidentiel à densifier	50 % de pleine terre
UH3	Résidentiel peu dense	75 % de pleine terre
UPT	Touristique et patrimoniale	80 % de pleine terre
UB1	Résidentielle collectif	40 % de pleine terre
UB2	Résidentielle collectif	CBS = 20 % dont 10 % de pleine terre
UB3	ZAC Canal Europe - Horizons	CBS = 30 % dont 20 % de pleine terre
UB4	ZAC Parc aux Lièvres	CBS = 20 % dont 10 % de pleine terre
UB5	Bois Briard	CBS = 60 %
UE1	Vocation économique	20 % de pleine terre
UE2	Vocation économique	20 % de pleine terre
UE3	Vocation économique Biocluster	10 % de pleine terre
UE4	Vocation économique Bois Sauvage	CBS = 35 % dont 17,5 % de pleine terre
UL	Equipements collectifs	CBS = 20 % dont 10 % de pleine terre
UP	Portuaire	CBS = 20 %
N1 / N2 / NL	Naturelle	80 % de pleine terre



# VILLAGES PATRIMONIAUX HISTORIQUES

Zonage  
 UVP1  
 UVP2



Sources : PCI Vecteur 2023 ; Réalisation : Chloé Conseil - S. Raghavan - Le 22-05-2025

## OBJECTIFS POURSUIVIS :

Conserver les caractéristiques patrimoniales des villages historiques : alignements sur rue, courettes, gabarits des constructions, murs marquant l'alignement

**PADD**

Mettre en valeur le tissu ancien de village (Évry-Village, Courcouronnes) : Préserver le cadre de vie et paysager de ces quartiers - Préserver les formes urbaines des villages > Axe 2

## PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

ZONE	CARACTÉRISTIQUE / LOCALISATION	REGLE DE HAUTEUR MAXIMALE	REGLE D'EM-PRISE AU SOL	REGLE DE COEFFICIENT D'ESPACE VERT
UVP1	Villages patrimoniaux historiques	11 m	50 %	Coefficient de biotope = 40 % dont un minimum de 20 % de pleine terre
UVP2		13 m		

# UPT

# TOURISTIQUE PATRIMONIAL

Zonage  
 UPT



Sources : PCI Vecteur 2023 ; Réalisation : Citadia Conseil - S. Raghavan - Le 07-01-2025

## OBJECTIFS POURSUIVIS :

Favoriser la vocation touristique ou d'équipement de ces espaces

Conserver les caractéristiques patrimoniales des constructions

## CARACTÉRISTIQUES DE LA FORME URBAINE :

- Retraits vis-à-vis des voies
- Espacement des constructions, présence de grands parcs arborés
- Toitures à pentes

OAP

## OAP Patrimoine

- Protection des ensembles patrimoniaux traditionnels

## OAP Evry-Village Bords de Seine

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti des Bords de Seine et d'Evry-Village

## PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

ZONE	CARACTERISTIQUE / LOCALISATION	REGLE DE HAUTEUR MAXIMALE	REGLE D'EMPRISE AU SOL	REGLE DE COEFFICIENT D'ESPACE VERT
UPT	Patrimoniales et Touristiques	21 m	15%	80 % de pleine terre

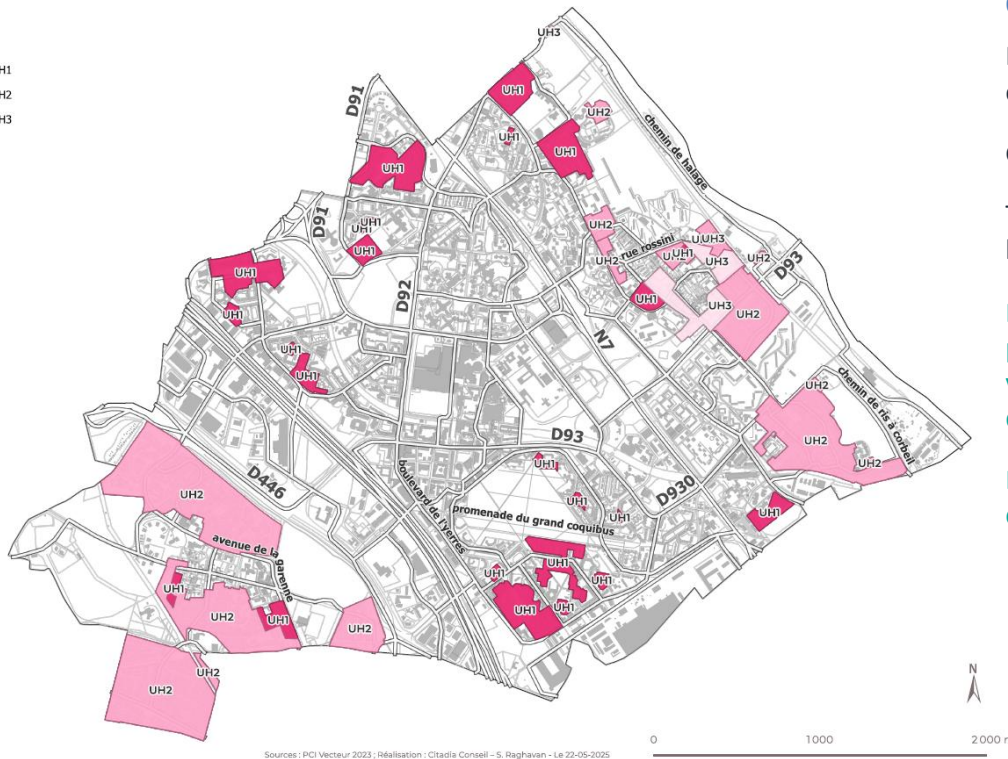
UH1

UH2

UH3

# TISSUS RÉSIDENTIELS PAVILLONNAIRES

Zonage  
 UH1  
 UH2  
 UH3



Sources : PCI Vecteur 2023 ; Réalisation : Citaidia Conseil - S. Raghavan - Le 22-05-2025

## OBJECTIFS POURSUIVIS :

Petits terrains contraints : maintien de la forme avec encadrement des extensions

Grands terrains : densification possible

Très grands terrains avec enjeux paysagers : préservation en l'état / densification non souhaitée

PADD

Permettre de légères évolutions au sein des quartiers pavillonnaires, pour répondre aux besoins des habitants et tendre vers une plus grande qualité en conservant l'équilibre et le cadre de vie > Axe 2

Renforcer la présence végétale pour lutter contre les îlots de chaleur > Axe 2

OAP

## OAP Patrimoine

- Protection des ensembles patrimoniaux contemporains

## OAP Environnement Santé

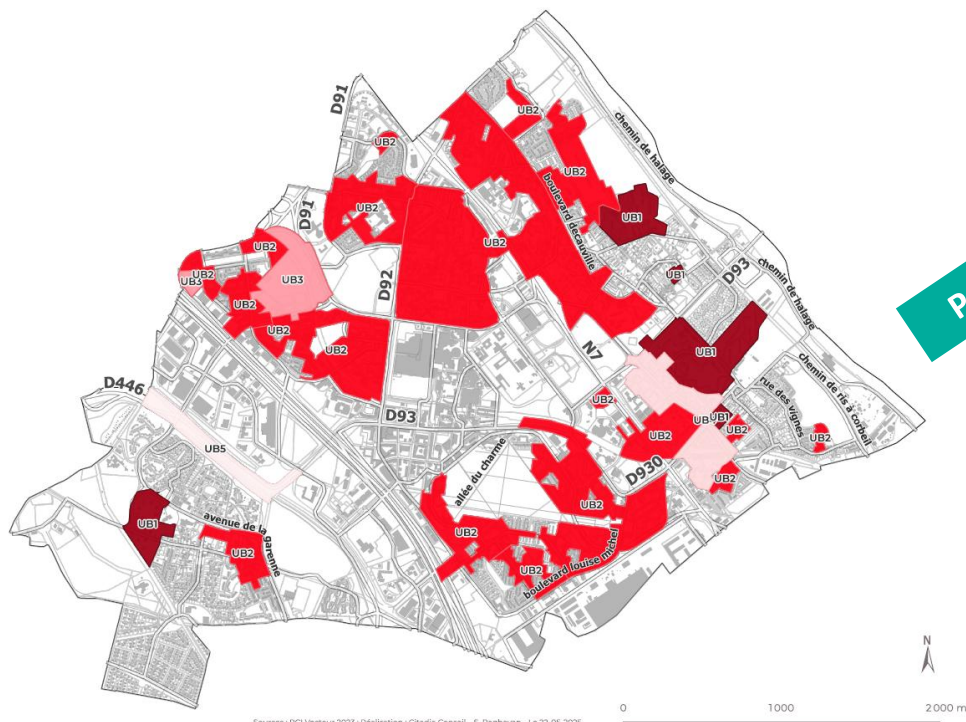
- Orientation 8 : lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)

## PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

ZONE	CARACTERISTIQUE / LOCALISATION	REGLE DE HAUTEUR MAXIMALE	REGLE D'EMPRISE AU SOL	REGLE DE COEFFICIENT D'ESPACE VERT
UH1	Résidentielle pavillon et maison de ville	6 m	70%	30 % de pleine terre
UH2	Résidentielle à densifier	9 m	40%	50 % de pleine terre
UH3	Résidentielle peu dense	10 m	15%	75 % de pleine terre

# TISSUS RÉSIDENTIELS DE COLLECTIFS

Zonage  
 UB1  
 UB2  
 UB3  
 UB4  
 UB5



Sources : PCI Vecteur 2023 ; Réalisation : Citadis Conseil - S. Raghavan - Le 22-05-2025

## QUELS OBJECTIFS POURSUIVIS ?

Poursuivre les efforts engagés en termes de renouvellement urbain dans les quartiers NPNRU (le quartier du Canal, les Pyramides-Bois Sauvage, le quartier Bois-Sauvage) > Axe 1

Renforcer la présence végétale pour lutter contre les îlots de chaleur > Axe 2

PADD

OAP

### OAP Patrimoine

- Protection des ensembles patrimoniaux contemporains

### OAP Environnement Santé

- Orientation 8 : lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)

### OAP SPECIFIQUE UB 3 à 5

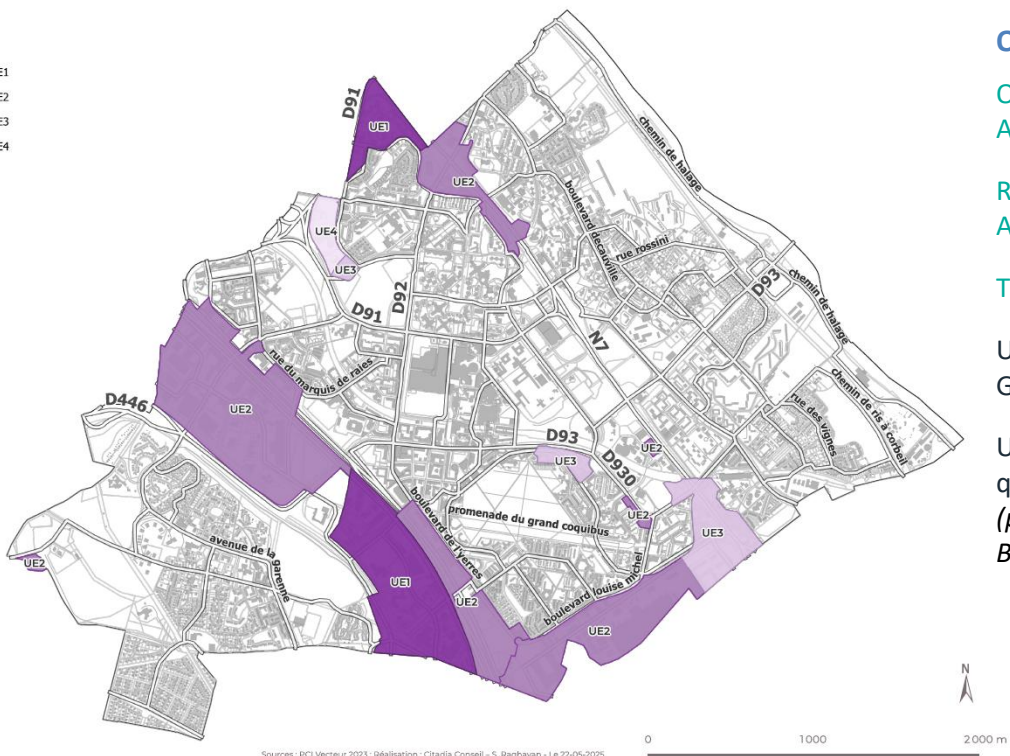
## PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

ZONE	CARACTERISTIQUE / LOCALISATION	REGLE DE HAUTEUR MAXIMALE	REGLE D'EMPRISE AU SOL	REGLE DE COEFFICIENT D'ESPACE VERT
UB1	Résidentielle collectif	13 m	30%	40 % de pleine terre
UB2	Résidentielle collectif	15 m	60% et 80% si sous-sol semi enterré	Coefficient de biotope = 20% dont un minimum de 10% de pleine terre
UB3	ZAC Canal Europe - Horizons	20 m		Coefficient de biotope = 30% dont un minimum de 20% de pleine terre
UB4	ZAC Parc aux Lièvres	15 m		Coefficient de biotope = 20% dont un minimum de 10% de pleine terre
UB5	Bois Briard	16 m	70%	Coefficient de biotope = 60 % des espaces libres

# ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

**PADD**

- Zonage
- UE1
  - UE2
  - UE3
  - UE4



Sources : PCI Vecteur 2023 ; Réalisation : Citadis Conseil - S. Raghavan - Le 22-05-2025

## QUELS OBJECTIFS POURSUIVIS ?

Optimiser le foncier d'activité : installation sur les espaces inoccupés > Axe 1

Renforcer la présence végétale pour lutter contre les îlots de chaleur > Axe 2

Travailler sur la perméabilité des sols et la végétalisation > Axe 3

UE1 : Poursuivre la spécialisation de la zone de Bois Briard et de Bois Guillaume dans le tertiaire et assurer sa qualité paysagère

UE2 : favoriser la diversité des activités économiques et améliorer la qualité architecturale, paysagère et fonctionnelle de ces espaces (partie ouest de Saint-Guénauld + Safran + petite zone en limite de Bondoufle + Rue Henri Rochefort/Aunettes+nord de la RN7)

**OAP**

## OAP Courcouronnes Bois-Briard

- Développer une offre tertiaire complémentaire de celle existante.

## OAP Environnement Santé

- Orientation 8 : lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)
- Etudier la pertinence à désimperméabiliser et à renaturer les emprises urbaines mutables non artificialisés

## OAP Biocluster spécifique zone UB 3

## PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

ZONE	CARACTERISTIQUE / LOCALISATION	REGLE DE HAUTEUR MAXIMALE	REGLE D'EMPRISE AU SOL	REGLE DE COEFFICIENT D'ESPACE VERT
UE1	Vocation économique	21 m	60%	Coefficient de biotope = 20% dont un minimum de 10% de pleine
UE2	Vocation économique	21 m	60%	
UE3	Vocation économique Biocluster	24 m	80%	10 % de pleine terre
UE4	Vocation économique Bois Sauvage	24 m	50 % et 60 % si stationnement dans le volume de la construction	Espaces verts plantés = 35 % dont la moitié en pleine terre



# ZOOM SUR LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES PROPRES AU COMMERCE

**OAP commerce qui définit, en reprise du DAACL, les secteurs de développement préférentiel du commerce :**

- 10 polarités de centralité
- 1 polarité de périphérie (site rue des Champs Elysées)
- Pas de nouvelle polarité marchande structurante sauf en projet urbain mixte comprenant du logement et sous réserve de justification de l'impossibilité de s'implanter en centralités.

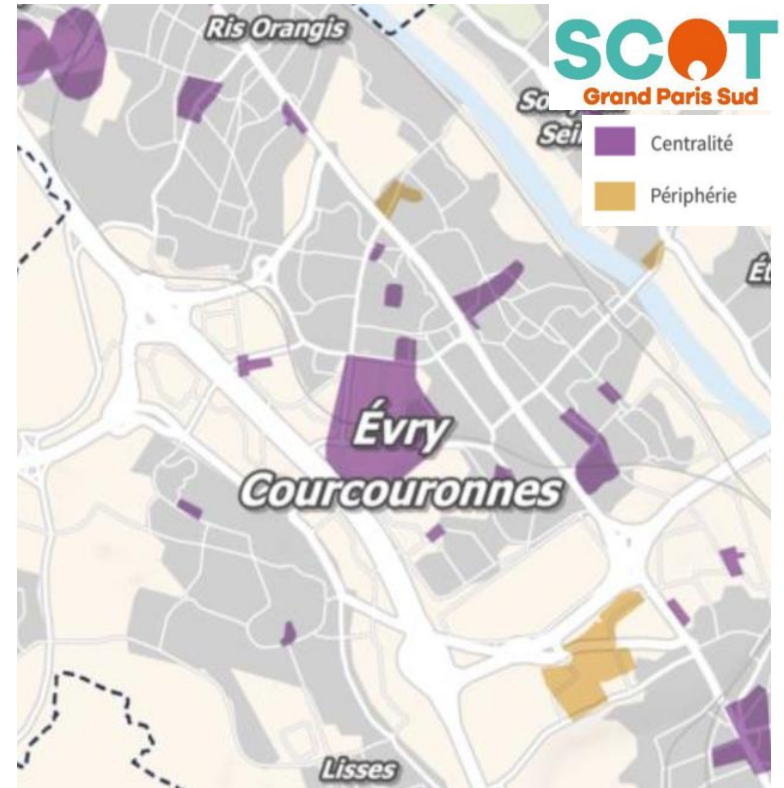
**OBJECTIFS :**

- Préservation des linéaires commerciaux
- Diversification commerciale
- Qualité architecturale, urbaine et paysagère des commerces

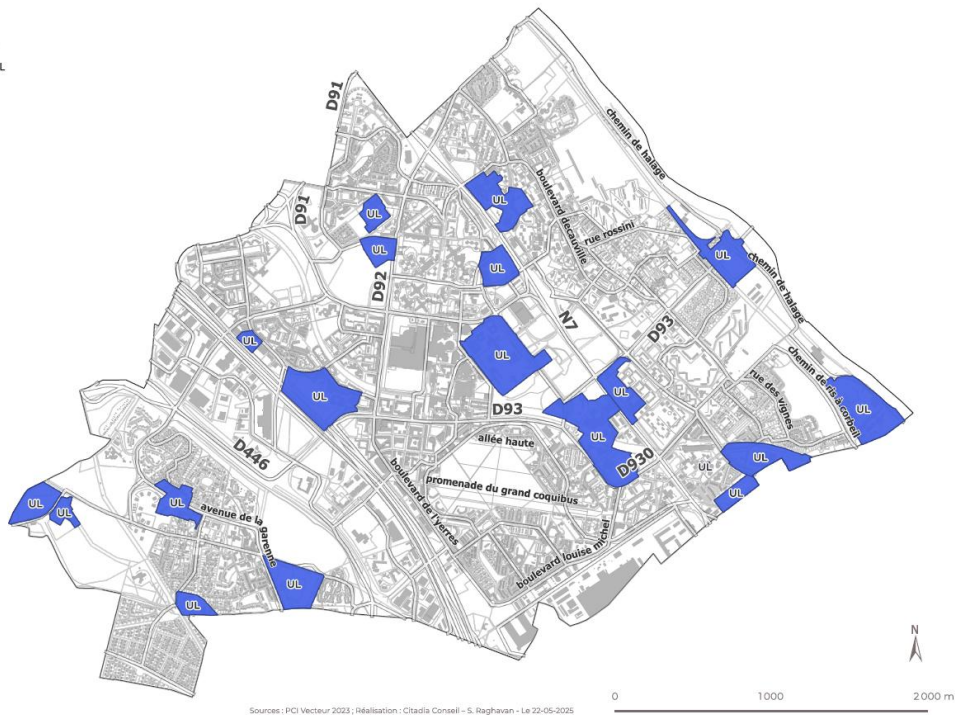
**Traduction dans le dispositif réglementaire du PLU**

Prescriptions graphiques :

- Protection des linéaires commerciaux existants
- Périmètre commercial renforcé – centralité
- Périmètre commercial renforcé – périphérie
- Dans ces PCR, les règles alternatives suivantes s'appliquent : Pour les destinations « Artisanat et commerce de détail » « Activité de service avec accueil d'une clientèle » « Restauration », les constructions nouvelles de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente sont autorisées.



Zonage  
UL



Sources : PCI Vecteur 2023 ; Réalisation : Citadia Conseil - S. Raghavan - Le 22-05-2025

## OBJECTIFS POURSUIVIS :

Assurer le rayonnement des équipements structurants :  
Maintenir les grands équipements et services publics sur le territoire et assurer l'accès de tous les habitants à ces services > Axe 1

Assurer un développement des équipements collectifs et des services publics > Axe 1

Renforcer le rôle des espaces publics (squares, parcs, parvis) pour favoriser le vivre ensemble et le bien-être et rendre leur accès sûr pour toutes et tous > Axe 2

Renforcer la présence végétale pour lutter contre les îlots de chaleur > Axe 2

### OAP Environnement Santé

- Orientation 8 : lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)

## PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

ZONE	CARACTERISTIQUE / LOCALISATION	REGLE DE HAUTEUR MAXIMALE	REGLE D'EMPRISE AU SOL	REGLE DE COEFFICIENT D'ESPACE VERT
UL	Equipements collectifs	15 m		Coefficient de biotope = 20% dont un minimum de 10% de pleine terre

# UP ZONE PORTUAIRE

Zonage  
UP



Sources : PCI Vecteur 2023 ; Réalisation : Citadla Conseil - S. Raghavan - Le 22-05-2025

## OBJECTIFS POURSUIVIS :

Conforter les activités portuaires

Renforcer la présence végétale pour lutter contre les îlots de chaleur > Axe 2

Prévoir et engager la désimperméabilisation et la renaturation d'espaces artificialisés, d'espaces publics désaffectés (ou à l'abandon) lors de nouvelles opérations d'aménagement > Axe 3

## CARACTÉRISTIQUES DE LA FORME URBAINE :

- Emprise bâtie relativement faible, mais unité foncière très artificialisée (plateforme logistique)

OAP

## OAP Evry-Village Bords de Seine

- Développer la fonction portuaire du fleuve :

Autoriser l'implantation de nouvelles activités économiques en lien avec le port d'Evry.

Préserver et mettre en valeur les corridors de biodiversité présents sur le site et sur les berges

## PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

ZONE	CARACTERISTIQUE / LOCALISATION	REGLE DE HAUTEUR MAXIMALE	REGLE D'EMPRISE AU SOL	REGLE DE COEFFICIENT D'ESPACE VERT
UP	Portuaire	15 m	40%	Coefficient de biotope = 20%

**Merci de votre attention !**